

IV° P A R T I E : L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

C H A P I T R E I : HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Cournot aborde différents domaines touchant directement l'éducation supérieure tant en ce qui concerne l'organisation des universités qu'au fonctionnement de l'institution. Son analyse porte à la fois sur le mode historique et structural, le système de l'évaluation, le recrutement des enseignants, la spécificité des facultés professionnelles (médecine, droit, théologie) scientifiques et littéraires. C'est à la lumière de l'histoire qu'il tente d'expliquer son unité. Sa demande paraît intéressante, mais non originale, car nombreux sont les ouvrages historiques et critiques sur l'enseignement (1).

-
- (1) Ainsi, F. HUMBERT : Du système universitaire (1831)
DE MARGERIE : De la réforme universitaire (1848)
Jules SIMON : De l'université (1850)
VALETTE : A Messieurs les professeurs de la Faculté des lettres de Paris (1842)
Père DESCHAMPS : Le monopole universitaire (1852) ;
L'Université jugée par elle-même.
Abbé MOUTONNET : De l'abolition du monopole universitaire (1844)
TENOUGY : Discours sur l'enseignement universitaire (1840)
L. GIRAUD : Pétition sur l'enseignement supérieur (1869)
DUFEAU : L'Université et ses adversaires (1843) ;
sans compter les mémoires et souvenirs comme ceux de CARO : Souvenirs de Sorbonne (1883)
DAMIRON : Nouveaux souvenirs d'enseignement (1862) ;
Eugène RENDU : Ambroise RENDU et l'Université de France (1861)

En ce qui concerne tout particulièrement le développement de l'institution universitaire française, il remarque que son origine se situe au XI^e siècle, époque ou le réveil intellectuel, tant en France qu'en Espagne ou en Italie, devient considérable. Chacun, cependant, possède une spécialité : science et philosophie en Espagne, droit romain en Italie, théologie et scolastique en France. Mais c'est essentiellement à Paris que sont concentrées les activités intellectuelles, culturelles et scientifiques.

L'enseignement universitaire théologique comprend la philosophie scolastique et les sept arts libéraux, alors que la faculté des arts connaît un essor croissant. Elle peut élire son recteur, qui devient un prestigieux personnage, socialement politiquement et pédagogiquement. La renommée des établissements religieux parisiens amène un nombre considérable d'étudiants, ce qui entraîne la multiplication des fondations pieuses. Les collèges sont considérés comme complémentaires de l'université de Paris et en possèdent le prestige. Plus tard, au XVI^e siècle, apparaissent des établissements particuliers, qui deviendront les écoles jésuites. Installés sur tout le territoire français ils dispensent un enseignement complet, de la cinquième jusqu' en seconde année de philosophie, mais gratuit, ce qui constitue une originalité pour l'époque. Leur public se compose essentiellement de bourgeois.

A Paris, ils doivent faire face à la concurrence et développent alors l'internat. Pourtant, ils reçoivent le soutien actif du roi. En ce qui concerne l'aspect pédagogique "en aidant à fabriquer tant d'avocats et à faire descendre le goût de la littérature dans les rangs si modestes au sein de la société laïque, les jésuites ont beaucoup contribué à l'avènement de la philosophie du dix-huitième siècle et à la révolution dont ils auraient tant détesté les principes" (1). Mais, et comme cela se reproduira au XIX^e siècle, si les familles apprécient la qualité de leur enseignement, elles les détestent comme politiciens porteurs de doctrines ultramontaines. Un siècle d'intrigues avec le pouvoir amène finalement l'expulsion des jésuites et l'intégration de leurs collègues à l'Université, le 6 août 1762.

Au XVIII^e siècle, l'Université de Paris s'engage directement dans des querelles opposant les partisans des jansénistes à leurs détracteurs. Des universitaires comme Rollin et Coffin prennent position contre le clergé : le cartésianisme leur sert de caution idéologique contre la philosophie d'Aristote. Rollin publie un traité des études, très didactique. Il reste encore d'actualité au XIX^e siècle. Cette lutte contre les jésuites permet d'établir juridiquement une distinction entre les établissements publics et privés, et une nouvelle législation administrative concernant le recrutement des maîtres, le système d'inspection, la hiérarchie scolaire et univer-

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 155)

sitaire. D'une façon plus générale, l'idée d'une centralisation sociale et scolaire se trouve appliquée réellement, et pour la première fois, grâce aux jésuites ! En effet, l'Université conteste non seulement leurs collèges, mais le fait de dispenser la totalité des humanités et la philosophie, ainsi que le droit de présenter leurs propres élèves pour l'obtention des diplômes. Richelieu accepte pourtant cette situation, l'encourage même et attise la concurrence entre les jésuites et l'Université. Les facultés provinciales n'ont aucun pouvoir sur les établissements secondaires, pratiquement tous privés. Cela explique les disparités culturelles selon tel ou tel département. La création au XVIII^e siècle du prix d'honneur national , ancêtre du concours général, accentue cette inégalité entre établissements primés et non-primés.

Cournot remarque que cette situation a pour conséquence la création "d'un véritable corps au sein duquel les rivalités n'étoufferaient pas le sentiment de l'unité de la famille, et pour rendre aux yeux du monde un nouveau lustre à des études que, depuis trop longtemps déjà, le monde était habitué à dédaigner". (1)

Les critiques virulentes contre les jésuites au XVIII^e siècle, prononcées par les philosophes comme La Chalotais ou Rolland d'Erceville, concernent, du même coup, l'enseignement traditionnel.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 158)

L'Université devient alors plus réaliste et le gouvernement établit un système d'enseignement secondaire en fonction des finalités pratiques, de type économique ou sociologique.

Cournot s'élève contre une telle conception. Celle-ci, pourtant, stimulera les pédagogies nouvelles, comme celle de J. Dewey.

C'est dans un article consacré aux premiers essais de réorganisation des études et de la création de l'Université Impériale que Cournot exprimera clairement ses idées sur l'enseignement en relation avec les institutions sociales et politiques : "Cet article se trouvera intégré sous forme de chapitre dans les Institutions. On remarquera l'inégalité de composition entre les différents chapitres de l'ouvrage, les uns étant destinés à des publications dans les revues, les autres complétant la nécessaire unité d'ensemble. Cournot, d'ailleurs, l'annonce dans sa préface au lecteur : "au reste, une bonne partie des chapitres dont cet ouvrage se compose, ont déjà été accueillis par mon excellent ami, M. Hachette, dans la Revue de l'instruction publique, dont il est éditeur" (1). Kremer-Marietti rappelle qu'il s'agit de dix-neuf chapitres sur trente. Le premier porte sur des caractères généraux de l'instruction secondaire (paru le 1^o octobre 1863), le dernier sur des cours publics libres (paru le 31 mars 1864). Cournot s'est d'abord préoccupé du secondaire, si l'on tient compte de la chronologie, puis de l'enseignement supérieur et, plus tard, de l'éducation primaire.

(1). A. COURNOT : Des Institutions... (p : 3)

L'article de l'objet et du but de l'instruction primaire date du 28 janvier 1864. Mais il revient ensuite de nouveau sur le secondaire du régime des examens et des concours (25 janvier 1864) puis au supérieur des facultés des lettres et des sciences (le 31 mars 1864). On ne peut donc tirer des conclusions fermes sur la composition de l'ouvrage, parallèlement à ses préoccupations immédiates. Tout au plus pourrait-on montrer la persistance de certaines interrogations concernant la formation scolaire et éducationnelle en analysant le dernier "discours de rentrée des facultés de Dijon" le 14 novembre 1861, concernant les lettres, les sciences et leur spécialisation : "Ainsi quand on nous parle de l'association des lettres et des sciences qui, naturellement, se marient aux lettres, non qu'elles aient un besoin réciproque les unes aux autres, mais parce que l'état de la civilisation est devenu tel qu'on ne peut raisonnablement se passer ni des unes ni des autres" (1). Il analyse également les thèmes généraux caractéristiques de l'instruction secondaire "Voyons ce qui la distingue à la fois d'une instruction plus élémentaire et plus générale, et d'une autre instruction réputée supérieure" (2).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 350)

(2) A. COURNOT : Des institutions... (p : 27)

Lorsqu'il s'agit de discuter de la création ou du développement de l'éducation dans l'Antiquité grecque ou romaine ou au Moyen-Age, l'intérêt se révèle moindre par opposition aux problèmes contemporains du XIX^e siècle. C'est pourtant la référence historique qui révèle le mieux sa pensée pédagogique profonde. Ainsi, lorsqu'il aborde la période de la Révolution française, il démontre l'instauration d'une institution pédagogique spécifique, l'Université Impériale. Elle correspond à un vaste système politique, basé sur la centralisation des pouvoirs et la mainmise sur les institutions fondamentales de la société. Il analyse la finalité de cette structure dans ses relations avec l'ensemble des autres institutions. Puis il cite Guizot, critiquant les différents projets se succédant durant la période révolutionnaire de 1789 à 1800 (1).

L'analyse de l'enseignement supérieur est à mettre en relation avec l'éducation secondaire puisque celle-ci en constitue la préparation, en fonction des objectifs déterminés. Cela n'est pas le cas du Primaire, qui se trouve coupé des deux autres composantes du système éducatif. La centralisation napoléonienne explique pourquoi seul Paris a joué un rôle universitaire considérable au XIX^e siècle.

(1) GUIZOT : Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps. Dans cet ouvrage, Guizot précise que "c'est un curieux spectacle... que celui de l'homme aux prises avec le travail de la création et l'ambitieuse grandeur de la pensée se déployant sans souci des étroites limites de son pouvoir" T.III; page 24. L'éducation que l'on dispense peut se résumer à trois éléments "elle peut-être l'oeuvre du moraliste, qui étudie curieusement les sentiments humains; celle du philosophe qui embrasse l'ensemble des choses d'un vaste regard; celle de l'homme religieux, qui se préoccupe de la pratique encore plus que la spéculation et qui vit par le coeur et par l'esprit tout ensemble". Guizot marque une préférence pour la troisième composante. dans FERRAZ : Histoire de la philosophie au XIX^e siècle. Paris 1887 (p : 366)

Tout au moins le croyait-on, car cela s'était préalablement passé sous l'Ancien Régime. La renommée de Paris devait amener la création d'un certain nombre d'établissements scolaires au détriment de la province : "il ne faut pas croire qu'en fait les Universités provinciales eussent une autorité comparable à celle qui restait, même dans son extrême déclin, à l'Université de Paris. Comment des écoles de droit et de médecine, qui généralement ne se recommandaient ni par l'influence des étudiants, ni par la force des études, ni par celle de la discipline, auraient-elles pu efficacement exercer hors de leur propre enceinte, une sorte de juridiction territoriale sur l'instruction secondaire" (1).

L'analyse historique révèle ainsi un terrain favorable à une concentration de l'éducation secondaire et supérieure : "les cours publics de Fourcroy et de Vicq d'Azyr, celui de la Harpe donnaient l'idée d'un enseignement public des sciences et de la littérature, fait pour intéresser les gens du monde, aussi bien que les savants et les lettrés, et pour ajouter, aux yeux des étrangers, à la réputation de la capitale de la France, de même qu'autrefois la scolastique avait tant contribué à la célébrité du Paris du moyen-âge... Les événements allaient forcer d'aborder cette grande entreprise, de la sécularisation complète de l'enseignement, à tous ses degrés" (2).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 157)

(2) A. COURNOT : idem (p : 159)

Il est révélateur de trouver dans l'ouvrage de Cournot concernant l'historique de l'instruction publique le premier chapitre consacré aux Universités et aux collèges sous l'Ancien Régime. Mais la lecture révèle, en fait, l'historique de l'Université de Paris et des établissements de la capitale au détriment de ceux de la province, qui se trouvent totalement occultés.

S'appuyant sur les leçons de l'histoire, il prend position pour la non-prolifération des établissements supérieurs, faisant preuve d'un conservatisme notoire en ce qui concerne la centralisation. Il réaffirme sa méfiance et sa crainte envers les Ecoles Centrales qui, selon lui, ont tort de vouloir se généraliser dans tous les départements sans tenir compte des besoins locaux. Il les assimile à des facultés provinciales, littéraires et scientifiques "auxquelles on cherche un auditoire d'étudiants depuis plus d'un demi-siècle qu'elles existent, et ne peuvent réussir presque nulle part à ce créer même un auditoire frivole" (1). Il marque sa préférence pour une organisation scolaire hiérarchisée, fortement structurée et indépendante, ce qui la situerait à l'abri des nombreuses tentatives d'intégrations. Les Ecoles Centrales, intermédiaires entre le Secondaire et le Supérieur, mais à l'écart de la hiérarchie scolaire, ne pouvaient donc être reconnues ni par lui, ni par les défenseurs de l'enseignement traditionnel.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 163)

Napoléon se préoccupera davantage des lycées (qui vont remplacer les Ecoles Centrales) que des Universités. L'instauration d'une idéologie étatique pouvait, en effet, mieux s'effectuer dans le Secondaire que dans le Supérieur car, comme le remarque Cournot, l'esprit d'un adolescent, laissé à lui-même, prendrait rapidement un tour d'opposition raisonné s'il n'était contrôlé. Fourcroy, malgré les services rendus à l'instruction publique, se trouve remplacé par Fontanès en 1806, date de la création de l'Université Impériale. Celle-ci aurait dû susciter un esprit de corps, que l'on ne trouve pas encore dans la réalité. La mentalité communautaire, qui devait unir les professeurs en une seule corporation, fondée sur le catholicisme, ne fût pas acceptée. Mais, pour Cournot, cela "ne signifierait rien, s'il s'agissait seulement des préceptes de morale, reçus par toutes les communions chrétiennes ; et ce qui se conciliait mal avec le principe de la liberté des cultes et de la séparation des pouvoirs, s'il s'agissait des points de dogme ou de discipline... L'expérience a fait voir que les moeurs du siècle se prêtaient mal à la résurrection d'un esprit de corporation".(1)

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 167) Lors d'un discours important, Napoléon précise : "j'ai organisé l'Université en corps, parce qu'un corps ne meurt jamais et parce qu'il y a transmission d'organisation, d'administration et d'esprit. Je lui ai donné la formation et la surveillance des écoles secondaires, des collèges et des lycées... L'Université a l'entreprise de toutes les institutions publiques et doit tendre à ce qu'il y ait le moins d'entreprises particulières possible". Discours de mars 1810.

Cette institution universitaire fait l'objet d'attaques incessantes durant tout le XIX^e siècle, dans la mesure, notamment, où on lui attribue un engagement politique. En 1808, l'Université Impériale se fractionne en dix-sept universités provinciales, sans que cela corresponde à une demande collective, ni à une nécessité pratique. Elles ne se développent pas véritablement de façon autonome, car Napoléon est destitué, mais elles resurgiront quelques années plus tard. Le 15 août 1815 marque l'arrêt de toute innovation en ce qui concerne tant les académies que les administrations locales. Désormais, une commission de l'instruction publique remplace le grand-maître de l'Université. Elle se compose de membres du clergé, de scientifiques et de politiciens, de tendances libérales et royalistes. La personnalité de l'abbé Frayssinous ne laisse pas indifférent, lorsque l'on sait qu'il se révèle en partisan acharné des jésuites et un adversaire des jansénistes. Cournot remarque que la correspondance de Lamennais apporte des informations importantes sur les caractéristiques de ce personnage mais, comme à son habitude, il évite de prendre directement position. Dans ce contexte, l'Université parvient pourtant à se maintenir en place. Guizot s'engage dans la défense du monopole, contre Lamennais, alors que les bases de l'enseignement demeurent la morale et le respect de la constitution.

Le retour des Bourbons sur la scène politique marque, cependant, une certaine continuité en ce qui concerne les institutions éducatives. L'ordonnance du 17 février 1815 modifie la constitution administrative de 1808, d'une manière considérable. La commission de l'instruction publique change dans sa composition, sept membres au lieu de cinq, et dans son appellation; le 1^o novembre 1820, elle devient le Conseil Royal de l'instruction publique, présidé par Royer-Collard. Ce dernier, représentant la tendance royaliste modérée et chrétienne, incline au libéralisme constitutionnel, tout en se référant à la doctrine morale de Port-Royal.

D'autres membres, comme Cuvier, incarnent plutôt l'esprit scientifique. Cependant, les tendances politiques ayant changé, les royalistes arrivés au pouvoir retirent la présidence à Royer-Collard, pour la confier à Corbière, le 21 décembre. Quelques mois après, ce dernier est remplacé par Frayssinous, le 1^o juin 1822. Il devient en août 1824 ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. (1)

(1) Cournot semble tout particulièrement intéressé par ce singulier personnage, partisan aveugle des jésuites "pour ceux qui étaient versés dans les nuances des partis ou des coterie religieuses, il représentait l'esprit sulpicien, très prononcé autrefois contre le jansénisme, en sympathie par là avec les jésuites, mais attaché aux maximes gallicanes et préoccupé de la conservation des droits de l'épiscopat. La publication de la Correspondance de Lamennais, de cet homme fou d'orgueil et de génie, mélange bizarre de Calvin et de Rousseau, nous a montré quel fond de haine et de mépris pour l'abbé Frayssinous pouvait couvrir dans des coeurs de prêtres et de royalistes ardents. Il va sans dire que le gros du parti libéral n'entendait rien à ces raffinements et voyait tout bonnement dans M. Frayssinous un prêtre qui représentait les opinions, les ambitions et les antipathies du clergé". A. COURNOT : Des institutions...
page : 171

Il nomme au Conseil Royal des hommes qui lui sont dévoués et supprime l'Ecole Normale. Tout en ne satisfaisant pas réellement les jésuites, les ultramontains et les royalistes, il soulève une tempête de protestations de la part des religieux. Le public prend position pour l'Université et contre son ministre.

En 1827, les élections entraînent la destitution du ministère Villèle, au profit du parti libéral. Frayssinous perd son poste au bénéfice de Feutrier aux affaires ecclésiastiques et de Vatimesnil à l'instruction publique. La chasse aux jésuites s'instaure officiellement en juin 1828 ; les directeurs de collèges et de petits séminaires doivent désormais jurer qu'ils n'appartiennent pas à cette congrégation. Ces événements vont affecter indirectement les établissements d'enseignement supérieur et créer un climat passionnel défavorable au développement des lettres et des sciences. On assiste, dans ce contexte socio-économique et politique, à la résurgence d'un parti néo-catholique, qui demande que soient instaurées la liberté de l'enseignement et de l'Eglise.

La révolution de 1830, dont les causes ne sont pas analysées par Cournot, amène un renouveau dans les structures sociales et politiques. Les intellectuels au pouvoir inscrivent la liberté d'enseignement comme priorité essentielle. Louis-Philippe démocratise l'éducation, notamment en ce qui concerne le Primaire, mais n'ose pas affronter les institutions de

l'enseignement supérieur. Le rôle de Guizot, à la tête du ministère de l'instruction publique apparaît essentiel. Il décrète la liberté de l'enseignement des degrés supérieurs, mais ne peut mener à bien son projet de réforme dans cette période de crises ministérielles répétées. Le climat passionnel continue à peser sur le fonctionnement des institutions. Les religieux se trouvent divisés en ce qui concerne leur participation directe à la vie sociale, politique et culturelle de la France. Durant les dix-sept ans du règne de Louis-Philippe, on tente de développer plusieurs séries parallèles d'études, soit classiques, soit scientifiques, soit techniques; encore fallait-il que l'Université reconnût la pluridisciplinarité.

Au lendemain des événements de 1848 qui ne sont pas, non plus, analysés par Cournot, une commission, comprenant entre autres, Thiers, Cousin et Montalembert, tente d'établir un nouveau programme scolaire fondé sur la liberté de l'enseignement. Cournot ne développe que très succinctement cette situation et ne parle pas des propositions de Falloux et de Parieu. Il s'intéresse particulièrement à la loi du 15 mars 1850, en remarquant la part importante jouée par le clergé, notamment l'évêque de Langres, Parisis. Ses prérogatives se trouvent accentuées, mais les rectorats départementaux ne connaîtront qu'une existence éphémère. De même, les conseils académiques départementaux se révélèrent inefficaces, le Conseil Supérieur n'obtenant qu'une situation de prestige.

Ainsi "la chaleur de parti s'est calmée. L'épiscopat et le clergé, maîtrisés par la marche des idées et par le cours des évènements, ont vu surgir des questions politiques et religieuses d'une bien autre portée, en face desquelles la dispute pour quelques collèges redevient mesquine. Dans l'ordre des idées pures, le néo-cartésianisme, l'eclectisme spiritualiste, la théorie de la raison impersonnelle (dont on avait fait tant de bruit pour réchauffer une querelle de plus ancienne date) deviennent des doctrines d'une orthodoxie édifiante ou, tout au moins peuvent passer pour des doctrines inoffensives, en comparaison de ces nouveaux systèmes philosophiques, éclos d'un côté du Rhin ou de l'autre, et où la négation d'un Dieu substantiel et personnel se voile à peine sous la formule d'un idéal divin dont la conscience humaine ou la vie progressive de l'humanité seraient les plus hautes manifestations ; système qui, dans le fond consistent à renier les vingt-cinq siècles employés à passer du jéhovisme hébraïque au déisme de Rousseau, pour se tourner vers le bouddhisme asiatique, en y corrigeant la tendance ascétique et contemplative par l'infusion de l'industrialisme et du socialisme européen" (1).

Le clergé semble ne pas être le seul à regretter la désertion des études classiques (considérées par certains comme un support du catholicisme). Au contraire, l'Université, en ne prenant pas directement position, affaiblit l'autorité du clergé.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 175 - 176)

La prolifération de doctrines philosophiques et politiques prend une importance considérable chez les intellectuels du XIX^e siècle. Elles sont révélatrices d'une certaine réflexion portant sur les transformations sociales, économiques, culturelles, scientifiques et philosophiques. Matérialisme et rationalisme constituent des références plus antagonistes que dialectiques complémentaires. Cournot n'explique pas pourquoi ni comment de tels systèmes ont pu surgir, véhiculant une certaine problématique et une certaine finalité. Il redoute particulièrement, nous l'avons déjà énoncé, la philosophie allemande et ne craint pas d'affirmer qu'elle va à l'encontre des préoccupations sociales et culturelles françaises. Son jugement sommaire n'est pas convaincant : " On ne conçoit plus l'illusion de la période allemande, et on en est réduit à admirer, sans concevoir comment elles ont pu satisfaire un moment des esprits aussi éminents, les ingénieuses mais impuissantes théories au moyen desquelles Ficht, Schelling, Hegel et M. Cousin parmi nous, ont pensé sauver la pensée humaine de l'incontestable arrêt de la philosophie critique, et dissiper par l'esprit humain un doute qui, frappant l'esprit humain lui-même, ne saurait jamais être détruit" (1).

(1) A. COURNOT : Considérations sur la marche des idées..p:CXCII

Alors , les problèmes de traduction expliquent peut-être cela puisque son unique citation provient de Ferrari . On la trouve dans l'Essai sur les fondements en 1851.

A) LE PRINCIPE ET LES LIMITES DE LA PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE :

La loi du 15 mars 1850 correspond, selon Cournot, à la défaite du parti universitaire et à la refonte du système éducatif français. Mais l'Université ne disparaît pas et, à défaut de former une corporation, elle parvient néanmoins à tempérer la parti cléricale. La révolution de décembre 1851 oblige Fortoul à établir rapidement un nouveau plan d'études, en particulier, pour le Secondaire. Il concerne la séparation des sciences et des lettres. Mais l'intérêt du ministre pour les sciences explique son orientation de l'éducation. Pourtant, Cournot pense qu'il aurait pu satisfaire tous les partis en allégeant les programmes des études classiques et en introduisant plus intensément des notions scientifiques. Il critique à la fois le conservatisme exagéré de certains et l'orientation pratique négative du système : "Mais cette idée si simple, si facile à appliquer, dans un moment où toutes les résistances des vieilles coterie universitaires étaient brisées, ne pouvait cadrer avec les vues des personnes influentes à qui les circonstances avaient remis le sort de la question. D'une part, on insistait sur le carac-

tère scientifique de l'époque, sur son caractère pratique surtout, comme si la véritable pratique pouvait avoir quelque chose à démêler avec les études de collège"...(1).

Cournot refuse cet affaiblissement de l'enseignement classique et les raisons évoquées ne semblent pas véritablement satisfaisantes ou, plutôt, apparaissent caricaturales : "mais l'affaiblissement progressif des études classiques sous la Restauration, sous le gouvernement de 1830, sous le régime actuel, est un fait social qui tient essentiellement au besoin du gain, résultant du progrès du luxe, du nivellement des conditions et de l'éparpillement des fortunes"(2). Il revient fréquemment sur l'atténuation négative des inégalités sociales, l'abolition des privilèges et des grandes fortunes, la civilisation du progrès et des loisirs et marque un conservatisme intense et peu démocratique.

Il s'insurge contre la loi du 14 juin 1854, qui établit un système de décentralisation en instaurant de "grands rectorats", déjà tentés négativement en février 1815. Cournot ne dit pas en quoi consistait ces rectorats particuliers, ni leur finalité. Il juge cela inacceptable en invoquant "une opposition avec nos idées et nos habitudes" (3).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 176 - 177)
(2) A. COURNOT : idem (p : 177)
(3) A. COURNOT : idem (p : 177)

La mort du ministre entraîne la stagnation du projet de réforme et l'apparition d'une période de "ministérialisme pur", pour reprendre sa terminologie. A travers un historique rapide des facultés professionnelles : théologie, droit, médecine et celles de Lettres et de Sciences, il recherche la véritable fonction de l'enseignement supérieur et son avenir, en remarquant que, si l'Université a toujours été combattue, elle n'a cependant jamais cessé d'exister.

La théorie a toujours été éclairée par l'histoire et réciproquement. Il devient alors nécessaire de suivre les étapes du développement des facultés pour comprendre comment elles en sont arrivées à ce stade :

B) LES INSTITUTIONS EDUCATIVES DU SUPERIEUR :

1) - Les facultés de théologie :

Au début du XIX^e siècle, Napoléon intensifie l'autorité des séminaires des diocèses car il voit en eux "l'institution la plus propre à raffermir d'abord, puis à conserver les moeurs et la discipline du clergé catholique" (1). Il leur confère un rôle important en matière d'éducation alors que, sous l'Ancien Régime, leur statut apparaît particulièrement discret.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 237)

Parallèlement, les facultés de théologie se trouvent valorisées. Théoriquement, la licence de théologie est requise pour obtenir le statut de religieux mais, en réalité, elle n'est jamais exigée, contrairement à ce que demandait l'ordonnance du 25 décembre 1830. Le clergé ne pouvait accepter le contrôle et la formation par l'Université Impériale, alors que les anciennes facultés de théologie avaient été créées par les bulles des papes. Cournot remarque à quel point cela eût été une erreur d'assimiler les religieux à des laïcs universitaires, en cautionnant, par la même occasion, les ultramontains prônant la centralisation et l'uniformisation systématique.

Il n'existe pas plus de raison d'intégrer le clergé à l'Université laïque qu'il n'y en a d'accepter l'influence des religieux dans les institutions sociales. Les facultés de théologie ont été instaurées seulement dans cinq grandes villes (Lyon, Paris, Aix, Bordeaux, Rouen) mais elles ne comptent qu'un faible pourcentage de ceux qui se destinent aux ordres. Cependant, on remarque un public mondain qui fréquente avec assiduité les cours dispensés par de grands professeurs. Cet enseignement supérieur se révèle peu nécessaire puisque la majorité du clergé se trouve formée dans les séminaires diocésains. Mais, d'après Cournot, il doit toujours exister afin de dégager une élite. Cela évitera de l'envoyer systématiquement à Rome pour parfaire cette éducation. Heureusement, l'Université de Paris possède suffisamment de prestige et de qualité pour continuer d'attirer encore des spécialistes.

2) - Les facultés de droit :

Une de leurs principales caractéristiques est de rapporter plus qu'elles ne coûtent, bien qu'il existe une différence entre les Facultés de province et celles de Paris. Elles rassemblent, selon Cournot, l'élite de la nation et forment une pépinière de fonctionnaires, de législateurs, de magistrats et de ministres. Historiquement, les écoles de droit prirent leur statut propre en mars 1804 et se trouvent principalement dans neuf villes de France. Mais c'est essentiellement celle de Paris qui rassemble les étudiants, environ les deux-tiers. Cournot remarque que la faculté de Rennes, qui devait réunir une majorité de bretons n'a pas eu beaucoup de succès. Pourtant, elle répondait à un souci de décentralisation au profit de certaines régions ou certaines cultures locales. Il n'en analyse pas les causes mais affirme que cette politique doit continuer, quels que soient les résultats.

Le programme des études est sensiblement le même que celui de 1804, si l'on excepte quelques modifications dues aux circonstances. Outre le droit civil français, le droit public français et la législation criminelle, on a ajouté le droit commercial et la dénomination plus fonctionnelle de droit administratif. L'enseignement du droit romain dans ses rapports avec le droit français correspond, outre aux exigences d'une certaine mode, à une nécessité historique et comparative, car il analyse la perfection d'un système ancien.

L'intérêt des études supérieures en droit se manifeste pour l'obtention d'une licence (trois ans), ou pour un doctorat (quatre ans) préparant à l'enseignement ou aux fonctions importantes dans la magistrature et l'administration. Cournot pense cependant que l'on devrait prolonger la durée des études en droit et rehausser le prestige du doctorat. Cette conception vise à une amélioration quantitative et qualitative.

3) - Les facultés de médecine :

Les écoles de santé, qui deviendront les écoles de médecine, furent instaurées en décembre 1794 dans trois villes : Paris, Strasbourg et Montpellier avec, pour tâche, de former des officiers de santé, mais plus particulièrement des médecins pour hôpitaux militaires. En 1802, trois autres centres viendront s'ajouter aux précédents. Il s'agissait surtout de former des praticiens et non, comme cela existait auparavant, des théoriciens galéniques. On peut distinguer deux catégories de praticiens, les docteurs en médecine ou en chirurgie et les officiers de santé.

Au même moment, on crée des écoles supérieures de pharmacie. Dans les deux cas, médecine ou pharmacie on distingue ceux qui peuvent exercer sur tout le territoire, et ceux qui n'ont la possibilité de le faire que dans un département précis.

De même, pour les médecins, pratique-t-on la distinction entre ceux qui ont reçu une formation universitaire et les autres, qui ont seulement effectué un stage dans une école préparatoire. Sans établir de différence qualitative marquée, Cournot estime que les premiers, possédant une formation plus solide, doivent, par conséquent, obtenir un statut supérieur dans la hiérarchie médicale. Le nombre d'étudiants n'a pas augmenté comme on l'espérait. (1)

Certaines facultés, comme celle de Strasbourg, se trouvent dans une situation critique. Cournot remarque que, à l'instar de ce qui s'était produit dans les facultés de droit, certaines deviennent plus prestigieuses que d'autres, notamment celle de Paris. Cela ne constituait pas une raison suffisante pour supprimer celles de province. Il distingue curieusement des Ecoles comme celle de Montpellier, d'origine hispano-arabe du moyen-âge, de tendance philosophique vitaliste, de celle de Paris, davantage portée sur l'inter-relation nature-individu, c'est à dire sur l'être en situation dans différents milieux. Il remarque aussi le jeu subtil du gouvernement, qui doit maintenir certaines universités pour des raisons politiques, malgré leur mauvais

(1) A ce sujet, Cournot nous donne des statistiques intéressantes bien qu'il n'en révèle pas les sources. Ainsi, en 1864, il y avait 1664 étudiants en médecine, dans les facultés, dont 1037 à Paris. En pharmacie, on relève 221 étudiants dans les Ecoles supérieures, dont 183 à Paris. Cela représente moins du sixième des étudiants inscrits dans les facultés de droit. En sept ans de 1855 à 1861, on a délivré 2842 diplômes de docteurs, 901 diplômes d'officiers de santé, 625 diplômes de pharmaciens de 1^o classe, 873 de pharmaciens de 2^o classe. Le nombre d'officiers de santé diminue, de même que celui des pharmaciens de 1^o classe

fonctionnement. De même, il refuse la création d'autres, qui s'imposeraient cependant. Il fallut pourtant créer des cours médicaux dans les hôpitaux, afin de répondre aux nécessités du moment. Il va se heurter de nouveau à des difficultés entre "les prétentions des administrations hospitalières, qui revendiquent le droit de nommer les médecins de l'hôpital, et les prétentions de l'administration de l'instruction publique, qui revendique le droit de nommer les professeurs". (1).

Les étudiants peuvent cependant recevoir une formation pratique sur le terrain, et théorique à l'Université. Fortoul rend obligatoire, en 1854, l'inscription scolaire dans une faculté de médecine, dans une école supérieure de pharmacie ou dans une école préparatoire. Cela n'entraînera pas nécessairement une augmentation des effectifs chez les étudiants. Cournot remarque que les médecins préfèrent exercer dans les cabinets particuliers ou s'orienter vers des métiers plus lucratifs que travailler dans les hôpitaux.

Le problème se révèle particulièrement alarmant dans les campagnes, où personne ne veut officier. Il se prononce également pour une simplification du système de la formation médicale au lieu de maintenir les catégories de pharmaciens de 1° et de 2° ordre. Il trouve plus juste qu'on exige davantage pour exercer dans une grande ville que dans une agglomération de moindre importance.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 247)

Cependant, il s'élève contre l'obligation de demeurer dans un département et de ne pouvoir changer librement de milieu : "Que l'on exige un diplôme plus élevé pour exercer dans certaines résidences, par exemple dans les chefs-lieux de département et d'arrondissement, cela se concevait parfaitement ; mais que l'aptitude d'un praticien de second ordre soit limitée à un seul département, et qu'il lui faille, à cinquante ou soixante ans, s'il change de département, acheter par de nouveaux examens et de nouveaux déboursés un nouveau diplôme, ou perdre la capacité que personne ne pouvait lui contester légalement, voilà ce qui choque le bon sens public et ce qui trop souvent paralyse l'application de la loi" (1)

Cournot tente de cerner le problème de l'enseignement professionnel en fonction non seulement des résultats obtenus mais, également, des réalités socio-économiques existantes. Il ne fait qu'anticiper, d'une certaine façon, les problèmes contemporains des mutations arbitraires, des déplacements administratifs injustifiés, de stages de recyclage qui ne tiennent pas réellement compte des aspirations individuelles et professionnelles. La situation dans les facultés des lettres ou des sciences n'est guère plus enviable et des préoccupations similaires surgissent, freinant, du même coup, l'expansion qualitative et quantitative de l'enseignement supérieur ;

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 249)

4) - Les facultés des lettres :

Il rappelle que c'est toute la tradition gréco-romaine qui se retrouve transférée au Moyen-âge. Ainsi, les sept arts libéraux (1) vont constituer l'Université des Arts. En 1808, elle se trouve scindée en faculté des lettres (l'ancien trivium) et faculté des sciences (l'ancien quadrivium). Administrativement, il doit exister une faculté des lettres et une autre de sciences, au chef-lieu de chaque académie, les professeurs étant choisis parmi ceux qui enseignent déjà en terminales des lycées. Celles de Paris auraient dû recruter les professeurs du Collège de France, de Polytechnique ou du Muséum d'histoire naturelle, en plus des enseignants des lycées. (2)

-
- (1) Trivium : c'est à dire : Grammaire, Rhétorique, et logique.
Quadrivium : Arithématique, Géométrie, Astronomie, Musique.
Dans les Considérations, Cournot rappelle que "bien des gens attribuent à notre siècle le mérite ou le tort de donner aux sciences le pas sur les lettres : ce mérite ou ce tort remonte effectivement jusqu'au régime scolastique du Moyen-âge, puisqu'il est clair que les arts du quadrivium sont des sciences, que ceux du trivium peuvent être étudiés théoriquement ou scientifiquement, et que l'enseignement du trivium dans un latin didactique, barbare, n'avait rien qui se prêtât à une culture poétique et littéraire. Il ne s'agissait pas encore de restaurer l'art antique".... (p : 51)
- (2) Cournot consacre un chapitre spécial à cet enseignement supérieur parisien. Nous ferons de même pour respecter sa démonstration.

En comparaison, les facultés de province jouent un rôle tout à fait modeste, voire symbolique, ce qui explique leur affaiblissement en 1815. Seules quelques-unes se maintiendront réellement.

En 1830, pour des raisons de stratégie électorale, on crée de nouvelles facultés de sciences et de lettres à Lyon, Bordeaux, Rennes, Besançon, c'est à dire dans des villes importantes et en pleine évolution. Mais le public ne sera pas plus attiré ou motivé qu'auparavant, surtout en ce qui concerne la fréquentation de cours spécialisés, tels que ceux de grec ou de sciences naturelles. Nombreux seront les illustres professeurs qui dispenseront leurs cours devant un auditoire pratiquement inexistant. On institue donc des cours du soir, pour attirer un plus large public, plus particulièrement les femmes.

C'est Fortoul qui multiplie, fidèle en cela à son programme électoral, les universités provinciales. Mais il développe un système de gestion financière indépendant, et opère une séparation entre le budget de l'Etat et celui des facultés. Puis il instaure un système d'inscription payante, concernant également les examens, ou les diplômes, voire les conférences ou certains cours. Cette rétribution obligatoire, mal perçue et maladroite constituera un échec important pour sa politique scolaire. En juin 1861, on rétablit le budget annexe des facultés dans celui de l'Etat.

Fortoul tente d'imposer aux étudiants en droit, une inscription payante et la fréquentation des facultés des lettres pour les repeupler. Mais ce sera un échec, tant à Paris qu'en Province. Par la même occasion, le public mondain, qui contribuait à rehausser le prestige des cours, disparaît. Le ministre pense planifier un programme unique, annuel, pour toutes les facultés et pour tous les professeurs. Cela implique un choix spécifique d'auteurs à étudier et une limitation dans le contenu des cours. Il ne tient pas compte des avertissements de certains professeurs de grande notoriété qui refusent de restreindre ou de censurer le déroulement d'une leçon. Cournot ne paraît cependant pas entièrement opposé à cette vision mais elle lui semble impraticable.

Coroborant cette restructuration de l'Université, il pense que l'on doit la décharger de l'examen du baccalauréat. Les lycées eux-mêmes devraient s'occuper de cette épreuve et délivrer le diplôme à leurs élèves. Ceux qui viendraient d'établissements étrangers comme des écoles libres le passeraient dans une des Universités choisies par l'Etat. Cournot envisage également des Universités de province qui dispenseraient, pendant quelques mois dans l'année, des cours ouverts au public. Des grands professeurs ou hommes célèbres pourraient y donner des conférences. Ils contribueraient à rehausser le prestige de ces établissements et à développer leur fréquentation.

Mais, pour cela, "il faut que les institutions s'accommodent aux besoins nouveaux qui se produisent ; et sur ce point comme sur tant d'autres, on sent les progrès du nivellement démocratique. La prédication du missionnaire en fait d'instruction doit se répandre plus uniformément sur le pays et s'adresser à des classes qu'elle négligeait jadis". (1)

Il se trouve en plein accord avec Demogeot lorsqu'il compare ce qui se passe en Angleterre et en France : "le lecteur anglais parle quand il a quelque chose à dire, il se tait dès qu'il a fini et cède la place à son successeur. Le public vient, écoute, et quelquefois profite. Le professeur français est institué à perpétuité ; il parle régulièrement deux fois par semaine... Il parle quand il a quelque chose à dire ; quand il n'a rien il parle encore : car le règlement l'y contraint". (2)

C) QUELQUES ASPECTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

1 - Les cours publics libres :

On doit distinguer entre un enseignement-instruction, destiné à un auditoire de jeunes, et un enseignement-culture, permettant à des adultes de compléter leurs études ou d'obtenir une connaissance générale plus importante. C'est la fonction

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 256)

(2) DEMOGEOT : "Une lecture anglaise à Paris" p : 363/378 in Revue française du 1^o mars 1864

des cours publics libres, lesquels correspondent tantôt à une demande culturelle réelle, tantôt à une mode. La législation de 1808 n'a guère permis que se développent des cours dispensés par des personnes compétentes mais n'appartenant pas nécessairement au corps de l'instruction public. De même, les professeurs ne pouvaient donner de tels cours publics qu'avec l'autorisation des autorités rectorales et du ministre. Ensuite, il fallut obligatoirement obtenir l'accord du Conseil Supérieur, du Conseil Impérial ou de la section permanente, ce qui retardait la décision et diminuait les motivations du conférencier et celles du public, pourtant nombreux (1).

(1) Dans un article de janvier 1988 Cl. LELIEVRE rappelle que les cours d'adultes ont toujours été liés depuis la période révolutionnaire, aux institutions du Primaire. Ils ont eu pour fonction de répéter les objectifs de l'enseignement dans les écoles, de développer les thèmes élémentaires de la morale et du droit, de diffuser les nouvelles connaissances culturelles et techniques. C'est essentiellement en 1820 que "le préfet Chabrol de Volvic ouvre (...) les deux premiers cours d'adultes pour hommes de la capitale. En 1822, ils sont augmentés de quatre autres, dont un pour femmes... Ils ont en général lieu le soir ou le dimanche, quand les ouvriers sont libres, et durent en principe une heure et demie. Le cycle est de deux ans et comprend trois niveaux : les premiers éléments (arithmétique, géométrie descriptive, coupe de pierres et charpente, mécanique, dessin de machines, physique et chimie) et les cours accessoires (grammaire, comptabilité, hygiène, chant)". Ces cours obtiennent rapidement de grands succès, par exemple, 13 cours en 1841, ce qui représente 1200 ouvriers. Ils se retrouvent un peu partout sur tout le territoire. Mais Guizot fait interdire l'association libre pour l'instruction du peuple, en 1834 car elle propageait, d'après lui, des idées dangereuses pour le régime. Pourtant en 1840, on compte 69 000 adultes qui suivent ces cours. Suivant les régimes politiques, ils seront l'objet d'une surveillance et d'un contrôle sévères, notamment par les inspecteurs et le Conseil Royal. C'est ce que montre l'article de Cl. LELIEVRE : "L'Offre et la demande d'éducation populaire." dans Histoire de L'éducation.

Si Cournot donne son accord de principe sur ces expériences et nouveautés culturelles, il soulève cependant le problème de la multiplication de ces cours et de la mauvaise qualité qui apparaît parfois sous-jacent à cet enthousiasme populaire. Il suffirait, pour pallier ces inconvénients, de déposer un résumé de l'intervention du conférencier pour que les autorités compétentes puissent juger de son adéquation ou non. Les conditions remplies légalement devraient permettre de sauvegarder la moralité et la qualité de ces interventions. Il faudra attendre le ministère Duruy pour que ces cours fassent l'objet d'une attention bienveillante de la part du gouvernement. Dans son Histoire culturelle de la France. M. Crubellier ne signale pas ces conférences, alors qu'elles ont constitué la première forme de culture de masse. C'est tout à l'honneur de Cournot d'avoir attiré l'attention du lecteur sur ce développement pédagogique même s'il lui impose une certaine retenue.(1)

Dans ce milieu du XIX^e siècle, les préoccupations concernant la culture et l'enseignement remettent au premier plan la qualité de l'information et des cours dispensés. Des établissements prestigieux jouent un rôle-clé dans cette recherche socioculturelle. Cournot n'hésite pas à consacrer un chapitre de son ouvrage pédagogique à cette question fondamentale :

(1) On pourra comparer le jugement de Cournot dans ses deux lettres ci-jointes à celui de son successeur, Monty à Dijon.

2 - Le haut enseignement parisien :

Il développe l'histoire du Collège de France en se basant sur l'Histoire de l'instruction publique en Europe, de Vallet de Viriville. Il énumère les différentes chaires (19 avant la Révolution, 30 en 1864) et leurs caractéristiques : philologie et archéologie, littérature grecque et française, langues, mathématiques, histoire naturelle, sciences morales et politiques.

En accord avec le pouvoir politique, il pense que l'on doit encourager le développement de la première catégorie (1). La seconde catégorie ne fait pas double emploi avec l'enseignement universitaire car les finalités se révèlent différentes. D'autre part, la recherche privilégie ce type d'analyse et de réflexion. Mais la spécialisation à outrance, tout comme la personnalité trop forte de certaines autorités ne sont pas sans poser de nombreux problèmes. Ainsi, quelques chaires existantes à l'Université trouveraient mieux leur place au Collège de France, comme cela est déjà le cas pour la géométrie supérieure qui devient trop spécialisée pour un enseignement général à l'Université des Sciences. On retrouve le même cas avec la chaire du calcul des probabilités et de physique mathématiques. Les trois chaires de sciences naturelles du Collège de France, en revanche font double emploi avec celle existante à la Faculté des lettres.

(1) La 1^o catégorie comporte l'enseignement des langues, littérature et antiquités égyptiennes, sémitiques, asiatiques et slaves. La 2^o catégorie concerne les langues, littératures, antiquités et philosophies grecques, latines. La 3^o porte sur les langues et littératures françaises et étrangères d'Europe. Les 4^o, 5^o, 6^o concernent les sciences mathématiques et physiques, sciences naturelles, sciences morales et politiques.

Mais il semble difficile de grouper des professeurs de tendance et d'opinions différentes dans une même discipline et dans un même établissement. Cela pose un problème de reclassement et de mutation. Les cours publics dispensés dans les grandes écoles comme les Ponts et Chaussées ou les Mines correspondent à un enseignement plus pratique. L'Ecole Polytechnique apparaît comme une pépinière de savants et de grands hommes. Elle sera rénovée par Monge en décembre 1799. Elle se propose d'atteindre un double but : d'abord développer les connaissances mathématiques, physiques et chimiques, ensuite former les candidats aux écoles d'application. Mais sa personnalité n'est pas sans influencer positivement la jeunesse. Des modifications ont été apportées afin de mieux répondre aux nécessités de l'évolution sociale et scientifique. Ainsi, la physique et la chimie se développent considérablement au détriment des mathématiques : "L'essor de la chimie mais aussi, et Cournot ne le mentionne pas, de la biologie, ont été préparées par les travaux de Lavoisier en 1773. Sa formation polyvalente mathématiques, logique, physique, mécanique céleste explique sa vision différente des éléments. Cela lui permet de renouveler la chimie, et préparer la théorie atomique. Dalton applique cette dernière, issue à l'origine, de la philosophie de la nature à la science. Puis la chimie organique marque le triomphe de l'atomisme. De nombreux domaines vont ainsi pouvoir être exploités, mais la chimie, la physique et la biologie vont constituer un ensemble de sciences permettant la médecine expérimentale, l'évo-

lutionnisme de Darwin, la génétique de Pasteur et de Mendel, les corrélations organiques de Cuvier. Cependant, Cournot marque sa préférence pour les mathématiques : "l'idée d'ordre, celles de combinaison, de séries causale, de hasard n'auraient pû être conçues sans leur élaboration technique par la théorie mathématique. Le discours épistémologique de Cournot offre cette originalité de s'énoncer au coeur même de la mathématique, et de viser le progrès de la pensée mathématique dans son rôle d'instrument théorique de la connaissance... La mathématique s'entraîne à démêler l'enchevêtrement des rapports" entre les idées : elle nécessite ces facultés supérieures par lesquelles l'esprit humain saisit "les analogies, les connexions des choses, et les motifs de préférence entre telles ou telles explications ou coordinations rationnelles"(1). Cournot regrette cette déviation de sa fonction originelle, qu'il perçoit comme une atteinte à l'essence même de l'institution. De même, il trouve critiquable le rattachement de l'Ecole d'Administration, le pendant de l'Ecole Polytechnique, au Collège de France en 1848. Il prédit son futur échec.

Si l'on considère la nécessité d'établissements supérieurs comme les Universités ou le Collège de France, il s'avère nécessaire d'opérer un choix rigoureux dans ses agents principaux qui sont les enseignants. Cela explique les préoccupations de Cournot concernant les processus d'évaluation et

de sélection des professeurs du Supérieur. Cette opération constitue la structure de base de l'édifice scolaire puisqu'on se souvient que Napoléon l'a conçue en partant du sommet, le Supérieur, et non pas de la base, le Primaire.

Il se préoccupe davantage, et ne le dissimule pas, du devenir de cet enseignement, et délaisse le Primaire pour les établissements libres. Il révèle la véritable fonction de l'éducation : constituer une idéologie sociale qui perpétue le système institutionnel sans lui laisser la possibilité de critique ou de proposer d'autres possibilités. C'est en ce sens que la continuité culturelle universitaire passe par des transmetteurs fidèles qui vont constituer le corps même de cette institution.

3 - Le recrutement de l'Enseignement Supérieur :

Historiquement, cette question du recrutement s'est toujours posée d'une manière ou d'une autre : "De tout temps l'idée d'un concours pour des chaires publiques s'est présentée à l'esprit, et les Universités du moyen-âge nous offrent partout le système du concours, mis en regard du système de l'élection par le corps des professeurs, avec la ratification de l'autorité ecclésiastique, ou de l'autorité municipale, ou de l'autorité du prince". (1)

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 272)

La notion de sélection ne constitue pas une épreuve dévalorisante pour le candidat mais une façon de confirmer les aspirations socio-culturelles de l'enseignement supérieur avec une prédisposition à l'enseignement et à la recherche. Elle ne relève pas d'une politique systématique de répression des aspirations individuelles mais d'une nécessité avant tout pédagogique. Cournot abordera cette analyse aussi bien pour le Primaire que pour le Secondaire et le Supérieur, dans le domaine de l'éducation dans les établissements libres et laïcs. Une des finalités sous-jacentes concerne la constitution d'un esprit de corps qui permettrait de perpétuer cette institution supérieure :

"Quoi de plus convenable que d'unir par une communauté d'origine par une camaraderie d'école, les hommes destinés à représenter dans les Académies la science inventive, et ceux dont l'ambition moins grande trouvera encore à se satisfaire honorablement dans les rangs du corps enseignant" ? (1) Le recrutement doit ainsi permettre à ce corps non seulement d'exister mais de progresser dans la qualité de la connaissance générale et dans les spécialités : "l'enseignement y a pris des développements appropriés à toutes les exigences de l'esprit scientifique et à tous les besoins de la pratique. L'obtention des grades, dont on se jouait sous l'ancien régime, y est devenue une affaire sérieuse... Quand aux établissements d'un ordre plus élevé encore,

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 123)

qui servent à la fois d'ornement à la capitale de l'empire et de moyens d'instruction ou de perfectionnement pour ceux qui aspirent à conserver à la France sa renommée dans les sciences ou dans les lettres, on reconnaît vite que, s'ils présentent quelques défauts... ces abus n'ont rien que de très tolérable"... (1).

Si le système de la sélection apparaît comme une nécessité qui s'impose, on constate pourtant le contraire sous le règne de Napoléon. La loi du 1^o mai 1802 stipule que, pour un même poste, trois candidats seront présentés par les membres de l'Institut, les inspecteurs généraux et les professeurs de l'établissement dont le poste est devenu vacant, au premier Consul qui sélectionnera. Mais, rapidement, on en revient au système des concours, d'abord en ce qui concerne le droit, puis pour toutes les disciplines en 1808. Le 17 février 1815, le Conseil Royal se prononce en nommant à vie tous les candidats retenus. La pré-sélection cependant a été effectuée par les autorités universitaires. En 1852, le ministre autoritaire Fortoul réagit contre le système démocratique des concours et intervient directement dans le choix des candidats, outrepassant les limites de ses attributions. Un simulacre d'examen est organisé, mais le résultat se trouve connu d'avance.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 310)

Cournot reconnaît pourtant le bien-fondé de cette procédure et conteste les capacités pédagogiques des autorités professionnelles exerçant hors de Paris "les Facultés de province et les conseils académiques sont moins bien placés pour faire de bons choix, que ne l'est le ministre, et surtout qu'il ne l'était quand il lui fallait prendre l'avis d'hommes éminents et très autorisés, sur qui pesait la responsabilité morale du choix." (1)

En ce qui concerne les Facultés de droit, Cournot pose le problème de la crise de conscience du magistrat hésitant entre deux décisions, deux jugements, impliquant la relaxation et la clémence, ou la condamnation. Mais il rappelle qu'il doit traiter des "espèces" et non des "affaires", c'est à dire agir en fonction de chaque cas individuel. Il introduit également la notion de singularité ou de personnalité inhérente à chaque individu. Il soulève le cas des professeurs de droit à qui toute plaidoirie devait être interdite afin de préserver l'indépendance de la théorie et de sa pratique.

Concernant plus particulièrement les questions de droit, il estime qu'on les plaide surtout en fonction des intérêts et qu'il existe toujours une différence entre le professeur et le praticien juridique.

Le concours de suppléant se trouve centralisé à Paris, et Cournot pense qu'il s'agit là d'un progrès et d'une nécessi-

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 274)

té, destinés à éliminer les influences locales ou régionales. Mais ce concours ne pourrait être ouvert aux personnes déjà en poste. Cela retarde ou exclut les mutations pour ceux qui, exerçant en Province stipulent un poste à Paris. En 1852, le suppléant prend le titre d'agrégé mais on supprime le concours pour les chaires. Les autorités universitaires se chargeront-elles alors de promouvoir l'agrégé en l'installant dans une chaire, ou instaureront-elles un nouveau concours ? Cournot se prononce pour la seconde solution, même si elle présente quelques inconvénients comme, par exemple, d'éliminer parfois certaines personnalités : "on avait tort, à une certaine époque, d'introduire dans les concours, en faveur des candidats recommandables par leur âge ou par leurs ouvrages, la dispense de l'épreuve de l'argumentation, qui seule met en relief l'art d'interroger" (1).

Les Facultés de médecine existent au nombre de trois. Les professeurs en clinique médicale sont désignés en fonction de leurs qualités professionnelles. Il en va cependant différemment de ceux qui enseignent la médecine car ils doivent se contenter de dispenser un cours dogmatique en évitant de trop "passionner" ou d'envoûter les jeunes auditoires. Cournot insiste sur le caractère austère d'un tel enseignement, qui doit correspondre à une nécessité psychologique, à une mise en condition. On retrouve, comme en droit, de jeunes docteurs

(1) A. COURNOT : Des institutions... p : 277 - 278)

agrégés suppléants et, par conséquent, employés à titre temporaire. Cette situation présente des aspects positifs, notamment le développement des connaissances théoriques et pratiques acquises à la Faculté. D'autre part, cela peut leur permettre de s'affirmer et de se faire connaître. Cependant, le concours permettant d'obtenir l'agrégation temporaire ne présente pas une garantie suffisante pour être élu professeur en médecine. C'est, en l'occurrence, à la Faculté de prendre position. Cournot se félicite de la propagation d'un tel système, qui ne fait que prolonger un conservatisme ancestral : "il n'est pas mal que l'autorité d'un corps et sa résistance aux changements trop hâtifs ou trop radicaux prémunissent la société contre les dangers de l'empirisme pur et des agitations factices de l'opinion" (1). Il précise toutefois qu'il ne s'oppose pas l'innovation et ne comprend pas pourquoi la découverte d'une nouvelle technique, d'un nouvel enseignement ne pourrait être introduite dans le domaine de la médecine. Elle ne peut se moderniser et progresser que par changements, contrôlés par les autorités compétentes .

Cournot critique violemment les facultés des sciences et des lettres qui n'apparaissent en aucun point comparables à celles de droit ou de médecine. Le faible nombre d'inscrits dans ces facultés, l'absence d'assiduité régulière, seule garante d'un suivi des cours, le manque d'initiative personnelle

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 279)

ou collective qui pourrait se traduire, comme en médecine, par le développement des Privatdocenten, la mauvaise gestion et la limitation des crédits ne permettent pas, par exemple, à des personnalités renommées, de faire des conférences. Il n'est pas étonnant d'assister à la dégénérescence de ces établissements. L'autorité scolaire effectue donc la sélection entre les candidats possédant un doctorat, un certain nombre d'années d'enseignement dans le Secondaire et quelques titres littéraires ou scientifiques. Après avoir rappelé que le doctorat se compose de deux thèses obligatoires et originales, Cournot le dénigre en remarquant que "l'essentiel, pour le récipiendaire, est que la thèse soit admise à ce titre : après quoi la soutenance n'est plus guère qu'une solennité, une sorte de fête universitaire, une joute courtoise, substituée aux rudes escrimes du moyen-âge"(1). Il rappelle également qu'il existe une grande différence entre un doctorat soutenu à la Sorbonne et un autre en province. Il en revient ainsi à ses préoccupations initiales : la centralisation. Tout ce qui se produit à l'extérieur de la capitale se trouve systématiquement dévalorisé, déconsidéré. Cela concerne aussi bien l'éducation que la culture en général. Seules quelques facultés, comme celles de médecine de Montpellier, échappent à ce jugement.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 281)

4) Les concours et la décentralisation :

Historiquement, on distingue deux périodes propices à la décentralisation, en février 1815 et en juin 1854 (1). Cependant, le XIX^e siècle a plutôt tendance à accentuer le processus de la centralisation, tant au niveau politique qu'institutionnel. Cournot aborde fréquemment ce thème, par exemple en tant que facteur d'unité sociale : "Que n'avons-nous pas fait, depuis trois quarts de siècle surtout, pour fortifier chez nous, par la centralisation, par l'organisation hiérarchique de tous les services, cette unité nationale, qui flatte notre patriotisme, et qui n'est pas moins bien appropriée aux habitudes logiques de l'esprit français" (2). A propos de l'organisation des lycées et collèges, il remarque que le pouvoir central établit la totalité des structures du système éducatif "en cela, comme en bien d'autres choses, la centralisation a gagné et gagnera toujours du terrain, puisque c'est elle, en définitive qui juge les conflits" (3)

(1) Les Universités provinciales se trouvaient dans les dix-sept chefs-lieux, elles relevaient du Conseil Royal de l'instruction publique qui désignait les enseignants. Cela n'était pas le cas du personnel administratif : "Si cet ordre de choses, que nous regardons d'ailleurs comme parfaitement incompatible avec nos mœurs actuelles et l'ensemble de nos institutions, avait pu s'établir et subsister, la décentralisation en matière d'enseignement public était complète". A. COURNOT : Des Institutions... (p : 298) - en juin 1854, Fortoul crée les grands rectorats. Il cherche à se rapprocher du système instauré par l'ordonnance du 17 février 1815. Le nouveau système aurait dû aboutir à une véritable décentralisation dont auraient dû bénéficier les autorités provinciales. Mais Cournot précise qu'il ne pouvait fonctionner ainsi car trop en opposition avec nos coutumes et habitudes sociales. Aussi, les changements de 1854 se sont limités à quelques détails..

(2) A. COURNOT : Discours de rentrée aux facultés de Dijon, le 15 novembre 1854

(3) A. COURNOT : Des institutions... (p : 196)

Les concours vont se trouver centraliser à Paris : par exemple l'agrégation, en février 1821. Cournot juge ce fonctionnement positif, car il permet une spécialisation encore plus développée. Mais il ne suffit pas pour "neutraliser complètement les influences locales ou de coteries, et nos institutions comme nos moeurs nous poussent en tous sens vers l'unité et la centralisation. Je crois donc qu'il y a eu un perfectionnement véritable à centraliser peu à peu tous les concours à Paris" (1). Dans la conclusion de son ouvrage pédagogique, il insiste sur le fait que l'administration des lycées se centralise de plus en plus, à la manière des autres services publics. Cette concentration a l'avantage, d'un point de vue pédagogique, de découvrir les personnalités brillantes, de leur ouvrir des perspectives intéressantes mais, en plus, de leur permettre de se spécialiser. En conséquence, elle élimine les vocations incertaines. Les universités de province peuvent avoir pour rôle de découvrir les talents cachés, de les préparer et les orienter vers la capitale.

"Que Paris soit toujours et de plus en plus le coeur de la France, l'organe de cette circulation puissante qui entretient sur toute l'étendue de l'Empire, l'activité et la vie, chacun y souscrit. Mais que Paris soit aussi, et à lui seul, le cerveau de la France ; qu'il soit l'unique organe de ce travail littéraire et scientifique auquel les nations doivent leur principal lustre, voilà ce que notre amour-propre n'admettrait pas aussi volontiers" (2).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 276)

(2) A. COURNOT : Discours de rentrée aux facultés de Dijon, 15 Nov. 1854

Il apparaît significatif que ce discours soit prononcé par Cournot à Dijon, c'est à dire dans une université décentralisée. Peut-être pensait-il ainsi atténuer les affirmations brutales que l'on retrouve dans son ouvrage. Car il établit nettement une discrimination entre la capitale et la province, en ce qui concerne tant la qualité de l'enseignement dispensé que la valeur des diplômes délivrés. Cela explique cette préoccupation essentielle de l'évaluation scolaire et universitaire. Il critique à plusieurs reprises le diplôme du doctorat en remarquant la relative facilité avec laquelle on peut l'obtenir. Parallèlement il note le nombre d'échecs considérables des enseignants qui se présentent au concours d'agrégation. Cela constitue une atteinte à l'intégrité et à la responsabilité de ces derniers. Pourtant on les retrouvera plus tard comme professeurs à l'Université. Il précise que le doctorat ne permet pas de juger l'aptitude à l'enseignement, mais il suffit pour exercer à un haut niveau. Il propose alors l'obligation, pour tous ceux qui se destinent à l'enseignement, de soutenir un doctorat, puis de réussir l'agrégation. Cette idée remarque-t-il avait déjà germé dans l'esprit de plusieurs ministres, dont V. Cousin, mais n'avait pas pu être appliquée en raison de réticences multiples, pédagogiques et politiques.

Il rappelle que ce dernier dirigea en véritable despote le jury d'agrégation de philosophie pendant une dizaine d'années. Il avait la réputation de refuser systématiquement et malhonnêtement tous ceux qui méconnaissaient ou contestaient sa doctrine, l'éclectisme (1).

Cournot conçoit dans l'enseignement supérieur une saine hiérarchie qui consisterait à ajouter au corps enseignant traditionnel une nouvelle génération issue du concours de l'agrégation : " les agrégés auraient été la partie jeune, active, militante, d'un corps où les professeurs titulaires auraient représenté la maturité de l'âge et de la gravité sénatoriale. Mais comme l'autorité n'entendait point garantir aux agrégés les places de titulaires qui viendraient à vaquer, l'on a montré peu d'empressement pour gagner par des épreuves hasardeuses un titre ou un grade qui, à vrai dire, ne rapportait rien et ne menait à rien. Les concours, essayés une fois ou deux, sont vite tombés en désuétude " (2).

(1) Cournot a eu le mérite d'insister sur les pressions et interventions multiples qui s'exercent sur les enseignants et parfois les étudiants. Il dénonce ce manque d'objectivité qui dénature la fonction éducative et dévalorise l'obtention des diplômes supérieurs. Il réagit cependant en fonctionnaire intègre et voit dans la perversion de ce système une conséquence désastreuse : la baisse de qualité de la profession enseignante au niveau du Supérieur. Les conséquences se font sentir non seulement au sein de l'institution universitaire mais au niveau social, culturel et économique.

(2) A. COURNOT : Des institutions... p: 282

Il rappelle que Fortoul a tenté, mais sans succès en 1854 et 1855, de rétablir une revalorisation des concours. Il annonce sans autre précision que le pouvoir n'aime pas conserver des fonctionnaires "pour des raisons générales que tout le monde connaît". Ils font alors l'objet d'une mutation pour une université de province, où ils attendront l'heure de la retraite. Ceux qui ont réussi des concours mais néanmoins seraient considérés comme incompetents pour enseigner à un haut niveau ne pourraient intégrer le corps prestigieux des universités parisiennes, de la Sorbonne en particulier. Cournot établit ainsi une discrimination regrettable parmi ceux qui ont réussi les concours les plus difficiles. Dans ce contexte, il ne faut alors pas s'étonner si le niveau de ces institutions provinciales baisse régulièrement; le manque de valorisation et de motivation explique cela.

Il accepte cependant, dans une certaine mesure, de considérer comme importantes et pédagogiquement rentables, les universités de provinces. " Tout cela est vrai, mais on conviendra que le moyen de relever les Facultés de province n'est pas de céder à des considérations d'utilité, du genre de celles que nous venons d'indiquer. Si l'on ne veut pas tomber dans la confusion des genres, qu'elle a particulièrement mission de combattre partout, il faut absolument prendre un parti : il faut que la Sorbonne soit un établissement franchement académique, comme le Collège de France...ou un établissement franchement universitaire, la couronne et l'orgueil de l'Université " (1).

(1) A. COURNOT : Des institutions... p: 283

Il ne préconise rien de véritablement concret en ce qui concerne la province ; au contraire, il fait l'éloge de la Sorbonne. Celle-ci, dans le cas où l'on opterait pour la seconde solution, deviendrait le siège de l'Université qui "se considère à la Sorbonne comme chez elle et à ce qu'elle s'y retranche contre les prétentions extra-universitaires". (1)

Il estime qu'il peut, dans certains cas, y avoir une certaine souplesse car il s'agit d'un enseignement supérieur ! Il trouve par exemple ridicule d'opérer une sélection par concours lorsqu'il s'agit d'élire une personnalité possédant titres et distinctions universitaires, qui réalise l'unanimité sur son nom et sa candidature. Même si l'on comprend sa prise de position, on ne peut, par principe, accepter ce type de favoritisme. Quelle différence, alors, établir avec la lettre d'obédience, si contestée dans la nomination des enseignants religieux du Secondaire ? Plus généralement, on en arrive à instaurer un système de double présentation au ministre, l'une effectuée par un organisme compétent comme l'Institut, l'autre par un groupe de professeurs appartenant à l'établissement demandeur. Cournot note que cette méthode a l'avantage de supprimer la suprématie de l'une ou de l'autre partie. Malheureusement, elle peut, dans certains cas, amener le ministre à outrepasser ses fonctions et à présenter puis imposer son candidat, en dehors des critères de sélection.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 283)

Dans la mesure où règne une réciprocité complémentaire entre les autorités administratives et professionnelles, le recrutement de l'enseignement supérieur peut s'opérer sur des bases démocratiques et fiables. Mais un climat de méfiance s'instaure et se prolonge durant tout le XIX^e siècle. Aussi les innovations sont-elles mal perçues, mal intégrées. L'administration s'en tient au strict respect des lois, les critères de sélection deviennent autant de cas particuliers. Il faut rappeler cependant que "l'Université est un monde sourcilleux, hérissé de susceptibilités, méfiant, à l'esprit critique, fiévreux et aiguisé. Il faut, lorsqu'on traite avec lui, "convaincre avant d'ordonner". (1) P.Gerbod note que certains ministres ont tenté de rapprocher l'institution universitaire des autres institutions sociales. Mais les principaux intéressés le souhaitent-ils vraiment ? (2)

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 444)

(2) "Duruy veut arracher le corps enseignant à son isolement social le 12 octobre 1863, il invite ses recteurs à faire de l'hôtel de l'Académie, un centre de réceptions cordiales où les membres de l'université, réunis aux fonctionnaires des diverses administrations et à l'élite de la société puissent profiter des ses relations du monde dont leur vie retirée les tient trop souvent éloignés.. Il presse les universitaires de participer, comme orateurs, aux conférences littéraires ou scientifiques qui se fondent dans la plupart des grandes villes.. Le corps enseignant est encore victime de sa part (il s'agit de l'opinion publique), d'une méfiance, d'une indifférence ou d'un mépris injustifié. Ainsi, on accuse l'Université d'être responsable de l'abaissement du niveau des études". in GERBOD : La condition Universitaire p : 444

Cournot remarque avec lucidité qu'au niveau secondaire comme au niveau supérieur, cette attitude de méfiance du corps enseignant se trouve accentuée par des considérations d'ordre extra-pédagogique, retenues bien souvent pour évaluer les professeurs. Cela explique l'importance considérable qu'il attache à la recherche de critères objectifs et valides pour sélectionner les candidats. D'où la nécessité d'un enseignement de formation supérieur de haut niveau.

Historiquement, Cournot en revient à la période révolutionnaire et aux théoriciens qui ont surgi après 1794, date où la Convention établit à Paris l'Ecole Normale et l'Ecole Polytechnique. Il s'agissait de former les nouveaux cadres nationaux dont le pays avait besoin. Mais, progressivement, il montre comment la formation a basculé dans des considérations et des motivations personnelles pas toujours en rapport avec les aspirations socio-économiques et culturelles de la société. C'est en ce sens qu'il faut comprendre ses préoccupations d'ordre pédagogique et sa recherche de solution pour restaurer un enseignement supérieur de qualité. Cette dernière suppose une reconsidération des phénomènes d'évaluation et de sélection des enseignants du Supérieur en fonction des finalités qui varient parallèlement à l'évolution de la société.

Cournot analyse le développement et la création des chaires au Collège de France depuis son origine, remontant à François Ier. On remarque à quel point il célèbre cette institution et la qualité de l'enseignement dispensé, qui relève parfois davantage du prestige culturel que de l'utilité scolaire : "A côté de cet enseignement vraiment universitaire, il est bon qu'il y en ait un autre qu'on peut justement qualifier d'académique, enseignement donné à quelques travailleurs d'élite par des savants de premier ordre". (1)

Il distingue précisément l'enseignement universitaire de l'enseignement supérieur du Collège de France, même si, parfois, on relève un certain nombre d'interférences, entre les cours. Aussi les enseignants incarnent-ils l'esprit supérieur, qui préside à la destinée morale, économique, culturelle, politique et sociale de l'Etat. Dans ce contexte, on peut comprendre l'importance de l'évaluation. L'histoire ajoute une certaine grandeur à la création de ce haut enseignement, ce qui explique que Cournot se soit attaché à en montrer les étapes. Mais ses critiques et ses considérations personnelles reflètent une certaine conception de la pédagogie de l'enseignement supérieur, tant dans ses méthodes que dans sa finalité.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 265)

C H A P I T R E I I

CRITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

Cournot, en tant que spécialiste de l'éducation, s'est plus particulièrement intéressé à l'enseignement secondaire, ou supérieur, au détriment du primaire, qu'il dévalue. Cela correspond-il à un choix délibéré, ou inconscient, comme on a pu le constater en ce qui concerne sa pensée politique ? Ne préfère-t-il pas se réfugier dans les considérations d'ordre général et/ou historique, portant sur de longues périodes, plutôt que d'aborder les problèmes contemporains ? la connotation socio-politique pourrait déboucher sur des prises de position délicates. Les titres de ses ouvrages philosophiques paraissent révélateurs : Essai sur les fondements de nos connaissances ; Traité de l'enchaînement des idées fondamentales ; Considérations sur la marche des idées...

Le global se trouve privilégié par rapport à l'évènementiel, à la manière de Hegel dans sa philosophie de l'Histoire. C'est en ce sens qu'il faut lier sa pensée pédagogique et philosophique. L'homme social inscrit dans le temps ne l'intéresse pas, il lui préfère l'Homme caractérisé par son essence, qui le rend tel qu'il est. Mais, ne pouvant se révéler que dans la vie en collectivité, il devient nécessaire de s'interroger sur les mécanismes des institutions " la conscience des "lois du mécanisme social" est très aigüe chez Cournot, associant, très justement

d'ailleurs, le système des études classiques à l'esprit de l'ancienne bourgeoisie, et prévoyant le devenir de plus en plus pratique et professionnel de l'enseignement des sciences, aux dépens de la théorie pure et simple, tout en le regrettant toutefois" (1). Le rôle de l'histoire et l'évolution de l'éducation se trouvent étroitement liés. On peut s'étonner pourtant de ce qu'il parle très peu de sa pratique et de ses contacts avec ses étudiants. Son expérience pédagogique eût été un témoignage direct d'une situation vécue dans l'enseignement supérieur. Cela semble paradoxal d'exercer comme professeur d'université et de ne pas développer outre mesure les caractéristiques et les problèmes de cette institution.

Le système de relation et de réflexion se trouve être différent de celui du Secondaire. Il utilise davantage le monologue et le dialogue avec lui-même dans ses ouvrages, ce qui semble indiquer qu'il a délibérément choisi cette absence de concertation avec ses amis du Supérieur et avec ses étudiants. Même ses discours de rentrée aux Facultés sont une occasion de résumer ses conceptions, exposées au préalable dans ses ouvrages. On remarque là-aussi une certaine distance, une absence

(1) A. KREMER-MARIETTI : Introduction aux Institutions d'instruction publique en France. Oeuvres complètes (p:VIII)

de débat avec le public (1). Cette vision personnelle de l'enseignement supérieur nous laisse dans l'expectative. Il consacre, dans les Considérations sur la marche des idées, une longue analyse aux événements historiques alors que, dans les Institutions, il se trouve moins porté à étudier pédagogiquement ce qui s'est passé.

A) COURNOT ET LA POLITIQUE EDUCATIVE :

Il insiste fréquemment sur la notion de grade et de hiérarchie, indispensable pour comprendre le fonctionnement de l'institution universitaire. Cela peut être dû au prestige social plus qu'à la finalité de cet enseignement et de sa place dans le système pédagogique : "Quand il s'agit de l'instruction supérieure, il faut bien distinguer le fait de l'institution des écoles d'avec le fait de l'institution d'une hiérarchie enseignante, d'un corps de savants ou de gradués, préparant aux grades par leur enseignement, et conférant eux-mêmes des grades auxquels la loi ou l'opinion attachent une valeur professionnelle" (2).

(1) Cela explique la brièveté de la partie théorique concernant l'enseignement supérieur : un seul chapitre, contre neuf, relatif au Secondaire dans les Institutions. Mais Cournot semble beaucoup plus à l'aise lorsqu'il s'agit de parler de l'histoire de l'enseignement supérieur : sept chapitres contre cinq pour le Secondaire.

(2) A. COURNOT : Des institutions... (p : 98)

Il distingue l'aspect matériel du système scolaire de son aspect culturel et/ou idéologique. Il insiste notamment sur la différence de statut et de qualification conférée par les grades, reflet culturel de l'intelligence. Historiquement, et selon les types de civilisations que l'on prend pour référence, l'Université semble considérée comme un support idéologique de la religion, mais également parfois comme un élément de sa contestation (1). Cette hiérarchie dans l'éducation n'existe pas dans l'Antiquité classique, alors qu'on la retrouve sous une certaine forme dans la religion. C'est précisément le catholicisme qui créa l'institution universitaire au XI^e siècle et qui atteint son apogée au XV^e siècle.

(1) L'impact de la religion comme de toutes personnalités qui ont pu marquer leur siècle envers l'éducation, particulièrement le Supérieur, s'explique par l'évolution historique. "Il ne faut rien outrer, et la nature elle-même peut avoir ses époques de rénovation, ses temps de crise où elle sort de ses règles habituelles... De même il a pu arriver qu'aux premiers âges des sociétés humaines de vigoureux génies eussent assez d'ascendant pour imposer à des sociétés naissantes, en fait d'éducation publique comme à d'autres égards, leurs institutions, leurs règles, leurs formules, et à leur imposer pour des siècles le cachet qu'il leur plaisait... Mais ces temps sont bien loin". A. COURNOT : Des institutions... (p : 9)
Les temps ont changé c'est à dire que la société a pris le relais des grands hommes. C'est elle désormais qui dicte l'orientation de l'éducation en fonction de ses propres finalités et non pas celles de l'individu en particulier. Il reproche à la religion son influence néfaste au niveau supérieur, mais pas dans le primaire car elle correspond à une étape : "le Christianisme est admirable dans sa tendresse pour tous les êtres faibles, pour les femmes et les enfants... Il n'y en a pas moins là une cause d'amollissement et d'énervernement de la foi religieuse qu'il faut bien se garder d'aggraver"... A. COURNOT : Des Institutions... (p : 14)

Pour accéder à l'enseignement supérieur, il fallut passer, préalablement, par les corporations sacerdotales puis celles des gradués, pour terminer par les Académies. Plus tard, l'institution se laïcise, mais progressivement. Les finalités sont nombreuses : il peut s'agir d'obtenir une connaissance théorique professionnelle, ou de préparer les concours d'entrée aux services publics, ou, plus simplement, de compléter une culture personnelle. La notion de grade apparaît fondamentale pour Cournot, car elle permet de classer les individus, de les répartir en catégories, selon leur moralité et leur intelligence. Elle instaure une hiérarchie sociale qui sera perpétuée par une transmission du savoir ancestral commun aux humanités.

Historiquement, la puissance nouvelle acquise par ce corps de savants, est née de la civilisation moderne "joignez à cela que, dans une société de plus en plus occupée des moyens de gain, la science serait bientôt tout à fait négligée s'il n'y avait, comme ont dit, des positions que la société reconnaît officiellement, auxquelles sont attachés des avantages matériels et où l'on arrive en cultivant les sciences, sans même se préoccuper du soin des applications. Il faut qu'il y ait des Académies comme il y a des ingénieurs, des contremaîtres et des ouvriers et l'existence officielle des Académies est, dans nos sociétés modernes, la suite nécessaire du principe de l'organisation de la distribution et de la division du travail" (1).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 100)

Complétant les Humanités, qui s'adressent à tous les esprits cultivés, viennent les spécialisations qui s'acquièrent dans les facultés. Ces instructions particulières s'impriment d'une manière indélébile, dans la mentalité de ces personnages sociaux et les déterminent en catégories, comme cela est le cas pour les anciens de Polytechnique ou de l'Ecole Normale. Ces Facultés ne doivent pas et ne peuvent-s'étendre à tous les domaines car on ne comprendrait pas pourquoi il faut des facultés pour entrer dans les Douanes, les Postes, ou les Domaines, alors qu'un simple examen de sélection suffit pour pénétrer dans l'Administration.

Cournot établit cependant une distinction entre les scientifiques chercheurs et les scientifiques mondains, entre les diplômés et ceux qui n'en possèdent pas, c'est à dire le public. Pourtant, dans tous les cas, chacun réalise un objectif nécessaire au développement social. Les universités ne doivent pas se limiter à dispenser un enseignement strictement spécialisé pour initiés, mais donner dans chaque discipline une base ou une formation générale. Dans la mesure où les facultés religieuses existent, il estime que l'Etat ne doit pas établir une dissociation par rapport aux Facultés laïques et contrôler les diplômes délivrés. Si l'Eglise n'a pas de raison d'intervenir dans les Facultés laïques, l'Etat au contraire doit marquer son pouvoir démocratique et sa présence dans les établissements religieux.

Mais un problème apparaît alors, comment contrôler l'enseignement religieux ? Quels sont les critères d'évaluation ? Un examen ne peut suffire, il serait préférable d'examiner l'organisation des études, la planification des programmes de l'année scolaire et/ou universitaire car "il y a bien plus de garanties encore dans la fréquentation de cours réguliers que dans les examens ou dans les épreuves d'un grade" (1)

Cournot attache une importance particulière à la fréquentation des cours, ce qui constitue une forme de lutte contre l'absentéisme, de même se pose-t-il en précurseur du contrôle continu.

Concernant les écoles professionnelles, d'un niveau supérieur, il estime nécessaire l'intervention financière de l'Etat car elles présentent un intérêt d'ordre général dont dépend l'économie nationale. Cela permet au gouvernement d'imposer son orientation, ses programmes et son propre système d'évaluation des connaissances, de même que le classement des candidats. Mais une des conséquences négatives est la prolifération d'établissements privés préparant aux concours, en comptant davantage sur des procédés mnémotechniques que sur les véritables acquisitions des connaissances. Cournot établit, encore une fois, une grande différence entre les étudiants issus de classes modestes, qui poursuivent, dans le Supérieur une

(1) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 104)

formation technologique, et ceux, plus aisés, qui fréquentent les facultés scientifiques ou littéraires et se trouvent appelés à occuper des postes importants. Il approuve la perpétuation des classes sociales car elles permettent un meilleur développement socio-économique par une répartition "naturelle". Il constate cependant l'apparition d'un enseignement mondain, préjudiciable à tous les niveaux. Comment un enseignement peut-il être librement dispensé lorsqu'il dépend des caprices d'un ministre ou de politiciens ? Certaines disciplines peuvent effectivement attirer un vaste public, par curiosité ou par mode, mais, lorsqu'il y a ingérence de l'Etat dans le système institutionnel de l'enseignement supérieur, le risque de danger apparaît autrement plus important. Cournot admet la nécessité d'une tutelle ministérielle et administrative (1), permettant d'ordonner et d'unifier les différentes spécialités, mais se prononce contre le contrôle pédagogique. Pourtant, il l'admet pleinement en ce qui concerne le Secondaire. Historiquement, il constate que les bouleversements ministériels n'ont pas été sans répercussions sur la stabilité de l'institution, et ce malaise qui s'instaure dans certains enseignements (histoire, philosophie, notamment) n'en constitue que l'expression.

(1) Tout ce qui relève de la pédagogie proprement dite doit être évalué par des autorités compétentes, telles que les inspecteurs les recteurs ou le conseil de l'université : "le grand service de l'instruction publique, si spécial et en même temps si varié, exige à plus forte raison l'intervention d'un tel rouage ou d'un tel moteur (le conseil permanent) sous peine de subir, avec la perte totale de sa dignité, le joug des bureaux ou le joug, plus déplaisant encore, du favoritisme, du despotisme ou de l'intrigue.
A. COURNOT : Des institutions... (p : 149)

A cela il faut ajouter la place particulière du clergé dans la hiérarchie universitaire, celle-ci nécessitant ainsi plusieurs tutelles (celle de l'Etat, de l'Administration, de l'Eglise). Cournot reconnaît la place du clergé dans l'éducation et ne se dérobe pas au problème concernant son intégration ou non. Il doit figurer dans une sorte de "jury supérieur", formé d'un conseil permanent de l'instruction publique, lui-même constitué de membres issus de la magistrature et des établissements pédagogiques, puisque l'enseignement libre est surtout le fait du clergé. Il ne parle cependant point de sa place dans l'administration de l'enseignement supérieur. Or l'histoire montre que, durant le XIX^e siècle, les religieux ont essayé de s'introduire dans l'Université afin de la contrôler. Devant les échecs répétés, ils ont tenté de la discréditer par de violentes critiques, concernant aussi bien les programmes dispensés que le corps enseignant. (1)

Cournot n'analyse pas le phénomène de la querelle entre laïcs et religieux car il estime que, s'agissant d'adultes et non plus d'enfants, le cas relève de l'engagement personnel.

(1) A titre d'exemples: Mgr AFFRE : Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté de l'enseignement (1843)
Abbé DRIoux : De l'enseignement philosophique universitaire et des doctrines qu'il lui faudrait substituer (1844)
Abbé GAUME : Le paganisme dans l'éducation (1852)
Abbé MOUTONNET : De l'abolition du Monopole universitaire (1844)
Abbé TENOUGY : Discours sur l'enseignement universitaire (1840)

Un autre problème se pose pour toutes les catégories du corps enseignant concernant l'implantation excessive de professeurs monopolisant les postes, au-delà du temps réglementaire. Cournot explique ainsi l'affaiblissement de l'éducation, trop axée sur la répétition et ne permettant pas, par conséquent, l'ouverture nécessaire, indispensable vers la nouveauté. Il dénonce sans réserve la hiérarchie administrative et le système de mandarinat, complémentaire du monopole culturel, c'est à dire du savoir : " la difficulté, pour cet ordre d'enseignement, n'est pas de pourvoir aux besoins de retraites prématurées, mais bien plutôt de faire comprendre à des vieillards entourés d'une juste considération que l'heure de la retraite a sonné pour eux"(1).

Il s'agit de sauvegarder à la fois l'honneur et la considération du professeur, mais aussi d'améliorer la qualité de l'enseignement. Il rappelle cependant que certains exclus de l'Université ont pu jouir d'une popularité littéraire et/ou politique exagérée, pour la seule raison d'avoir été l'objet de sanctions non justifiées. Cette notion de manipulation et de conditionnement est habilement utilisée par Cournot, qui dénonce les procédures plus politiques que pédagogiques employées par les professeurs du XIX^e siècle.

(1) A. COURNOT : Des institutions... p: 137

Afin d'éviter de telle extrémités, il étudie les fonctionnements possibles des conseils d'administration ou d'université, ceux notamment qui interviennent comme système de contrôle. Mais là, également, il ne faut pas qu'une seule personne domine et influence le groupe. Peut-être pense-t-il à des personnalités comme Thiers ou Dupanloup ? Il se révèle nécessaire d'opérer une distinction entre l'administration des affaires et la façon de les maîtriser : "sur une plus grande échelle, rien n'importe plus que de bien distinguer ce qui est acte de gouvernement, et ce qui est acte d'administration". (1)

Il ne faut pas abuser de l'administration en ce qui concerne l'éducation; de même, les autorités politiques ne doivent pas se mêler abusivement de problèmes pouvant être réglés sans leurs concours. Il est de l'essence même de l'administration de tendre à la centralisation. Le gouvernement, tout en se déléguant, conserve son pouvoir et sa puissance. Cela explique que des décisions secondaires, mais dont les conséquences peuvent devenir très importantes, sont prises par de petits fonctionnaires. L'esprit et les attributions du gouvernement doivent se retrouver dans le corps social tout entier, et former son unité. Cela implique que l'administration, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires, constitue un organe fiable, crédible.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 139)

Cournot s'interroge précisément sur les meilleurs façons d'administrer l'enseignement, et, particulièrement, en ce qui concerne le Supérieur. Les différentes composantes de la société se trouvent orientées selon une finalité spécifique, qui est celle de l'Etat. Elles tendent à former un ensemble au service de la société mais, pour éviter la mainmise sur les différents ministères, on a tenté d'instaurer le système de la polysynodie, qui consiste à nommer à la tête de chaque département ministériel non pas un administrateur mais un conseil.

Cournot dénonce, encore, le cumul des mandats et des attributions, à la fois politiques et administratives. Car une même personne, quelles que soient ses qualités et facultés, ne peut apparaître compétente dans tous les domaines. Il dénonce alors les conséquences d'un mauvais choix : nommer un conseil se révèle aussi dangereux que de désigner une seule personne, surtout s'il s'agit d'un Grand-Maître de l'instruction publique et des cultes. Dans ce cas, on risque de retrouver la situation ambiguë du 1^o Empire, ou celle de la Restauration durant le gouvernement des ultras, ou ce qui se produisit en Angleterre lorsqu'on désigna un Conseil privé pour l'éducation :

"Fontanès se trouve remplacé en février 1815, le titre de grand-maître est supprimé. En août 1815 l'instruction publique est dirigée par un conseil de cinq membres : Cuvier ; De Sacy ; Frayssinous ; De Mussy et Royer-Collard qui fait office de président.

En novembre 1820, cette commission devient le Conseil Royal. En 1822 pour satisfaire religieux, royalistes, jésuites et ultramontains, le titre de grand-maître est restauré et attribué à l'abbé Frayssinous, qui cumulera deux ans plus tard le titre de ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. Cela inaugure une série de changements successifs qui se déroulera durant tout le XIX^e siècle, orientant l'éducation publique dans un sens tantôt libéral tantôt conservateur.

Cournot dénonce le pouvoir détenu par des spécialistes ou des autorités scientifiques, lorsqu'il s'agit d'étendre leur compétence à des domaines étrangers pour eux. Un scientifique ne possède peut-être pas suffisamment de connaissances générales, politiques, économiques ou culturelles pour devenir un bon administrateur d'un ministère tel que celui de l'enseignement. Curieusement, Cournot se pose la question de l'utilité d'un tel ministère, mais conclut sans conviction : " il nous faut donc un ministère de l'instruction publique, puisque tout autour de nous, nous voyons des ministères de l'instruction publique ... car, de cette manière, les besoins, les intérêts financiers de l'instruction publique auront un représentant plus directe, un organe plus accrédité, soit dans les conseils du prince, soit devant les corps politiques, soit même devant les conseils départementaux ou municipaux, partout où il

s'agit de dresser et de voter son budget" (1). Cela l'amène à préciser : "Donc, sans vouloir faire de la polysynodie ni de l'oligarchie en miniature, on est conduit forcément, dans le système que nous examinons, à mettre l'instruction publique en commission, à confier la haute administration scolaire à un Conseil ou Comité formé par un petit nombre de membres" (2). Il accorde un certain pouvoir au Conseil dans la mesure où, si un ministre peut facilement être muté, le Conseil, lui, demeure en place. D'autre part, l'administration scolaire doit être confiée à des fonctionnaires plutôt qu'à des pédagogues, ces derniers ne possédant peut-être pas les compétences nécessaires pour ce type de gestion au niveau national.

On peut se demander dans quelle catégorie il se situe lui-même, comme pédagogue ou comme administrateur ? "Dans l'enseignement secondaire ou supérieur, là où il y a plus de motifs de renforcer la tradition et de se défendre des innovations hasardées, il faudrait que l'initiative du ministre représentat l'esprit d'innovation et de réforme dans les grandes occurrences dans celles qui appellent ou même qui nécessitent l'intervention des grands pouvoirs de l'Etat et que l'initiative des applications techniques ou des opérations de détail appartint à une autorité scolaire dans laquelle la tradition se conserve, de

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 144)

(2) A. COURNOT : idem (p : 142)

manière à n'avoir pas à redouter une révolution à chaque changement de ministre" (1). Il estime nécessaire de sauvegarder des rouages administratifs qui entérineront les décisions du ministre, bien que celui-ci se trouve investi d'une autorité illimitée. Cournot, qui a présidé pendant une douzaine d'années les destinées du jury d'agrégation en mathématiques, ne fait pas état de la manière dont ses décisions sont prises, ni de son système d'évaluation. Était-il souverain dans son jury ou existait-il une concertation, un débat ?

Au XIX^e siècle, de nombreux cas se trouvent ainsi posés: influences politiques, religieuses, idéologiques, interviennent dans les décisions collectives ou individuelles. Il remarque avec justesse qu'il s'agit toujours de combiner l'autorité ministérielle avec l'autorité d'un Conseil, de manière que dans la pratique, l'une et l'autre autorité se respectent et se fassent

(1) A. COURNOT : Des institutions... p:148

Il est à noter que Cournot demande aux ministres d'avoir l'esprit d'initiative parce qu'ils occupent des postes-clés, ce qui leur permet de promulguer des innovations et de faire accélérer les procédures d'application des décisions. Pourtant, lui-même, de par sa situation pouvait également contribuer aux changements. Sa timidité dans les prises de décisions ou de positions peut légitimement étonner lorsque l'on connaît sa compétence, sa vaste culture et sa connaissance des réalités éducatives. Pourtant, les ouvrages critiques sur l'enseignement supérieur sont suffisamment nombreux à l'époque des Institutions pour qu'il ne soit pas perçu comme un marginal original et contestataire, ce qui aurait dû le déculpabiliser. Cournot s'est alors peut-être volontairement démarqué pour conserver une certaine image de conformiste, respectueux des institutions et des traditions, même s'il ne les approuve pas toutes, systématiquement.

conseil, de manière que dans la pratique, l'une et l'autre autorité se respectent et se fassent des concessions réciproques" (1). Face à ces considérations d'ordre historique, il revient sur certains points spécifiquement pédagogiques, qui lui semblent fondamentaux.

B) L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE :

Comme il l'avait fait en ce qui concerne l'enseignement primaire ou secondaire, Cournot examine les disciplines enseignées dans le Supérieur, avec la même arrière-pensée : dégager la formation générale de la pratique. Il pose de nouveau le problème de la finalité de l'éducation. Cela explique son souci permanent d'analyser les objectifs proposés et les résultats obtenus. M. Lobrot, dans une étude récente, rejoint cette problématique de la finalité et du contenu des programmes. "L'introduction des grandes disciplines théoriques—sciences abstraites, historique, géographie, littérature systématique, etc.. qui s'est faite surtout au moment de la Révolution et sous le régime de Napoléon avait pour fin de préparer des élèves sélectionnés aux grandes professions sociales. C'est dans cette optique qu'ont été organisés l'enseignement secondaire, supérieur, les grandes écoles. Ce but s'est d'ailleurs mélangé avec le premier, celui

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 149) Cette notion d'autorité se retrouve dans sa conception pédagogique. Elle constitue le support de l'enseignement, la base relationnelle du professeur et de l'étudiant.

de la "culture générale" et il est difficile maintenant de les distinguer. Apprend-on l'histoire pour se préparer à connaître les grands mouvements nationaux et sociaux ou pour pouvoir montrer qu'on a des connaissances ? Il est difficile de le dire" (1). Or, Cournot précisément tente de dégager les spécificités éducatives relevant soit de la société et de la pratique, soit de la formation culturelle individuelle scientifique, et philosophique ainsi que les structures institutionnelles dispensant ses disciplines.

"L'enseignement historique est à la fois le plus ancien de tous et le plus moderne. Dans l'enfance de la civilisation, chaque peuplade, chaque tribu a ses mythes, ses légendes, ses chants héroïques et même ses annales apprises à l'ombre des sanctuaires, récitées dans les assemblées publiques aux festins des grands et au foyer des pauvres" (2). L'histoire serait inhérente à la société elle-même et constituerait son fondement, sa base et son idéologie. Cournot rappelle comment se manifeste l'inégalité au niveau des préoccupations historiques selon les peuples.

(1) M. LOBROT : La pédagogie institutionnelle (p : 25)

(2) A. COURNOT : Des institutions... (p : 48)

Il l'explique par la place qu'occupent surtout la religion, la philosophie, la poésie, la morale. Ces priorités sociales se situent ainsi dans le contenu du programme. Dans la période Antique, on fait de l'histoire à travers ses représentants et on admire davantage l'historien lui-même que l'histoire. Puis la société s'est transformée, le contenu culturel aussi, au point que l'on ne sait plus très bien ce qu'il faut retenir de l'histoire à travers la multitude des faits et événements de toute sorte. "Les institutions scolaires de nos ancêtres laissèrent à chacun le soin de s'enquérir dans l'âge mûr de ce qui piquerait en particulier sa curiosité, et ne firent entrer dans l'éducation générale d'autres données historiques que celles qui seraient requises pour l'intelligence des monuments littéraires, dont l'étude était regardée comme le fond de l'éducation commune... Il n'y avait donc pas de place pour un enseignement spécial d'histoire dans le système d'études classiques des peuples modernes". (1)

Cela tient, pour Cournot, au fait qu'il n'existe pas encore de véritable sentiment d'unité nationale, mais aussi que cet enseignement ne peut se développer sous cette forme. Il s'agissait donc de repenser la forme et le contenu. "Il fallait, en d'autres termes, que l'histoire fût comme une science ou une philosophie sui generis, ayant à ce titre son plan, son ordonnance, ses lois, ses formules, qui se prêtent à une exposition

(1) A. COURNOT : Des institutions ... (p : 49)

systematique et à une condensation ou abréviation raisonnée" (1)
Or c'est ce qu'il reproche précisément à l'enseignement de
l'histoire au XIX^e siècle. Il ne s'agit pas de la plaquer arti-
ficiellement dans un cours d'études secondaires et supérieurs
pour le rendre utile dans le système universitaire. Les théo-
risations abusives ont perturbé son fonctionnement. Si la deman-
de s'est faite sentir intensément à l'époque contemporaine,
notamment à la suite du sentiment nationaliste qui surgit au
moment de la Révolution française, quelle place accordée à
l'histoire nationale" ?

Si cet enseignement s'impose à l'Université, il reste
plus sceptique en ce qui concerne sa finalité dans le Primaire,
comme dans le Secondaire : "notre histoire est quelque chose
de trop compliqué pour qu'on puisse la populariser sans la faus-
ser, ce qui parfois, serait propre à servir les intérêts d'un
parti, mais ce qui assurément, ne servirait pas les intérêts
permanents du pays" (2). Ou bien cet enseignement est dis-
pensé fonctionnellement et le plus précisément possible, ou bien
il vaut mieux s'en passer. Seule une spécialisation permettra de
lui donner une certaine notoriété. Mais il faut que le profes-
seur se situe objectivement et honnêtement, en dehors des pas-
sions et de tout parti-pris.

(1) A. COURNOT : Des institutions.... (p : 50)

(2) idem (p : 52)

Il peut cependant préférer transmettre à son auditoire une histoire générale, globalisante ou, au contraire, insister sur "les détails" d'une époque. Ce public se trouve déjà informé et apte à généraliser les éléments particuliers et précis soulevés par le professeur. Ce n'est qu'en ce sens que la pédagogie de l'histoire peut se concevoir efficacement.

Cette curiosité concernant l'histoire est inhérente à l'homme. Elle s'explique aussi bien au niveau psychologique que sociologique . Son enseignement au degré supérieur devient particulièrement intéressant car, d'une part, le public possède déjà les bases essentielles à sa compréhension et à sa réflexion et , d'autre part, elle doit être repensée, resynthétisée, en fonction de l'évolution socio-culturelle et économique de la société : "par suite de ce remaniement incessant, l'histoire a été écrite tant de fois, de tant de manières, dans des livres d'une lecture courante et facile, qu'en s'adressant à des hommes faits, le professeur d'histoire ne saurait avoir la prétention d'imposer ses doctrines, et que le bon sens public fait bien vite la part de ce qu'il peut y avoir de trop absolu dans ses idées, de trop exclusif dans ses sympathies, d'erroné ou d'injuste dans ses jugements". (1)

Dans son discours de rentrée aux facultés de Dijon, le 17 novembre 1859, concernant l'enseignement de l'histoire, il rappelle qu'il s'agit d'une idée moderne. Pourtant, les historiens

(1) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 52)

ont existé depuis longtemps. Mais concevoir un cours spécifique d'histoire allait à l'encontre de ce que le système éducatif prônait, car il impliquait un certain libéralisme et une forme critique particulière. La création du cours d'histoire sous l'Université Impériale n'eût pas beaucoup d'effet. Le public subissait, selon Cournot, l'influence néfaste des philosophes du XVIII^e siècle, qui méprisaient le passé. Mais, au XIX^e siècle, on a procédé d'une manière trop systématique en intégrant à tous les niveaux d'études cet enseignement : "je n'en concluerai pas qu'il faille blâmer l'arrêté de 1818 ni qu'on doive détruire aujourd'hui l'institution créée à cette époque... chaque temps a ses nécessités, chaque siècle a son caractère : le caractère le plus saillant du dix-neuvième siècle, au point de vue du mouvement intellectuel, c'est le développement du sens historique succédant à l'amour effréné des théories" (1). Mais comment laisser la liberté absolue au professeur d'histoire lorsqu'on connaît les événements marquant l'évincement de certains, Michelet ou Renan en particulier ? Cournot dénonce ceux qui conçoivent le cours comme une tribune politique. D'où "la nécessité d'une surveillance et d'une répression dans des cas heureusement très rares". Or, quelques lignes plus loin, il affirme se réclamer de son "maître" Saint-Augustin, dont la devise est "Aimez la vérité, et faites ce que vous voudrez".

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée aux facultés de Dijon
novembre 1859

Il y a là une contradiction manifeste entre la recherche et l'exposition de la vérité historique et la censure que l'Etat doit exercer sur les professeurs d'histoire.

Cette préoccupation rejoint celle qu'il a déjà manifesté a propos de la philosophie de l'histoire. La théorie de l'évolution a révélé les stades de développement et de réalisation des sociétés, mais aussi des hommes. Une réflexion sur l'histoire, d'un point de vue philosophique, laisse apparaître l'épanouissement de l'esprit humain. Mais il faut pour cela des grands hommes : "il n'y a pour l'histoire générale de l'esprit humain, que les chefs-d'oeuvre qui comptent ; et rien de plus accidentel que l'apparition d'un chef-d'oeuvre, à moins qu'il ne s'agisse de l'une de ses époques privilégiées ou les chefs-d'oeuvre se pressent tellement qu'il faut bien recourir à des causes générales pour l'explication du phénomène, et que le phénomène a des conséquences dont la généralité correspond à celle des causes qui le produisent" (1). On peut se demander si Cournot a envisagé dans le cours d'histoire, l'analyse de ces causes ou si, au contraire, il sépare cet enseignement de la réalité historique. C'est le problème de la théorisation des disciplines qui se trouve ainsi posé. Que retient-il des caractéristiques d'un grand siècle, que ce soit au niveau littéraire ou scientifique? Par exemple : "il faut expliquer pourquoi, malgré l'ignorance où nous sommes de tant de choses que l'homme décou-

vrira jamais, nous sommes fondés à avancer que tel siècle remplit dans l'histoire (des sciences) un rôle dont la grandeur ne pourra jamais être surpassée ni atteinte" (1). Ainsi, distingue-t-il ce qui relève de l'histoire générale de l'humanité de ce qui appartient à chaque discipline en particulier. Or cette manière de penser se retrouve dans sa conception pédagogique : il ne conçoit pas une pluridisciplinarité, mais un développement autonome de chaque élément du système universitaire. Pourtant, sa conception philosophique, théoriquement s'entend, semble montrer le contraire.

C) L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE :

De même que l'enseignement de l'histoire se conçoit plus particulièrement pour le Supérieur, la réflexion philosophique ne peut se manifester en dehors d'une certaine maturité et d'une culture développée. On ne peut établir efficacement son enseignement que dans le Supérieur ou, éventuellement, en dernière année du Secondaire. Or quelle place accorder à la théorie ou à la pratique ?

(1) A. COURNOT : Considérations sur la marche des idées.. (p : 173)
De même qu'il ne faut pas mélanger l'histoire des peuples de l'histoire des sciences de la nature, Cournot constate que la raison "n'en conçoit pas moins la différence radicale des lois et des faits : les unes valables en tout temps, en tout lieu, par une nécessité qui tient à l'essence permanente des choses, les autres amenés par un concours de faits antérieurs, et déterminant à leur tour les faits qui doivent suivre... On peut donc se méfier beaucoup des lois, des formules en histoire, qui ont occupé et souvent égaré tant d'esprits"... (p : 5)

Cournot, d'emblée, se situe en tant que philosophe essayant d'instaurer une certaine objectivité: "quand un auteur qui a beaucoup écrit sur des matières de pure spéculation se décide à aborder le terrain de la pratique, il doit oublier en quelque sorte son passé ; il doit singulièrement se méfier de ce qu'il peut y avoir de trop particulier ou d'excessif dans les idées, les théories, les systèmes dont il s'est imbu". (1)

Ce préambule établi, il s'interroge sur la pédagogie de la philosophie: Peut-on la mettre sur le même plan que les mathématiques, la médecine, le droit ? Il ne s'agit pas seulement d'apprendre, mais de réfléchir, de proposer et non d'imiter. Or le système des études n'a guère préparé l'élève à la réflexion personnelle. Au contraire, on lui a imposé des modèles traditionnels hérités du passé culturel de référence. Aussi l'étudiant d'Université se sent-il dans une situation ambiguë, puisqu'il doit abandonner cette façon de procéder, tout au moins la tempérer sérieusement ! Cournot qui, pourtant, a opté pour une spécialité scientifique reconnaît à la philosophie une certaine supériorité en ce sens qu'elle représente une réflexion générale qui englobe toutes les disciplines; elle les survole et les domine.

Elle met de l'ordre dans les étapes de la découverte scientifique : "elle n'avance pas à la manière des sciences, en

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 70)

s'enrichissant continuellement par l'acquisition incontestable de faits nouveaux et de vérités jusque là inaperçues, mais elle se perfectionne d'une autre façon, par l'arrangement dans un meilleur ordre, selon leurs connexions essentielles, de questions que l'esprit humain ne peut éviter, qu'il retrouve chaque fois qu'il porte sur la nature un regard scrutateur ou qu'il se replie sur lui-même". (1)

Il reconnaît à la philosophie un rôle de complément à la science, qui n'apparaît pas systématiquement, mais fréquemment. Elle fait de la référence scientifique un des éléments fondamentaux de la réflexion philosophique. Cournot prépare en cela l'intervention de l'épistémologie. Dans son discours de rentrée du 15 novembre 1857, il rappelle qu'il n'est guère possible de former des "philosophes vraiment pratiques" mais qu'au moins on peut s'attacher à enseigner des vérités spéculatives en les rendant intelligibles.

Il dénonce la généralisation ou l'abstraction abusive, sans lien direct avec la réalité concrète. Il remarque ainsi que le syllogisme, qui a nourri des générations d'élèves de terminales et d'étudiants d'Université, ne doit pas être pris tel quel, pour ce qu'il est, une démonstration logique ou déduction formelle. Au contraire, il exprime l'ambigüité du raisonnement consistant à appliquer à la réalité une logique déductive.

(1) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 71)

Pourtant, la séduction est grande car elle ne porte pas sur de simples spéculations intellectuelles mais sur le concret observable. Il devient nécessaire de dégager la philosophie de l'abstraction systématique et de la faire participer à toutes les branches des connaissances humaines; Dans l'enseignement, on doit éviter autant que possible la séduction verbale, car elle agit au détriment du sens. Platon, déjà, dénonçait cette pratique chez les rhétoriciens.

Cournot consacre l'essentiel de son discours de rentrée du 15 novembre 1860 à la philosophie. L'histoire des civilisations révèle une certaine expression de la réflexion philosophique. Après l'apogée de la Cité grecque, la période barbare suscite rivalité, agressivité, violence destructrice, qui se trouvent compensées par l'instauration et le développement de la religion chrétienne. Celle-ci établit un système de réflexion philosophique inspirée d'un mélange de plusieurs systèmes " et de cet amalgame, ou plutôt de cette fécondation secrète, résulta un produit nouveau : un système à la fois philosophique et théologique, où la philosophie donnait à la théologie sa forme, où la théologie prêtait à la philosophie l'appui de son autorité dogmatique : système merveilleusement approprié aux disputes et aux exercices des écoles, et que pour cette raison l'on a nommé la scolastique" (1). Cette dernière a donc servi de référence à la philosophie durant des siècles.

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée aux Facultés de Dijon. 15 novembre 1860

L'influence de l'idéologie religieuse s'est révélée fondamentale dans la culture sociale et dans l'esprit de chacun. Le danger, c'est que la théologie a réquisitionné la philosophie, au point que l'on ne voit plus la séparation entre les deux. Le clergé du XIX^e siècle put s'enorgueillir de l'apport de certains philosophes, comme Bonald ou de Maistre. Mais cette scolastique héritée du Moyen-âge ne correspond plus à la réalité présente de l'enseignement. Cournot s'interroge alors sur le contenu du programme, donc sur sa finalité pédagogique. Il ne s'agit pas pour lui de remettre en cause l'enseignement même de la philosophie : "Que, parmi les chaires de haut enseignement, rétribuées par l'Etat pour les auditeurs de bonne volonté, il y ait des chaires de philosophie, c'est ce qui ne peut exciter la surprise de personne. Bien au contraire, il serait fort surprenant qu'un gouvernement qui encourage avec tant de libéralité les efforts de l'esprit humain dans tous les sens, s'abstînt d'encourager ce qui a toujours tenu et ce qui tiendra toujours, quoi qu'on en puisse dire, une si grande place dans les préoccupations de l'esprit humain" (1). Il s'agit de savoir quelles sortes de doctrines et de thèmes on peut enseigner dans le Supérieur. Il propose une complémentarité sans cesse renouvelée avec les époques, et non pas de répéter seulement des modèles, comme on a fait avec la logique d'Aristote.

(1) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 74)

Chaque siècle possède sa propre personnalité culturelle, le perfectionnement se perpétue plus ou moins , ne serait-ce que par l'apport du progrès scientifique. Il lui semble nécessaire d'établir une histoire de la philosophie qui jamais ne s'achèvera. La perspective d'évolution doit être expliquée aux étudiants, afin qu'ils contribuent eux-mêmes à ce progrès.

Le cours de philosophie non seulement affirme les grands thèmes de la morale et de l'action, du rationalisme et de l'empirisme, mais soulève le problème de l'individu comme celui de la société : "les notions du devoir et de l'obligation morale, du juste et de l'injuste, de l'honnête et du déshonnête, sont-elles innées ou acquises ? Les faut-il regarder comme des traits primitifs et essentiels de la nature humaine, ou comme le résultat de l'éducation et de l'habitude ? Ont-elles pour fondement l'utilité, l'intérêt bien entendu de l'individu ou l'intérêt de la société, ou la volonté d'un être souverain qui fixe comme il lui plaît les rapports des choses"... (1)

Il reste cependant discret sur le programme de philosophie à l'Université, et sur la manière dont elle se trouve enseignée.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 77)

Au contraire, le thème "philosophie" se trouve une multitude de fois analysé sous tous ses aspects, dans son ouvrage historique, les Considérations. (1) On retrouve cette même démarche : analyser les événements du passé, détailler les caractéristiques fondamentales des thèmes pédagogiques fondamentaux, mais éviter de faire trop directement référence à l'im-médiat, au vécu universitaire de la seconde moitié du XIX° siècle. On peut évoquer différentes explications, d'ordre politique, social, professionnel, mais il ne nous informera pas de son silence concernant la critique de l'enseignement Universitaire.

D) L'ENSEIGNEMENT DES SCIENCES :

Cournot lui reconnaît un rôle essentiel dans la course au progrès et à l'évolution socio-culturelle. Mais il distingue, encore une fois, un cours destiné à des élèves, c'est à dire à des non spécialistes, et un enseignement supérieur de haut niveau.

(1) On retrouve par exemple plus de soixante dix catégories d'analyse de la philosophie : philosophie et religion ; philosophie et histoire ; philosophie et nature ; philosophie et sciences ; philosophie moderne etc. Il étudie également des vicissitudes de cette discipline au cours des siècles : Moyen-âge , Renaissance , XVII° , XVIII° , mais s'arrête là et n'aborde pas le XIX° siècle, ou alors d'une façon diffuse

Il met en garde contre l'absence de motivation qui peut résulter d'une formation insuffisante d'ue au Secondaire. Il constate que cette carence provient également d'un certain état d'esprit : "quoi de plus étrange que l'ignorance où sont chez nous tant d'hommes instruits, tant d'hommes distingués, voire même tant d'érudits et de littérateurs de profession, sur ces grands phénomènes qui étaient pour les prêtres, les poètes et les philosophes de l'antiquité la première chose à connaître la clef de toute doctrine" (1). S'il reste attaché à un enseignement classique, en tant qu'économiste et mathématicien, il revendique l'information. Dans son discours de rentrée du 15 novembre 1855, il rappelle que la société "a voulu un enseignement où l'homme du monde, l'agriculteur, le négociant, l'industriel puissent des notions nécessaires et suffisantes sur les principes des sciences et sur ces merveilleuses découvertes scientifiques dont les applications frappent sans cesse nos regards et modifient profondément d'un jour à l'autre toutes les conditions de la vie sociale. Voilà l'enseignement nouveau dont l'administration supérieure de l'instruction publique a tracé le plan et que nos Facultés vont vous offrir".

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 65)

Il revient sur ce thème deux ans après le 12 novembre 1857, en y consacrant l'essentiel de son discours. Que peut-être un enseignement des sciences ? Sûrement pas une récréation sous forme de travaux pratiques ou dirigés, comme cela se rencontre fréquemment dans les Facultés. L'essentiel est de comprendre le but de la théorie. Or "toute science suppose des idées générales et des termes ou des signes abstraits pour les exprimer dans leur généralité. Mais il ne suffit pas de répéter le mot pour éveiller l'idée, et tel est parvenu à répéter une formule, une démonstration abstraite, qui en réalité n'a saisi que des mots, des chiffres, des symboles sans atteindre l'idée qu'ils recouvrent et sans s'en être rendu compte". Ce n'est pas tant l'enseignement des sciences qui se trouve remis en cause mais la pédagogie des sciences. Il faut éviter de multiplier des applications qui n'apportent rien à la théorie. L'essence de l'enseignement universitaire consiste à parvenir à un perfectionnement de l'esprit par le développement du raisonnement et la compréhension des systèmes de fonctionnement de la matière et/ou du vivant. Cela concerne aussi bien la géométrie que la physique, la chimie et les sciences naturelles. Cotoyer les grands hommes de sciences par l'étude de leurs écrits, de leurs découvertes, de leurs réflexions, incitent l'étudiant à davantage de stimulation et de motivation.

Les conséquences se manifestent aussi bien sur le plan pratique que dans des considérations d'ordre philosophique. Cournot recommande la lecture de Buffon, Cuvier, Humboldt à tous ceux qui se destinent à l'étude des sciences naturelles. C'est l'intérêt de l'enseignement supérieur de dispenser non seulement un cours pratique destiné à la préparation à une profession mais surtout "de former l'esprit humain, indépendamment des applications à une pratique déterminée" mais "les sciences, dans leur partie philosophique et spéculative, dans ce qu'elles ont d'éminemment propre à élever et à fortifier les intelligences, n'ont pas plus d'attrait que les lettres pour une génération avide des jouissances du luxe, occupée de profits et d'applications industrielles". (1) Cet enseignement ne peut être imposé au niveau supérieur mais exige, au contraire, un état d'esprit particulier, qui n'est pas l'apanage d'une catégorie sociale.

Le 28 décembre 1846, Salvandy demande à la Faculté des Sciences de Paris d'établir un rapport sur l'état de l'enseignement scientifique dans tous les établissements supérieurs. Il s'agit de mettre à jour ses carences mais également de proposer des solutions. On découvre ainsi deux grandes tendances inévitables, l'une concernant une formation pratique, l'autre optant pour une recherche fondamentale. C'est dans ce sens que l'on doit concevoir l'enseignement universitaire des sciences, même si la dimension humaniste passe parfois au second plan.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 31)

Pourtant "comment donner... l'intérêt historique qui s'attache à la filiation de quelques idées maîtresses, à la succession de quelques découvertes capitales, à l'originalité des travaux, des essais, des écarts même de quelques hommes supérieurs, en qui se personnifient les plus puissantes facultés de l'esprit humain"...? (1)

Cournot demeure sensible à la notion de modèles hérités du passé, car ils constituent la vie même de chaque discipline. Cela explique l'association permanente de l'enseignement avec l'histoire des disciplines. Dans les Considérations, il établit l'historique des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie et des sciences naturelles. Mais il raisonne en philosophe sur l'enseignement des sciences : "Il y a des choses que l'homme peut trouver et établir démonstrativement par les seules forces de la méditation et de la raison : il y en a d'autres, en bien plus grand nombre, qu'il n'est capable de découvrir ou de prouver que par des observations patientes, par des expériences compliquées, et dont, après qu'elle sont découvertes et mises hors de doute, les principes, les rapports avec d'autres vérités, d'autres lois plus simples, plus fondamentales et plus générales, lui échappent encore ou sont pressentis plutôt qu'établis..."

(1) A. COURNOT : Considérations... : (p : 348)

D'un autre côté, ce mode idéal, où l'homme, sans l'aide des sens ni de l'expérience, peut aller de découverte en découverte et de preuve en preuve.. n'a pourtant pas dans sa structure de tels rapports avec le monde sensible, que les progrès dans l'exploration de l'un et de l'autre se correspondent constamment et nécessairement".(1)

Ainsi, l'étudiant doit comprendre que les sciences constituent à la fois une théorisation et une expérimentation. La pure spéculation se révèle impuissante à expliquer, et ne correspond qu'à une rhétorique utilisée déjà dans l'Antiquité par les sophistes. C'est là un danger de l'enseignement, car la séduction est grande d'en rester à la simple spéculation.

E) LA CARENCE INSTITUTIONNELLE :

Cournot dénonce l'insuffisance des moyens mis en oeuvre dans l'enseignement supérieur, car elle entraîne souvent un manque de motivation des candidats. Il met en cause également le cloisonnement des disciplines et des établissements supérieurs, de même que les aberrations administratives : dans la cinquième catégorie, au Collège de France, il existe trois chaires de sciences naturelles et une de médecine, alors qu'il y a déjà vingt six chaires de médecine à la Faculté de Paris !

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 173)

Il insiste sur la nécessité de modifier certaines grandes institutions qui ont fonctionné d'une façon efficace à une certaine époque mais qui désormais doivent se restructurer. Il prend l'exemple de l'Ecole Polytechnique, qui eût la chance dès son ouverture de recevoir des génies prestigieux comme Laplace, Lagrange, Monge. Ils contribuèrent à donner une certaine impulsion. Plus tard, on s'aperçut que l'enseignement de certaines disciplines comme les sciences physico-chimiques "dont le rôle et l'importance sociale grandissaient, pourraient bien être aussi utiles à un futur ingénieur que des théorèmes de calcul intégral qu'on applique si peu, ou que des théorèmes de mécanique rationnelle qui... semblent n'être eux-mêmes qu'un amusement de l'esprit humain, un jeu d'analyse mathématique"(1)

Mais, si certaines transformations apparurent bénéfiques, il n'en est pas de même pour d'autres. Ainsi, cette même Ecole a changé son orientation et a voulu réformer l'enseignement des mathématiques en lui donnant un caractère plus pratique, ce qui est contraire à l'esprit même de cette institution. Il s'agit de distinguer, quel que soit l'établissement, la connaissance des sciences et la formation des étudiants pour des écoles d'application les préparant aux principaux services publics.

(1) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 269)

CHAPITRE III

HISTORIQUE GENERALE ET CRITIQUE :

Les préoccupations de Cournot concernant l'enseignement supérieur apparaissent révélatrices des interrogations de certains milieux universitaires et politiques. Aussi établit-il une histoire de l'enseignement supérieur tout à fait conforme à la pensée universitaire officielle, c'est à dire peu critique. Il ne peut cependant ignorer les courants nouveaux qui surgissent au sein du corps enseignant, notamment à partir du 2 décembre 1851. Il se cantonne donc à l'étude d'un certain nombre de thèmes ou de domaines, tout en tentant d'en cerner la philosophie générale. Il aborde ainsi l'histoire des universités jusqu'au XIX^e siècle, analyse les problèmes soulevés par leur maintien au cours des diverses périodes, se préoccupe de l'organisation administrative des établissements supérieurs comme la Sorbonne, l'Ecole Normale ou les universités : ces thèmes semblent fondamentaux pour Cournot, puisqu'on les retrouve dans les très officiels discours de rentrée aux Facultés de Dijon. C'est le cas de la centralisation, du baccalauréat, de l'administration universitaire, dans le discours du 15 novembre 1854. La notion d'université, de corps enseignant, à travers l'histoire, les examens, le rôle de l'Eglise

apparaissent dans le discours du 13 novembre 1856. Les applications et la pratique dans le système des études, en sciences, en lettres, en droit et médecine, en opposition à la rhétorique nuisible, sont développées dans le discours du 12 novembre 1857. L'histoire de l'Université, de sa fonction pédagogique et administrative sont analysées dans le discours du 18 novembre 1858. Enfin, il soulève le problème de l'enseignement de l'histoire, du maintien ou de la suppression de certaines disciplines, de la culture générale et des connaissances scolaires et universitaires dans le discours du 17 novembre 1859. Il critique et remet en question les systèmes d'évaluation et de sélection des enseignants. Mais de nombreux ouvrages traiteront de ces questions, parfois avec un esprit critique virulent, que l'on ne retrouve pas chez Cournot, tout au moins aussi intensément et aussi passionnément. Les nombreux projets de réforme seront proposés aussi bien par les membres de l'Université que par les non-enseignants, laïcs ou religieux (1).

-
- (1) Par exemple : BONALD : Observation sur le projet de loi sur l'instruction secondaire (1844)
Abbé DANIEL : Projet de loi sur la liberté de l'enseignement (1844)
Abbé DRIOUX : De l'enseignement philosophique universitaire et des doctrines qu'il lui faudrait substituer (1844)
HUMBERT : Du système universitaire (1831)
DE MARGERIE : De la réforme universitaire (1848)
F.J. POMMEZ : Quelques considérations sur la liberté d'enseignement (1844)
RIANCEY : Histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement en France (1844)
Jules SIMON : De l'Université (1850)
TENOUGY : Discours sur l'enseignement universitaire (1840)
THERY : Histoire critique des méthodes d'enseignement (1864)
etc...

Dans les ouvrages contemporains sur l'enseignement en France au XIX^e siècle, on retrouve les mêmes préoccupations, mais d'autres également tout aussi fondamentales, qui sont passées sous silence par Cournot. Si on établit une comparaison avec l'étude récente d'A.Prost consacrée à cette période, on remarque qu'il aborde des thèmes tels que la spécialisation des études, le statut et les problèmes de l'étudiant, la structure et la coordination des universités, le rôle et les difficultés des enseignants, la situation sociale et politique de ces derniers. Il insiste sur le rôle et l'efficacité des universités, ainsi que sur leur ouverture sur les sciences. Elles ne doivent plus rester cantonnées dans les systèmes purement théoriques, mais se trouver en extension fonctionnelle en relation avec l'évolution socio-culturelle. Cela implique une meilleure répartition des programmes, une complémentarité entre les disciplines, une plus grande autonomie des universités (1) : Dans un chapitre intitulé : les universitaires, il analyse notamment les faiblesses et les divisions de la société enseignante. Non seulement les professeurs apparaissent peu nombreux, mais ils se trouvent dispersés, isolés. Les traitements peu élevés ne facilitent pas la situation ni la motivation. Les provenances diverses et les opinions multiples ne permettent pas de constituer un corps enseignant : " L'Université n'est jamais idéologiquement unie: une présence protestante et israélite réelle, une forte minorité de catholiques pratiquants (20% en 1848 semble-t-il) parfois ultra-

(1) A.PROST : Histoire de l'enseignement en France.

montains, beaucoup de spiritualistes, quelques matérialistes, plus nombreux après 1860, nombre de croyants tièdes : c'est une mosaïque d'opinions. Toutes les tentatives pour insuffler un esprit uniforme à ce grand corps sont vouées à l'échec... L'éclectisme est typiquement universitaire par sa volonté de tolérance et sa conciliation entre la laïcité et l'Etat et l'opinion catholique"... (1). On remarque cependant que Cournot avait déjà attiré l'attention sur cet éclectisme des idées. Mais n'exagère-t-il pas quand il propose d'empêcher les israélites de s'inscrire aux concours d'agrégation de philosophie ou d'histoire, en évoquant les conséquences ! car si un étranger réussit "on ne pourra sans injustice se dispenser de l'envoyer professer la philosophie dans quelque lycée, au risque de faire crier contre l'administration scolaire qui va chercher les juifs pour leur confier l'enseignement de la philosophie" (2).

Cournot s'appuie, effectivement, sur les faits historiques et tente d'établir un rapport entre l'évolution sociale et les variations des programmes et des méthodes d'éducation. Mais ses omissions, volontaires ou non, peuvent porter préjudice à la compréhension générale du mouvement de l'enseignement supérieur au cours de cette période.

(1) A. PROST : Histoire de l'enseignement (p : 80)

(2) A. COURNOT : Des institutions... (p : 126)

En comparant et en complétant ses informations avec d'autres recherches, qui ont été effectuées, soit à son époque, soit ultérieurement, on peut dégager un ensemble plus conforme à la réalité quotidienne de la situation universitaire. On perçoit dès lors ses véritables préoccupations.

Durant le XIX^e siècle, de nombreuses études restent consacrées au système scolaire français et, dans une moindre mesure, à l'enseignement supérieur. Mais on procède plus particulièrement à des analyses historiques généralisantes sur les structures du système lui-même plutôt que sur les acteurs, à savoir les enseignants et les étudiants. On ne s'intéresse pas à leurs conditions de travail, à leur statut dans la société en mutation. De même esquisse-t-on trop brièvement les contenus socio-culturels, politiques et religieux qui surgissent à ce moment. Ils révèlent l'idéologie sous-jacente, tantôt conforme à celle du pouvoir en place, tantôt contestataire.

Dans un cas comme dans l'autre, on s'interroge sur certains enseignants ou certains cours, comme ceux d'histoire ou de philosophie. Mais l'institution universitaire reste critiquée. Des revues accueillent les confidences des professeurs chassés de l'Université et exposent au peuple les véritables problèmes que l'on peut rencontrer dans cette haute institution nationale. C'est le cas du Globe ou de La liberté de penser, par exemple.

Cournot n'y fera jamais allusion, fidèle, en cela, à sa conception de ne pas s'immiscer dans les préoccupations sociales du peuple mais de lui imposer des décisions venues du gouvernement. Il faut aller au-devant des faits et non pas les subir. Certaines revues réactionnaires préfèrent utiliser les notices nécrologiques afin de réveiller les sentiments patriotiques et donner aux lecteurs des modèles de grands professeurs voués, corps et âme à l'enseignement, et qui ont toujours suivi la même voie : la conformité aux normes et aux instructions. Il s'agit de la Revue de l'instruction publique, du Mémorial de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole Normale ou de la Revue de deux mondes.

Les écrits d'universitaires se révèlent nombreux et donnent par la diversité des problèmes abordés et des témoignages personnels un sens plus clair à l'histoire officielle. Cournot n'en fera que de très rares allusions. P. Gerbod rappelle que, si l'Université se trouve considérée par certains enseignants comme une seconde famille, cela ne sera plus le cas après 1850. On assiste à une certaine uniformisation dans la formation professionnelle, dans l'origine socio-culturelle et dans l'enseignement proprement dit, basé il est vrai, sur un programme imposé et contrôlé, "unis par ce commun respect pour les lettres classiques, les universitaires sont de plus en plus confrontés avec les mêmes problèmes et soumis au même genre de vie. Leurs traitements les condamnent à la gêne. Leur vie quotidienne s'écoule entre leurs livres et leurs élèves. L'année est rythmée

par les mêmes congés et les mêmes programmes scolaires. Ils se tiennent dans l'ensemble, à l'écart du monde... Ces hommes ont reçu la mission depuis 1806 d'éduquer et d'instruire l'élite de la nation, de lui donner (du moins à l'origine) ses officiers et des fonctionnaires" (1).

L'histoire du Supérieur met en évidence les vicissitudes de ce corps enseignant depuis son installation parmi les principales institutions sociales, c'est à dire depuis sa création en Université Impériale par la volonté de Napoléon. On peut aborder l'étude de cet enseignement non seulement par le biais de son histoire administrative, de ses programmes dictés par des ministres, des réussites et des échecs des réformes et des changements partiels. On peut aussi étudier la "petite histoire", sans qu'apparaisse là une connotation péjorative. On se préoccupe en particulier de la situation vécue par les administrateurs mais surtout par les administrés. Cournot ne semble pas avoir été à l'écoute de ce corps enseignant, qui abandonne progressivement sa passivité, synonyme de docilité et de soumission ancestrales, pour prendre conscience de ses possibilités et de son pouvoir sur l'ensemble des étudiants. Ces derniers ne constituent-ils pas les générations futures, porteuses du changement? L'influence des professeurs dépasse rapidement les limites des cours magistraux dispensés dans les amphitéâtres pour s'étendre au grand public.

(1) P. GERBOD : La condition universitaire en France (p : 15)

Les conférences ou les articles dans les journaux le permettent d'autant plus facilement. Certains entreront dans le cercle de la politique, d'autres choisiront un avenir plus modeste. Cournot pensa, lui aussi, un moment, se lancer dans la politique, mais les circonstances défavorables ne le permirent pas. Il en restera cependant marqué et en parlera amèrement dans ses Souvenirs.

A) L'UNIVERSITE IMPERIALE ET LE 1er EMPIRE :

Son historique de l'enseignement supérieur porte sur une vaste période, qui s'étend du XI^e siècle jusqu'au XIX^e siècle. Il analyse tout particulièrement les universités de théologie avant la Révolution française. Il étudie longuement le développement de l'importance croissante du phénomène jésuistique en France, ainsi que les conséquences qui en découlent. Mais il insiste à juste titre sur l'importance, après la période révolutionnaire, de l'Université Impériale. Peu de place est consacrée aux idées de Napoléon sur ce sujet. Pour L. Liard, celui-ci a précisé, sans détour, ses vues sur l'enseignement supérieur : "la première, celle qui domine toutes les autres, c'est que dans l'enseignement supérieur la science n'est pas un but mais un moyen. La seconde est que l'enseignement supérieur a pour limite le point même où les connaissances cessent d'être nécessaires à l'exercice des professions. Par suite, doivent en être bannies toutes les théories qui ne sont que des vues de

l'esprit, en un mot toute science pure et désintéressée. La troisième, c'est que l'enseignement supérieur, qui tire sa raison d'être de l'utilité professionnelle, en tire aussi des divisions " (1).

Priorité est donc donnée à une formation pratique, permettant une insertion immédiate dans le système économique français. Napoléon conteste aux facultés le droit au dialogue, et se méfie des recherches pluridisciplinaires et des théories qui peuvent en surgir. Il ne veut pas que réapparaissent les spécialistes de la rhétorique du XVI^e siècle. Cela explique son acharnement contre les facultés des lettres et des sciences non médicales, car elles ne proposent qu'une formation théorique, non directement utilisable ou exploitable. Cournot, sans aller jusque là, notamment en ce qui concerne les mathématiques, ne cache pas ses préférences pour des disciplines plus opérationnelles, telles que la médecine ou le droit : il le rappelle dans un de ses discours de rentrée aux facultés de Dijon, le 12 novembre 1857 : " Toute science suppose des idées générales et des termes ou des signes abstraits pour les exprimer dans leur généralité. Mais il ne suffit pas de répéter le mot pour éveiller l'idée, et tel est parvenu à répéter une formule, une démonstration abstraite, qui en réalité

(1) L.LIARD : L'enseignement supérieur en France (1789-1889).

n'a saisi que des mots, des chiffres, des symboles, sans atteindre l'idée qu'ils recouvrent et sans s'en être rendu compte... Toutes les fois qu'une application n'est pas susceptible de suggérer, d'éclairer à ce titre d'exemple, une conception théorique, elle tient au métier plutôt qu'à la science : écartez-là de l'enseignement universitaire dont l'essence est de tendre au perfectionnement de l'esprit par l'élucidation des idées et par le raisonnement théorique"... (1).

La philosophie ou l'histoire interviennent surtout comme élément de culture générale. Cependant, il analyse avec acuité le processus de centralisation opéré par Napoléon et les finalités du Supérieur, entre autres la formation d'une élite ou, plus simplement, de cadres supérieurs pour la nation (2).

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée aux Facultés de Dijon
12 Novembre 1857

(2) Il s'agit là-aussi, d'un thème qui revient souvent chez Cournot notamment dans ses discours de rentrée, comme celui du 15 novembre 1854 : "Que n'avons-nous pas fait, depuis trois quarts de siècle surtout pour fortifier chez nous, par la centralisation, par l'organisation hiérarchique de tous les services, cette unité nationale qui flatte notre patriotisme, et qui n'est pas moins bien appropriée aux habitudes logiques de l'esprit français". Mais il en voit rapidement les dangers : "En même temps que la centralisation groupe de talents, elle les spécialise, avec profit sans doute pour le progrès général des théories et des applications, mais de manière à décourager encore plus les vocations incertaines et à accréditer l'opinion qu'il ne faut pas, à moins de ressources toutes particulières, se mêler de choses où il est si difficile de réussir".

Durant le 1^o Empire, et grâce à la bienveillance de Fontanès, on assiste à une poussée de l'enseignement religieux dans l'institution éducative. Il faut graver dans le coeur des enfants (et donc des citoyens et des enseignants) les noms de Dieu et de l'Empereur. Le décret du 17 mars 1808 accentue les prérogatives de l'Université Impériale : "ces textes ont une ampleur qu'aucun autre n'avait encore eue. Ils instituent, pour la première fois, une administration scolaire complexe ; ils reprennent l'organisation d'ensemble des établissements scolaires : ils fixent la hiérarchie du personnel enseignant, ses droits, ses obligations et jusqu'au costume ; ils établissent les grades conférés à la suite d'examens. Le décret du 15 novembre 1811 concerne particulièrement les lycées, les collèges et la juridiction applicable aux membres de l'Université" (1).

L'enseignement secondaire échappe au contrôle de l'Université, sauf en ce qui concerne la délivrance du baccalauréat. Cette institution, pourtant, continue son existence malgré des prévisions peu encourageantes à son égard durant la Restauration. Le Supérieur jouera un rôle limité par rapport au développement du Primaire. Mais, en haut lieu, les querelles ne manquent pas, notamment entre Lamennais et Royer-Collard.

(1) J. LIEF & G. RUSTIN : Histoire des institutions scolaires.
(p : 123)

Cournot se prononce modérément sur le rôle et le statut de l'évêque Frayssinous, qui dirige l'enseignement en France pendant cinq ans, en véritable despote (1). Dès 1815 s'instaure la Terreur Blanche ; le clergé fait son entrée en force aux Conseils académiques et au Conseil Royal de l'instruction publique. Il se retrouve à la tête des rectorats, des services d'inspection, des chaires d'universités. Le Grand-Maître supprime l'Ecole Normale, qu'il considère abusivement comme pouvant représenter une pépinière d'enseignants pour le Secondaire, au détriment des établissements religieux, ce qui aurait terni leur prestige et leur expansion. Face à cette situation alarmante, Cournot ne manifeste pas de sentiment particulier. Pourtant "suspensions et destitutions se succèdent. Les recteurs, inspecteurs, proviseurs surtout, censeurs et professeurs de tous ordres, révoqués, sont remplacés presque partout par des ecclésiastiques dépourvus de compétence pédagogique...une telle situation ne devait pas manquer de provoquer une violente réaction, une véritable résistance, non seulement dans le corps enseignant,

(1) Il semble que Lamennais ait joué un certain rôle dans la philosophie de Cournot, au même titre que Royer-Collard. Cela explique la timidité de ses prises de position envers ces auteurs. Dans une étude ancienne, J.P. Boncour ne tarie pas d'éloges sur Lamennais "Dans cette chaîne de penseurs et d'hommes d'action, qui relie la Révolution aux formes et aux préoccupations sociales actuelles de la démocratie, se détache à part, mais en plein relief, une ardente, curieuse et douloureuse figure: Lamennais. Par son tempérament, c'est un doctrinaire; son goût de portrait aux vastes constructions, à une propagande méthodique de professeur et de prêtre, fondée sur un système bien coordonné. Les événements firent de lui un drapeau, un agitateur, l'avocat improvisé des accusés d'avril, puis un condamné lui-même, vitupérant ses juges..." J.P. BONCOUR : Lamennais. F. Alcan. Paris. 1928. p:6

mais chez les légitimistes et les catholiques les plus convaincus" (1).

Le problème de l'implantation des jésuites en France continue d'agiter les milieux politiques et entraîne la chute du gouvernement des ultra et de Frayssinous. Elle ne suffira cependant pas à discréditer cet enseignement car, si les religieux se trouvent méprisés par certaines catégories sociales, il n'en est pas de même pour la majorité de la population française. Cela explique leur maintien durant tout le XIX^e siècle. Th. Zeldin remarque précisément que "les établissements religieux cherchaient à se différencier des autres par la façon dont on y veillait au bien-être physique et moral des élèves. Taine, en tournée dans les provinces en tant qu'inspecteur du gouvernement et par conséquent sans parti-pris en faveur des rivaux de l'enseignement public, notait dans les années 1860 que les jésuites concevaient l'école comme une communauté religieuse, organisée comme une famille, et s'y opposaient à la conception napoléonienne de l'école-caserne"...(2). Si on reconnaît que la formation pédagogique religieuse semble moins développée que celle des laïcs, le résultat est tout aussi probant.

(1) P. CHEVALLIER et Col. : L'enseignement Français... (p : 61)

(2) Th. ZELDIN : Histoire des passions françaises. T.II (p : 316)

Th. Zeldin le reconnaît d'ailleurs : "La qualité de l'enseignement variait considérablement. Les enseignants religieux avaient sans doute, en règle générale moins de diplômes universitaires mais cela signifiait simplement parfois qu'ils n'avaient pas suivi les filières universitaires normales... Les jésuites au dix-neuvième siècle n'avaient pas cette réputation d'érudition qu'ils acquirent par la suite"... (1)

B) LA MONARCHIE DE JUILLET :

Cette situation apparaît directement liée à l'enseignement supérieur, dans lequel professeurs partisans et adversaires des idées novatrices de 1789 se heurtent violemment. Révocations et mutations se multiplient jusqu'à ce que Guizot (2) mette de l'ordre dans cette organisation anarchique. S'il développe sous la Monarchie de juillet une loi fort importante en 1830, elle concerne essentiellement le Primaire. Les ministres qui vont se succéder auront, en général, les mêmes préoccupations. Ce sera le cas, notamment, avec Salvandy, Villemain, Cousin. Mais les problèmes causés par les établissements secondaires laïcs et religieux vont en s'accroissant.

-
- (1) Th. ZELDIN : Histoire des passions françaises. T.II p : 319
(2) Guizot est particulièrement bien placé pour juger ces périodes d'instabilités politiques et de réformes contradictoires. Il incarne, avec Villemain, la résistance universitaire sous la Restauration, avant d'être exclu de sa chaire à la Sorbonne. Au contraire, la Monarchie de Juillet soutient ses contestataires et leur permet d'appliquer leurs réformes, particulièrement en faveur des classes défavorisées. Cela explique peut-être qu'il se soucie moins du Supérieur.

La publication par l'historien Michelet d'un livre concernant Les Jésuites soulève une réaction immédiate de la part de Montalembert ou de Bonald, les âmes de la conspiration contre les universitaires. Le thème de la liberté de l'enseignement sera l'élément fondamental lors de la campagne électorale qui a lieu en 1846. Des contre-attaques surgissent contre les religieux, en particulier avec Alexis de Saint-Priest et Victor Cousin. Les institutions universitaires se trouvent dans l'obligation de faire une mise au point en rappelant qu'elles sont apolitiques et accueillent dans leur rang toutes les origines sociales ou ethniques (ce qui n'était pas du goût de Cournot, concernant notamment les enseignants étrangers). Les critiques proviennent également des enseignants du Secondaire contre les universitaires, pas nécessairement religieux. Une campagne d'opinion se trouve lancée : "inlassablement, journaux, brochures, pamphlets reprennent ces mêmes thèmes de propagande, s'empruntent réciproquement les mêmes affirmations globales, les mêmes arguments. Il créent ainsi le mythe d'un corps universitaire hostile à la Religion, funeste à la jeunesse, étranger aux besoins réels du pays... Dans son Monopole Destructeur, le Père Deschamps rassemble plus de mille citations extraites d'ouvrages universitaires, destinées à démontrer le matérialisme, le scepticisme, la panthéisme ou l'irreligion du personnel des collèges et du haut enseignement des facultés... Les milieux universitaires réagissent. La Gazette Spéciale de l'Instruction Publique s'indigne de ce nouvel assaut : les citations ont été

habillement tronquées ; la plupart ont été empruntées à des ouvrages de professeurs de facultés ou du collège de France" ..(1).

Cournot ne prendra à aucun moment une position ferme, alors qu'il apparaît doublement concerné, en tant que professeur d'université et recteur. Il préfère demeurer au niveau strictement scolaire et se préoccuper davantage des finalités pédagogiques, en premier lieu, des concours et examens. Il est vrai que ceux-ci occupent une place de plus en plus importante dans la pyramide universitaire et servent de référence. Le problème est d'autant plus d'actualité que les gouvernements successifs de la Monarchie de Juillet ont augmenté le nombre de postes dans le Supérieur .. Mais le problème de la multiplication des universités sur le territoire reste sans réponse. Certains sont pour, comme Salvandy, d'autres, comme Cousin, contre. L'opposition sommaire entre la nécessité d'améliorer la qualité au détriment du quantitatif ne suffit pas à catégoriser les préoccupations universitaires. Pour P. Chevallier, l'Etat cherche à multiplier ses facultés afin d'étendre son pouvoir et, surtout, à se préserver du clergé. Mais, de toute façon, elles seules peuvent attribuer les grades "on ne peut donc considérer que la monarchie de Juillet ait fait progresser la double vocation de l'enseignement supérieur qui consiste à préparer à diverses professions, telles celles de juristes, de médecins et de professeurs, tout en élevant le niveau des connaissances

(1) P. GERBOD : La condition universitaire...(p : 148)

par la recherche désintéressée" (1).

Les enseignants du Supérieur appréhendent généralement d'entrer dans les querelles qui agitent la France, sous peine de perdre leur place. Le clergé, se sentant davantage soutenu, fustige les contestataires. L'archevêque de Toulouse et le chanoine Treilhou leur reprochent, outre leur athéisme ou leur absence de fanatisme religieux, leur inamovibilité, car ils sélectionnent programmes et sujets. La presse et les journalistes analysent les textes ou les théories choisis par les universitaires pour les élèves du Secondaire. Cependant, c'est l'idéologie qui se trouve recherchée. Les journaux popularisent les problèmes d'enseignement, notamment Le Constitutionnel, L'Univers, Le journal des débats, La Gazette Spéciale de l'Instruction Publique, La Revue des deux Mondes. Mais la résistance universitaire se révèle anarchique; le clergé, au contraire, est uni et organisé. Pourtant, avec Salvandy à la tête de l'Instruction Publique en 1837, l'Université semble être revalorisée, mais tributaire, par nécessité, du régime. Elle n'apparaît pas encore autonome, même si elle l'espère dans un proche avenir. Au contraire, Villemain, par sa prudence, replace l'Université dans un état de soumission, donc d'infériorité.

(1) P. CHEVALLIER et Col. : L'enseignement français... (p : 79)

En 1844, le retour de Salvandy se trouve marqué par une vive querelle avec V.Cousin. Il reconstitue l'ancien Conseil de l'Université, augmente les crédits pour l'enseignement supérieur, revalorise les recteurs, et renouvelle une partie du personnel des inspecteurs d'académie. Il demande en 1845 au philosophe Ravaisson, ami de Cournot, de créer une commission ayant pour fonction d'élaborer d'une façon claire et précise les statuts des personnels enseignants. Il charge certains amis de Cournot ou ses partisans comme Vacherot et Poincot, d'organiser un certain nombre de réformes, concernant notamment les disciplines scientifiques. Enfin, le ministre modernise les programmes et développe, par exemple, l'enseignement des langues vivantes. Cournot apprécie surtout la revalorisation des examens et la préparation aux grandes Ecoles. Il remarque également le bien fondé de l'enseignement spécial destiné à diversifier les études classiques en plusieurs collatérales. Mais Cournot, qui semble, sur de nombreux points, tout à fait en accord avec Salvandy, se sépare de lui à propos de la constitution d'un Conseil de trente membres, dont certains nommés à vie et d'autres remplacés, sans explication, tous les ans. Cette pratique lui permettait de faire voter n'importe quelle réforme proposée ; le procédé n'apparaît donc pas particulièrement démocratique !

"je n'hésite pas à le dire (et j'ai quelque qualité pour le dire, puisque j'ai fait partie du Conseil de l'Université ainsi restauré) l'idée de M. de Salvandy n'a pas été d'une application heureuse" (1). Comment peut-on, dans ces conditions, maintenir un esprit de corps et une tradition fiable ? Pourtant, le ministre célèbre les mérites du corps enseignant et submerge de circulaires les rectorats afin de leur renouveler toute sa confiance. Cela n'empêche pas le développement d'une vague d'hostilité envers ce ministre qui tente de s'imposer et d'atténuer le monopole universitaire.

En 1844, le Conseil se retrouve sérieusement affaibli par le départ de Villemain et de Victor Cousin. Ce dernier intervient à la Chambre des Pairs en janvier 1846 : "On a voulu reconquérir un arbitraire ministériel et détruire un conseil, qui, sous les ministres les plus divers, a toujours été un secours à une autorité raisonnable et jamais un obstacle"(2) Jusqu'à la fin de son despotisme au ministère de l'Instruction Publique, les querelles entre adversaires et partisans vont se succéder, aussi bien dans les journaux et le monde politique que dans les rangs des universitaires.

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 290) Cependant on peut constater qu'une centaine d'universitaires feront acte de candidature. Parmi eux, Jules Simon, Edgar Quinet, Wallon, Saint Hilaire...

(2) Victor COUSIN. Chambre des Pairs, janvier 1846.

Cependant, quelques facultés se développeront, notamment dans le domaine des sciences. Elles se situent essentiellement dans les villes importantes comme Lyon, Poitiers, Grenoble. Mais les événements de 1848 mettront un frein à cette prolifération et au développement du corps enseignant. En effet, Salvandy crée, de 1842 à 1848, 270 chaires. On constate alors un accroissement important dans le recrutement des professeurs, dans les réussites aux examens, notamment à l'agrégation, et pour l'obtention de la licence. Des efforts apparaissent pour améliorer les conditions de travail et les traitements. Il essaie, dans tous les cas, de s'entourer de conseillers compétents et multiplie les commissions et les réunions avec, par exemple, Vacherot, Guizot, Dubois, Ozanam, Alexandre, Poinson, Ravaisson.

Néanmoins, le ministre n'a pas gagné pour autant la confiance des professeurs du Supérieur. Ces derniers restent sceptiques et prudents dans leur engagement et dans leur prise de position contre le pouvoir politique et religieux. Ces thèmes sont considérés comme trop délicats, surtout lorsque l'opinion publique s'en mêle. Ainsi, par exemple, lorsque paraît la revue La liberté de penser, en décembre 1847, elle suscite la méfiance générale. Pourtant, elle se propose d'établir une coordination entre le peuple et les enseignants, en développant et en expliquant les thèses politiques et/ou philosophiques.

Elle critique le Conseil Royal et réclame la liberté dans l'Université. On arrive à une situation paradoxale, la majorité des enseignants du Supérieur est mécontente mais personne n'ose l'affirmer publiquement.

A partir des évènements de 1848 ils commenceront à contester le gouvernement. Cournot reprochera aux professeurs leur attitude, notamment dans les Souvenirs.

C) LA II° REPUBLIQUE :

Après le 24 février 1848, la Monarchie de juillet disparaît, la seconde république se trouve proclamée. Avec le vote du 15 mars 1850 et les lois Falloux et Fortoul, ils constitueront les temps forts de la politique scolaire en France jusqu' en 1870.

En 1850, Cournot devient président du jury d'agrégation en mathématique, en remplacement d'Ampère. Il envisage également de se présenter aux élections de la Haute-Saone en 1848. Les évènements l'en désuadèrent. Il met alors sa famille à l'abri en province. Il craint, en effet, le développement du socialisme et préfère se rallier à Cavaignac, qu'il n'apprécie pourtant pas particulièrement. Il se rend le 1° janvier au palais de l'Elysée, afin de prêter serment à Fortoul, alors ministre de l'instruction publique.

Mais cela ne l'enchantait pas car il se méfiait de ce personnage orgueilleux. (1) Il incarnera d'ailleurs la fermeté et le renouveau face à l'anarchie et aux hésitations du gouvernement provisoire de Lamartine. Du moins le pense-t-il.

Après les événements de 1848, Carnot instaure la liberté de l'enseignement, mais les laïcs conservent une certaine supériorité sur le parti catholique, qui ne réussit toujours pas à obtenir le monopole de l'Université et de l'enseignement supérieur. Il peut, par conséquent, contrôler les nominations et décerner les grades.

(1) "Les universitaires se souviendront longtemps du règne de M. Fortoul. Ce fût pour eux une période de difficultés de toutes sortes, tant matérielles que morales, dûes sans doute au despotisme ministériel mais aussi à un concours de circonstances défavorables". P. GERBOD : La condition universitaire...p: 318 Gerbod remarque qu'une période de répression envers le corps enseignant se développe, ainsi qu'un climat d'insécurité, de dénonciation, de surveillance, de règlement de compte. On ne lui laisse aucune initiative : "le Grand-Maître veut faire du professeur un homme nouveau au service d'un régiment destiné à régénérer un peuple livré au socialisme, à l'irreligion et au désordre. Cette conversion, M. de Fortoul ne la suscite pas par la persuasion, il l'impose au corps enseignant par des méthodes autoritaires. Il veut défendre l'Université contre les empiètements du clergé, l'appeler à jouer un rôle utile dans la société et s'efforcer de lui rendre la confiance de l'opinion publique. Vaines tentatives"... ib. P : 317 Dans ces conditions, le nombreux universitaires refuseront de prêter serment à l'Empereur, certains même s'exileront ou démissionneront de l'enseignement. Cournot sera harcelé par Fortoul qui, dans "la circulaire du 14 avril 1855 insiste sur la nécessité d'une surveillance "sérieuse". Les recteurs doivent apporter à leur visite, le "soin le plus scrupuleux", "soumettre à un examen sévère toutes les questions qui touchent à la tenue de l'établissement, à la discipline, à la moralité des maîtres, à la surveillance des élèves au point de vue des moeurs et de l'éducation". ib. P : 319

Cette situation n'échappe pas à Montalembert, qui tente de dénoncer, violemment cette situation d'inégalité. Il possède au gouvernement de précieux atouts en la personne, notamment, de Falloux, nouveau ministre de l'instruction publique et des cultes. Ce dernier s'intéresse plutôt à l'éducation primaire et au recrutement pour les grandes Ecoles. Mais il cherche également à se rallier les universitaires en les faisant sortir de leur "neutralité bienveillante", au niveau politique.

Les événements qui se déroulent depuis la révolution de 1848 se révèlent particulièrement importants pour l'enseignement. L'Assemblée Nationale constituée en 1848 présente dans sa constitution, outre une minorité influente du clergé, avec Montalembert, deux tiers de républicains, un tiers d'orléanistes, dont Thiers, et quelques dizaines de légitimistes comme le ministre Falloux : Cournot ne prend pas position dans l'instauration de la république de 1848, du moins pas clairement, à l'inverse de nombreux professeurs de philosophie, d'histoire ou de disciplines scientifiques. Tout au plus peut-on comprendre son attitude par quelques allusions qu'il intercale dans sa narration historique: "La République éphémère de 1848 s'empessa d'épouser la cause de l'Université, des professeurs et des instituteurs, tout juste avec le degré de chaleur qu'il fallait pour les compromettre aux yeux de la bourgeoisie alarmée, et pour laisser le champ libre aux vieux ennemis du principe de la sécularisation de l'enseignement. La réaction s'annonça par la nomination de M. de Falloux, le jeune et brillant orateur de la droite, l'une

des plumes du parti néo-catholique, au ministère de l'instruction publique et des cultes"...(1). Or, on sait qu'il apprécie Falloux. Pourtant, il n'est cité qu'une seule fois dans son livre. Dans les Considérations, il se réfère à la doctrine de Ph. Buchez : Essai d'un traité complet de philosophie au point de vue du catholicisme et du progrès (1839). Il précise "donc le type jésuistique, avait à user par le frottement et les collisions beaucoup d'écailles, à se débarrasser de bien des alliages, avant que de devenir purement et simplement le type du catholicisme moderne. Nous ne dirons pas du néo-catholicisme puisque ce mot est pris aujourd'hui dans un sens tout différent"...(2) Il devient ainsi nécessaire de compléter les absences de prises de position par des recoupements avec ses autres livres, pour dégager un sens à son histoire de l'éducation.

A cette occasion, le parti de l'Ordre se constitue. Il incarne la réaction et la défense au socialisme. La commission extra-parlementaire, qui doit se composer de membres de l'Université, du clergé et de délégués se trouve, en réalité, aux mains des catholiques. Thiers, d'autre part, s'est rallié à Dupanloup : "En ce qui concerne Mgr.DUPANLOUP, Cournot ne le cite même pas. Une note de l'éditeur précise cependant que le but de la loi de 1850 était d'assurer la domination de l'Eglise sur l'Instruction publique, on peut alors se référer en lisant

(1) A.COURNOT : Des institutions... (p : 175)

(2) A. COURNOT : Considérations (p : 130)

l'Ami de la religion du 13 mars 1849. On peut préciser que "Dupanloup a une stratégie constante qui consiste à se servir de l'Etat... au lieu d'organiser elle-même le système et d'en avoir la lourde charge qu'elle ne pourrait assumer, l'Eglise contrôle le système ! C'est tout le sens de la loi Falloux"(1). Cournot est resté longtemps membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique. Or la loi du 15 mars 1850 introduit des changements très importants dans sa constitution, ce qui a des répercussions immédiates dans la politique concernant l'ins-truction publique : "Outre ses pouvoirs dans le domaine disci-plinaire le Conseil Supérieur était, d'après l'article 5 de la loi" nécessairement appelé à donner son avis : sur les règle-ments relatifs aux examens, aux concours et aux programmes d'études dans les écoles publiques, à la surveillance des écoles libres et en général sur tous les arrêtés portant règlement pour les établissements libres d'instruction secondaire... Ce Conseil Supérieur, véritable parlement pour l'enseignement, tenait au moins quatre sessions par an"... Tous les catholiques n'avaient pas approuvé la loi du 15 mars.

(1)M. MAYEUR : Discussion à la suite de l'intervention de

J. GADILLE : l'originalité de l'intervention politique de Mrg Dupanloup dans Mgr Dupaloup et les problèmes poli-tiques de son temps.

L'Univers estimait l'institution du Conseil Supérieur "incompatible" avec les principes catholiques. "Les évêques ne sont pas faits pour aller délibérer avec des philosophes et des hérétiques sur la manière dont il convient de diriger l'enseignement de la jeunesse catholique"... Mais le 15 mai une lettre du Nonce témoignait à Montalembert, de Falloux et Molé, toute la "satisfaction" du Souverain Pontife pour la part qu'ils avaient prise à la loi. Désormais, selon l'expression de l'Ami de la Religion, il ne restait plus qu'à obéir ".

Les projets discutés concernent essentiellement le Primaire et le Secondaire mais on tente d'obtenir de l'Université quelques concessions, notamment d'admettre la supériorité des jésuites dans l'enseignement : "Au terme des débats de la Commission extra-parlementaire, l'Université conserve fort peu de choses : son nom, un vestige de son ancien Conseil, ses recteurs qui deviennent de modestes fonctionnaires départementaux, la dénomination des conseils académiques alors même que les "forces sociales" se sont substituées dans ses assemblées à ceux qui ont la compétence en matière d'éducation, le droit de conférer les grades enfin. Mais ces grades ne s'imposant pas à l'enseignement libre n'y jouent qu'un rôle très effacé, presque insignifiant. Par conséquent l'Université ne garde que ce que l'on a pas pu lui ôter".(1)

(1) Communication de M. CONTARD : Mgr. DUPANLOUP et le Conseil Supérieur de l'Instruction Publique (1850-1852) in Mgr. DUPANLOUP et les problèmes politiques..; (p : 39/40)

Pourtant, Carnot avait essayé de défendre les professeurs contre les Orléanistes par exemple. Certains avaient même retrouvé leur poste, comme Michelet. Mais d'autres étaient exclus, comme Lenormand, suppléant de Guizot. Les nombreux journaux qui apparaissent se déchaînent et accueillent les articles des professeurs de tendance opposée . L'Éducation Républicaine attaque l'Université et l'administration ; la Revue de l'Instruction Publique réplique ; la Liberté de Penser dénonce le pouvoir du clergé. "La crise de juin 1848 a dans le monde universitaire un retentissement profond. Le corps enseignant se détache; par prudence ou par peur de l'anarchie, de la République sociale. Son "agitation républicaine" s'apaise. La nouvelle de la démission du ministre Carnot est accueillie avec inquiétude. Si le rédacteur de l'Éducation Républicaine ne peut se défendre d'une certaine amertume et s'indigne que le Grand-Maître soit devenu la victime d'une coalition réactionnaire, La liberté de Penser et La Revue de l'Instruction Publique se montrent plus prudentes et font confiance au nouveau ministre Achille de Vaulabelle. Mais saura-t-il écarter les persécutions de l'Université ? Celle-ci s'est montrée imprudente. Bon nombre de ses membres ont laissé percer "leur idées avancées"... Ils se sont transformés en agents électoraux, en commissaires politiques, en orateurs de club ou en collaborateurs de la presse "démocratique" et "démagogique" (1).

(1) P. GERBOD : La condition universitaire en France au XIX^e siècle
(p : 199)

Cournot a certainement pensé aux conséquences de sa candidature Il confie dans ses Souvenirs qu'il appréhendait de perdre ses fonctions administratives et professorales pour un avenir incertain et fluctuant.

Les évènements de 1848 ne changeront pas foncièrement la situation. Le clergé influence les élections du 23 avril et les résultats du suffrage universel en sa faveur. Les faits du 15 mai mettent un terme au développement du socialisme. Louis-Napoléon s'engage à ré-installer le pape Pie IX à Rome et à donner l'Université au clergé . Il devient officiellement président à une large majorité le 10 décembre 1848. Les ministres Falloux et Fortoul apparaissent dévoués au Prince-Président comme au clergé. Montalembert, Dupanloup et Thiers triomphent au détriment de Victor Hugo ou de Barthélémy Saint-Hilaire, lorsque l'assemblée vote la loi du 15 mars 1850. L'Université subit une épuration. Le personnel enseignant est sévèrement contrôlé, "l'orthodoxie commençait enfin à faire place nette dans l'enseignement supérieur. Michelet devait quitter le Collège de France et Vacherot l'Ecole Normale (1851). Aussi les catholiques demeureraient-ils fort satisfaits du Prince-Président : Montalembert et Veillot faisaient campagne pour la prérogative des pouvoirs présidentiels... Depuis le 2 décembre, écrivait Louis Veillot dans l'Univers il y a en France un gouvernement et une armée, une tête et un bras. A l'abri de cette double force, toute poitrine honnête respire, tout bon désir espère... L'iniquité tremble devant la justice" (1).

(1) A. DEBIDOUR : Abrégé de l'Histoire des rapports... (p : 138)

La loi Falloux du 15 mars 1850 porte à 86 le nombre des académies au lieu de 22. Le recteur jadis tout puissant perd ses pouvoirs, les inspecteurs, les maires et le clergé se partagent l'instruction publique. On avantage, par un système de fréquentation d'établissement scolaire, ceux qui n'ont pu obtenir de diplômes supérieurs. On leur donne un certificat de stage pédagogique leur permettant d'exercer. Cela est notamment valable pour les membres du clergé.

D) LES CONSEQUENCES DE LA LOI :

Outre la prolifération des institutions religieuses, on remarque que "tandis que l'Eglise était entièrement libre, ses adversaires étaient entravés. Les philosophes et la presse devaient garder le silence. Les écrivains du XVIII^e siècle étaient de nouveau proscrits : la commission du colportage refusait l'estampille à Voltaire et à Diderot et les préfets, dans certaines villes interdisaient Tartuffe. On comprend donc que le parti ultramontain entoura Napoléon III d'une hyperbolique admiration (1).

(1) A. DEBIDOUR : Abrégé de l'Histoire des rapports... (p : 142)

La presse prend position et s'engage dans la querelle d'opinion. La liberté de penser règle ses comptes avec Victor Cousin qui n'a su opter entre la philosophie et la religion. Certains, comme Ravaisson, n'avaient pu, à l'époque, obtenir les faveurs de Cousin. Ils profitent de la situation pour le contester. D'une façon générale, on critique sévèrement l'éclectisme, tout comme le fera, d'ailleurs, Cournot. Mais ce journal insiste également sur le démantèlement de l'Université et sur son affaiblissement en matière de collation de grades.

Dans le parti au pouvoir, on observe aussi une dislocation, notamment entre l'Univers, tenu par Veuillot, ennemi de Falloux et donc de ses admirateurs, et l'Ami de la religion, tenu par Dupanloup. "Dans chaque camp, les divisions pourtant réelles, passent au second plan : laïques et cléricaux forment un couple de partenaires indissociables qui se constituent et se renforcent réciproquement. Si l'on comprend bien cette structure, la question des responsabilités réciproques perd tout sens. Dans les termes où il se posait, étant donné les concepts à l'aide desquels il était alors pensé, ceux de la vérité scientifique ou de foi par exemple, le problème était insoluble. Tout compromis était voué à l'échec : on ne pouvait pas "arranger" les choses, mais seulement les trancher". (1)

(1) A. PROST : Histoire de l'enseignement en France (p : 177)

Comme on peut le supposer, le nombre d'écoles religieuses augmente dans des proportions remarquables et les enseignants laïcs se trouvent écartés au profit des membres du clergé. Cela a pour conséquence d'affaiblir l'Université et les professeurs de l'enseignement supérieur. La politique à l'égard de ces enseignants peut être résumé dans le décret du 9 mars 1852 : "Le Président de la République nomme et révoque, le ministre de l'Instruction Publique nomme et révoque". Comme le remarque P. Chevallier "deux membres de phrase qui ne laissent plus aucune garantie pour la destitution comme pour la juridiction des enseignants. C'était une arme pour des exécutions préméditées, Guizot et Victor Cousin mis d'office à la retraite, Michelet et Quinet révoqués pour avoir donné un enseignement de nature à troubler la paix publique, Jules Simon suspendu pour avoir revendiqué l'honneur d'avoir déposé un bulletin de protestation lors du plébiscite" (1).

Pour P. Gerbod, l'ampleur du phénomène apparaît considérable, la mainmise de l'Etat sur le corps enseignant ampute ce dernier des quelques libertés qu'il possédait encore : "La création des académies départementales, les mises à la retraite anticipées, les démissions et retraits d'emploi ou mise en congé laissent à l'administration centrale la possibilité d'opérer de nombreuses et discrètes mutations au sein du personnel... C'est aussi l'occasion pour l'administration de placer dans ses chaires

(1) P. CHEVALLIER : L'enseignement français... (p : 98)

ainsi libérées des hommes sûrs ou dont le passé politique est irréprochable... Pour des raisons diverses (et surtout politiques et religieuses), 700 fonctionnaires se trouvent ainsi écartés de l'Université ou s'en éloignent volontairement. La position universitaire de 1700 membres de l'Université se trouve ainsi modifiée, à partir du 15 mars ; un fonctionnaire sur deux, garde sa chaire ou son poste sans être épargné pour cela par de légitimes inquiétudes. Jamais l'incertitude n'a été aussi profonde et générale dans les milieux universitaires"(1).

Les professeurs se trouvent alors condamnés à la soumission et au mutisme; certains préfèrent démissionner plutôt que de cautionner un régime dictatorial. Les revues universitaires parlent néanmoins du phénomène. Les discours de fin d'année ou de rentrée permettent plus aisément aux recteurs, comme Cournot, (2) critiques et réflexions.

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 259-260-261)

(2) Pour F.VIAL : "Le régime de la bifurcation a dans l'histoire une mauvaise réputation. Il ne la mérite pas. Si nous considérons ce plan d'étude de 1852 sans idée préconçue et en le replaçant dans la suite historique des formes de notre institution scolaire, il nous apparaîtra essentiellement, par rapport aux deux systèmes d'éducation de l'ancien régime et de la Révolution, comme un effort pour intégrer et fondre dans le cadre des anciens collèges le maximum de la substance et, ce qui était plus difficile, mais aussi plus efficace, une partie des méthodes de la pédagogie, de l'esprit des Ecoles Centrales". dans F. VIAL : Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire. (p : 207)

On parle de période de pénitence ou de prise de conscience. Fortoul n'en continue pas moins sa répression. Il réduit le concours de l'agrégation à deux possibilités : l'une concernant les sciences, l'autre les lettres. Parallèlement, il souhaite rehausser le niveau de l'enseignement, en général, sans pour autant s'intéresser aux rémunérations des professeurs, pourtant sous-payés par rapport aux autres catégories sociales. L'Ecole Normale se trouve restructurée, avec le souci de former de meilleurs professeurs, plus dévoués et plus compétents. Le système de la bifurcation orientant plus tôt les élèves, possède l'avantage pour le ministre de manipuler les filières et canaliser en fonction des besoins sociaux du moment (1). On remarque que Cournot, honnêtement, ne s'est pas opposé à ce point fondamental du système pédagogique de Fortoul. Au contraire, ceux qui, par opportunisme, optèrent pour la bifurcation tant dans le corps enseignant que parmi les politiciens, vont revenir sur leur décision. F. Vial précise, avec raison, que l'un des traits "marquant de la bifurcation, c'est l'effort qu'elle déploie pour maintenir à travers et par delà la variété des deux sections littéraire et scientifique, l'unité de l'enseignement secondaire... L'idée de cet enseignement commun avait triomphé grâce à J.B.Dumas, qui la jugeait nécessaire au main-

(1) Cournot pense également que l'esprit de la réforme est sain : l'administration va se rattacher étroitement aux écoles du haut enseignement ; elle en tirera sa dignité et son modeste éclat ; elle leur communiquera peut-être quelques nouveaux principes de vie et de force qu'elle puisera elle-même dans la salutaire autorité d'un gouvernement qui veut partout l'ordre avec le progrès, et dont les volontés ont pour organe un ministre hardi à entreprendre, ferme dans l'exécution de ses plans", dans Discours de rentrée du 15 novembre 1854.

tien de l'unité morale et de la camaraderie. Mais il semble que l'invention en doive être reportée à Cournot... Pourquoi cette idée d'un enseignement commun excellent en soi, échoua-t-elle ? C'est d'abord qu'elle heurtait les idées traditionnelles et des habitudes des professeurs. Mais c'est surtout parce qu'elle était incompatible avec le système des classes homogènes" (1).

Si l'opinion politique ne se sent pas particulièrement concernée ni motivée par ces problèmes autant qu'elle devrait l'être, les journaux, pourtant, en font leur thème principal : notamment la Liberté de penser ; l'Enseignement ; Le journal des écoles ; l'Union ; Le Siècle ; l'Univers ; La Presse.

(1) F. VIAL : Trois siècles d'histoire de l'enseignement secondaire Delagrave 1936 (p : 213-214)

Pour F. MAYEUR : "L'action de Fortoul montre à quel point un ministre issu du milieu universitaire peut être conscient des insuffisances scientifiques du système. Mais son entreprise autoritaire et centralisatrice, menée dans un climat politique tout à fait défavorable à l'épanouissement d'un enseignement vraiment libéral assortie de mesures qui apparaissent comme autant de provocations ainsi, la transformation de la chaire de philosophie où s'était illustré Victor Cousin en chaire de grammaire, n'avait pas abouti. Elle ne l'aurait pu dans le temps où le ministre ne l'assortissait pas d'une redéfinition des missions, l'essentiel étant toujours le baccalauréat, et ne faisait pas appel au concours actif des intéressés. Au surplus, le budget de l'enseignement supérieur (deux millions huit cent mille francs) représentait une fraction bien négligeable du budget modeste de l'Instruction Publique". F. MAYEUR : Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France.

Les journaux proches du gouvernement se réjouissent des mesures répressives envers le corps enseignant, tout comme les membres du clergé ou ceux qui adhèrent à l'idéologie religieuse. En 1854, on assiste à la division en seize circonscriptions académiques. Le personnel administratif, recteur, conseil d'université sont encadrés par des religieux. Leur programme se trouve déterminé dans chaque discipline par le ministre. Un système de surveillance des salles de cours est instauré. Ces mesures vexatoires ne sont pas faites pour apaiser la tension qui règne à tous les niveaux du système éducatif, d'autant plus que la discorde et la division apparaissent au sein même de l'institution.

Le mutisme de Cournot envers les événements de cette période s'expliquerait-il par l'interprétation de P. Gerbod ? "Toute une conjuration, dont les recteurs ne sont souvent que les instruments dociles, s'organisent contre le corps universitaire. On en arrive à trouver son silence suspect". (1) Pourtant, Cournot refuse de répondre aux lettres de rappel de Fortoul. Depuis son arrivée au ministère, le ministre multiplie les circulaires et instructions précises, ce qui a pour effet d'entraîner une réaction de rejet ou de résistance de la part du corps enseignant.

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 259)
Il ajoute qu'il est difficile d'interpréter avec certitude le comportement de Cournot lorsque l'on sait à quel point il est respectueux de l'ordre et des lois. Pourtant, dans son ouvrage sur l'éducation, Fortoul est cité treize fois, et ses réalisations longuement étudiées.

Les recteurs doivent multiplier les contrôles administratifs des professeurs placés sous leurs ordres. Il sont tenus de les inspecter deux fois dans l'année. Chaque mois, ils doivent adresser un rapport détaillé sur le fonctionnement des établissements scolaires de l'Académie. Mais ils ont également l'obligation de contrôler la tenue des membres du corps enseignant. Ainsi, dans la circulaire du 20 mars 1852, on peut lire : "Monsieur le Recteur, je crois devoir appeler votre attention sur la nécessité d'exiger des membres du corps enseignant la sévérité et la dignité de tenue qui leur sont prescrites, non seulement par les règlements, mais encore par la nature même de leurs fonctions... Vous leur recommanderez de ne pas souffrir que les professeurs paraissent devant les élèves en costume négligé, qu'ils laissent croître leur barbe et affectent ainsi dans leur extérieur des manières peu compatibles avec la gravité du professorat..."

Si l'autorité veut être respectée, il faut qu'elle se respecte elle-même et qu'elle s'avoue, en quelque sorte, par des signes extérieurs... Puisque, grâce à l'énergie d'un gouvernement réparateur, le calme rentre dans les esprits et l'ordre dans la société, il importe que les dernières traces de l'anarchie disparaissent, que chacun soit à sa place et l'occupe dignement"....

Il s'agit d'empêcher les enseignants de tomber dans l'excès inverse et de manifester un luxe incompatible avec l'esprit de réflexion et l'apprentissage scolaire ! Cournot, fort courageusement, ne diffusera pas de telles consignes. Mais la répression continue. L'enseignement secondaire ne dispose plus que de six inspecteurs (au lieu de douze). Fortoul introduit parmi eux l'abbé Daniel, qu'il remplace en 1853 par l'abbé Noirot, et en 1854 écarte Cournot, qu'il envoie à Dijon comme "grand recteur". Parmi ceux-ci, trois sont mis à la retraite "anticipée", Braive, Ubertain et Guichemerre. Ceux qui les remplacent manifestent un zèle outrancier, aidés en cela par les notables qui interviennent directement !

En ce qui concerne Cournot, on peut s'étonner, mis à part son absence de réponse aux circulaires administratives, de sa mutation car "au jury des sciences en face de Verrier et de Dumas, Cournot symbolise encore la présence de l'ancienne haute administration "(1). Ce mandarinat des anciens élèves de l'Ecole Normale dans les jury d'agrégation se trouve fortement contesté par certains journaux, notamment le Constitutionnel, qui dénonce la suffisance et la prétention des agrégés qui, investis des pleins pouvoirs, mettent indirectement en péril l'Université, par les prises de position exagérées d'un enseignement

(1) P.GERBOD : La condition universitaire...p: 334

vaniteux. Cournot n'hésite pas à condamner de telle attitude, même s'il reste relativement distant vis à vis de ces problèmes(1).

La limitation des Universités se trouve justifiée pour des raisons socio-économiques et politiques. L. Liard affirme que ces "facultés sont la vie et l'âme des académies, des universités... Il ne doit y avoir des académies que là où se trouvent les facultés, un foyer intellectuel de quelque puissance, un centre où l'instruction puisse se répandre utilement"(2). Il rejoint la conception de Cournot, lorsqu'il pose le problème en terme de finalité et de rentabilité pédagogique. On reconnaît cependant que la démagogie en éducation, outre le danger qu'elle peut créer chez l'étudiant en lui fournissant une auto-satisfaction, ternit la qualité de l'enseignement proprement dite, discrédite les examens et le système général de la sélection. On peut cependant remarquer que situer toutes les universités sur le même plan n'était pas la meilleure solution. Cela pouvait au contraire en discréditer certaines au détriment d'autres.

(1) "Mais même les diplômés de l'Ecole Normale, comme le disait un éminent inspecteur général, Cournot, se contentaient souvent de "traduire en formules de catéchisme les brillants propos de leur professeur et trouvant trop difficile l'enseignement de la philosophie de l'esprit, se retranchaient dans la construction de syllogismes, selon une méthode qui était pratiquement celle de l'ancienne scolastique : ils réchauffaient les vieux manuels". Th. ZELDIN : Histoire des passions françaises. T.2 (p : 241)

(2) L. LIARD : T. II (p : 257-258)

Il eut été préférable de valoriser les qualités propres à chacune d'entre elles. Aucune liberté n'était accordée aux universités afin de freiner l'initiative personnelle et de contrôler davantage ce qui s'y passe. Paradoxalement, bien que le ministre Fortoul ait tenté de limiter l'extension du corps enseignant religieux, celui-ci va se développer d'une façon considérable. Les professeurs de religion protestante ou judaïque se trouveront rejetés plus ou moins ouvertement de l'Université. (1)

E) LE MINISTERE ROULAND :

Cette situation apparaît révélatrice du climat dans lequel le nouveau ministre de l'instruction publique exercera ses fonctions de 1856 à 1863. Il prend la relève de Fortoul, dont la mort prématurée est ressentie avec soulagement par toutes les catégories sociales. Par contraste, cette période de transition, qui amène l'Empire libéral, se trouve perçue favorablement par l'opinion publique.

(1) Cournot situe le problème des races au niveau de l'histoire et de la philosophie : "La question est bien plus controversable en ce qui concerne la spécialité des agrégations de philosophie et d'histoire. En effet, la délicatesse de ces deux enseignements, en tant qu'enseignements de collège, exige que l'on ait égard dans le choix des professeurs, bien plus aux qualités générales de leur esprit et à certaines convenances extérieures, qu'à la profondeur de leurs études spéciales". COURNOT : Des institutions.. (p : 126)

Pourtant, la personnalité de Rouland ne correspond pas à celle que l'on attend d'un spécialiste des problèmes d'éducation. Certains professeurs, comme Victor Cousin, en viennent même à regretter la disparition de Fortoul. Mais, très rapidement, l'honnêteté et l'efficacité de Rouland seront reconnues. Il avoue, ce qui est tout à son honneur, son incompétence en matière de pédagogie et accepte, par conséquent, toutes les revendications, débats, discussion, et tables rondes sur ce sujet.

Cela contraste singulièrement avec les décisions prises unilatéralement par Fortoul. Une période nouvelle de concertation s'ouvre alors. Fin psychologue, il évite soigneusement de toucher la susceptibilité des uns et des autres et, bien que catholique pratiquant, se montre discret sur le chapitre de la religion et de l'enseignement privé. Ancien avocat, il se retranche derrière la loi pour faire appliquer ses réformes. Il exerce une surveillance discrète mais permanente sur les établissements religieux, en évitant d'attiser la concurrence entre laïc et clergé. Pourtant, il ne sera pas rapidement accepté, ne pouvant, à lui tout seul effacer un demi-siècle de répression : "En dépit de ces conditions favorables, les difficultés quotidiennes demeurent : surveillance étroite du personnel, indifférence de l'opinion, concurrence de l'enseignement libre et difficultés matérielles de toutes sortes. L'optimisme officiel est de ce fait assez contestable. Après 1856, la sur-

veillance du corps enseignant ne se relâche qu'en partie" (1).

Cournot analyse longuement certains ministères, mais en oublie paradoxalement d'autres. C'est le cas, notamment, de celui de Rouland, qui ne se trouve jamais cité, ni dans la partie historique, ni dans la partie théorique. Dans une intéressante note de l'éditeur de la ré-édition des Institutions, A. Krammer-Marietti rappelle qu'un des premiers articles ou chapitres de Cournot, préfacé par V. Chauvin, insiste sur les caractères généraux de l'instruction secondaire. Mais M. Chauvin souligne également qu'il s'agit de "l'opinion d'un homme dont la compétence ne peut laisser aucun doute. Nous pensons qu'elle jettera une vive lumière sur les discussions auxquelles donne lieu chaque jour les réformes que le nouveau Ministre introduit dans l'enseignement public". Victor Duruy vient de succéder à Gustave Rouland, par décret impérial en date du 23 juin 1863"... (2) Si ce dernier n'est pas cité, cela peut s'expliquer par le fait que son ouvrage se trouvait pratiquement achevé à l'époque de la nomination de Duruy comme ministre de l'instruction publique en juin 1863. Mais on peut tenter d'autres explications.

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 363)

(2) A. KREMER - MARIETTI : Note aux Institutions... (p : 390)

Ainsi, Cournot marque de nettes préférences pour tout ce qui concerne le Secondaire et, surtout, le Supérieur. Or Duruy s'intéresse à l'enseignement primaire des filles et instaure la loi du 10 avril 1867. Il se préoccupe d'améliorer le sort des instituteurs et des salles d'asiles. On retrouve ces motivations dans l'intervention de Marie Pape-Carpantier à La Sorbonne en 1867 (1). Il défend le statut des enseignants du Secondaire ; un comité est consulté chaque fois qu'une révocation se trouve prononcée. Il rénove les lycées. S'il fait figure, comme Cournot, d'homme de terrain, il apparaît également comme un homme d'action, sachant s'engager. Il prône des réformes concrètes qui se manifestent dans la création de l'enseignement spécial du 21 janvier 1865, mais qui existaient en germe depuis longtemps.

De même, il revalorise le Supérieur, notamment l'enseignement des sciences, si cher à Cournot. Mais il instaure aussi, véritablement, la recherche scientifique, qui atteindra son couronnement par la création de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes en 1868. Il développe enfin les conférences pour adultes, particulièrement pour le monde rural. On peut se demander si Cournot avait entendu cette demande grandissante d'une fraction du corps social à propos de l'éducation ?

(1) M. PAPE-CARPANTIER : De la méthode des salles d'asiles.1867

La Société pour l'instruction élémentaire avait, en 1828, créé de nombreux cours d'adultes. Après les trois Glorieuses, ils se multiplient, notamment à Paris. Ils se déroulent le soir dans la semaine, ou le samedi ou le dimanche, et durent généralement une heure et demie. Cournot n'y semble pas favorable. C'est, en tout cas, ce qui ressort déjà en 1858 dans une lettre adressée au ministre, concernant la nécessité de perpétuer ces cours d'adultes (1). La carence des informations sur Rouland, ministre de 1856 à 1863, semble plus inquiétante car, même s'il ne fût pas un ministre spectaculaire, ses réalisations n'en constituent pas moins un pas important : "Rouland rétablit tout d'abord l'agrégation de grammaire, puis celle d'histoire et de physique. Il réorganise l'Ecole Normale Supérieure, crée plusieurs chaires dans les Facultés... inaugure un baccalauréat es-sciences restreint, réservé aux futurs étudiants en médecine, enfin rattache le budget de l'enseignement supérieur à celui de l'Etat" (2). Le peu d'intérêt de Cournot pour Rouland peut s'expliquer par le fait qu'il n'est pas issu, comme Fortoul, du corps enseignant.

(1) Lettres du 14 mai 1858 et du 14 janvier 1859 dont nous joignons les photocopies.

(2) P. CHEVALLIER et Col. L'enseignement français... (p : 101)

Rouland accompagnait ses réformes d'explications et de théories générales permettant de comprendre sa pensée. Dans son rapport à l'Empereur, il remarque que l'enseignement de l'Université a pour principe de développer, non pas les aptitudes particulières de l'individu, mais les facultés générales de l'esprit . Cournot ne sera pas le seul à négliger les réalisations de Rouland. F. Vial, dans son ouvrage sur l'histoire de l'enseignement secondaire, ne le citera pas une seule fois, alors que les idées de Fortoul feront l'objet de longs paragraphes.

Historiquement, les journaux comme les membres du corps enseignant ne sont pas hostiles au ministre. Mais une sorte de stagnation ou d'attente ou peut-être de prudence se fait jour. (1)

(1) Rouland, à la grande satisfaction des enseignants et, théoriquement, de Cournot, démantèle le système très critiqué, de la bifurcation, dès 1857. Il tente de réorganiser l'institution scolaire. Les études classiques se trouvent valorisées mais d'autres sont délaissées. Ainsi, "la philosophie s'inquiète d'être maltraitée. A Lyon, le doyen de la Faculté des Lettres, Francisque Bouillier plaide sa cause en 1857 ; le recteur Cournot en 1860 est par contre hostile à la manière dont elle fut enseignée depuis 1830 : elle n'est qu'une vaine scolastique et l'éclectisme est responsable de son échec scolaire... Il convient donc de rendre à la philosophie son indépendance et son importance dans les programmes. P.GERBOD : la condition universitaire... (p : 404) On remarquera l'honnêteté avec laquelle Rouland instaure des commissions d'enseignants de Paris. Avec des proviseurs, elles établissent l'état détaillé de l'enseignement secondaire. Il a instauré trois rubriques : les question d'ordre général, les méthodes utilisées, les devoirs et les récitations.

Malgré les réalisations positives du ministre, "les déclarations officielles du Grand-Maître, les mesures de tout ordre qu'il prend ou projette en faveur de l'enseignement public ne font qu'atténuer le mécontentement ou les incertitudes du milieu universitaire. Celui-ci soumis à une surveillance moins stricte et encouragé par le réveil de l'opinion politique, exprime plus ouvertement son point de vue. Aux membres de l'Université, satisfaits de leur sort ou indifférents se mêle un nombre croissant de mécontents". (1)

Cournot n'échappe pas à la règle. Il commence son discours de rentrée à la faculté de Dijon, en novembre 1856, par ces mots : "je respecte tant cette assemblée, que je ne voudrais pas la fatiguer par des redites banales. J'irai donc au fond des choses, et puisque nous assistons à une solennité universitaire, je tâcherais de définir l'idée qui s'attache au mot d'Université". (2)

Il se dévoile et exprime très librement sa conception de l'éducation. A l'époque de Fortoul, il se gardait bien d'aller aussi loin, et de commenter ses projets et ses réalisations.

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 404)

(2) P. GERBOD : id. p: 384

Lui qui passe pour un défenseur du système des concours et des examens, critique Rouland, lui reprochant de faire trop : "si l'on remarquait une tendance à subdiviser de plus en plus nos facultés universitaires, à spécialiser de plus en plus vers l'application pratique à une profession déterminée, ce serait l'indice que l'institution universitaire est sur son déclin, et que la société chemine dans une autre direction. Rien ne distinguerait plus nos écoles, nos grades, des autres brevets de capacité ou d'aptitude professionnelle. Chose singulière ! L'Université pour rester ce qu'elle est, à besoin de résister à des impulsions venant d'en haut et d'en bas, et qui, pourtant, la poussent dans le même sens" (1). On constate, dans le milieu des professeurs de l'Université, une vague de critiques envers une certaine catégorie d'étudiants, plus soucieux d'obtenir un diplôme rapidement et aisément que d'acquérir une formation culturelle spécialisée et efficace. Ainsi, "les lecteurs, entre 1856 et 1863 sont plutôt optimistes ; les uns notent "que les habitudes morales et religieuses du corps universitaire sont irréprochables" ; celui de Lyon en 1858, souligne que l'Université dans son personnel se pénètre, chaque jour davantage, de l'esprit de sagesse qui domine dans le gouvernement, grâce à l'influence de plus en plus réparatrice du gouvernement et "ses bonnes dispositions" sont "d'autant plus sincères qu'elles ont pour mobile

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 326)

un sentiment de reconnaissance... Les inspecteurs généraux en tournée, bien que plus critiques dans leurs rapports reconnaissent volontiers que la qualité du personnel s'améliore d'année en année" (1). Mais cela ne suffit pas à faire taire les critiques envers le gouvernement, plus particulièrement à l'égard de Rouland. On en vient même à revaloriser l'ancienne Université : "La légende de l'ancienne université prend corps. Le recteur Cournot en 1858 rappelle qu'en 1815, ce fût contre "l'institution si jeune et si frêle encore une explosion de colères" et que depuis, lorsqu'elle devait subir le contrecoup de toutes les intrigues parlementaires, de toutes les agitations de la rue... "on lui reproche maintenant son esprit de corps"(2).

P. Gerbod précise que ce sera là un thème favori des distributions des prix. Il cite Cournot dans son discours de rentrée aux Facultés de Dijon en 1858, ainsi que Gaston Boissier, au concours général en 1860. Dans son discours du 18 novembre 1858, Cournot analyse quelques grandes étapes de l'histoire de l'Université, depuis le 17 mars 1808. Il insiste notamment sur la nécessité de distinguer ses deux composantes : l'institution relevant du gouvernement, l'institution relevant de l'administration. Cette dernière se perfectionne sans cesse, mais "nous sommes restés les membres d'un corps de fonctionnaires, sans avoir pu devenir les membres d'une corporation".

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 392-393)

(2) P. GERBOD : idem (p : 398)

Les conséquences publiques permettent d'exercer entre autres, une propagande anti-gouvernementale. Il émettra d'ailleurs quelques réserves face au développement et au succès de ces réunions. Jules Simon incarne rapidement le rôle de leader de l'opposition libérale. Cournot ne le cite pas une seule fois dans son livre; pourtant ils possèdent tous les deux des affinités. Mais il rallie à sa cause les universitaires et des contestataires de tout bord, ce qui explique peut-être son démarquage... D'ailleurs, comme Jules Simon, il regrette les mauvais résultats de l'enseignement secondaire. Une des explications possibles se trouve être dans la course aux concours ou aux examens : elle déclenche un sentiment excessif de supériorité chez celui qui réussit, et une dévalorisation sociale et individuelle en cas d'échec. Cette attitude se rencontre chez les littéraires comme chez les scientifiques : "les sciences, dans leur partie philosophique et spéculative, dans ce qu'elles ont d'éminemment propre à élever et à fortifier les intelligences, n'ont pas plus d'attrait que les lettres pour une génération avide des jouissances du luxe, occupée de profits et d'applications industrielles. Si la théorie est exigée pour entrer dans une carrière, cela même donnera à la théorie un cachet d'utilité pratique, et l'on étudiera dans ce but, mais seulement dans ce but" (1).

(1) A. COURNOT : Des institutions... (p : 31)

L'enseignement fait l'objet d'une contestation, particulièrement en ce qui concerne le contenu des programmes. On ne remet cependant pas en cause les disciplines développées positivement par Rouland. C'est la manière dont l'enseignement se trouve dispensé qui fait l'objet de critiques. Rouland lance, dans un souci d'efficacité, une vaste enquête sur l'état de l'enseignement secondaire, en collaboration avec le corps enseignant et universitaire. Pendant ce temps, l'opposition catholique multiplie ses critiques envers le ministre. Pourtant, certains universitaires prônent un catholicisme libéral et social (1). C'est le cas de Nourrisson. Mais l'ultramontisme réapparaît et des disciples de Lamennais, comme Frédéric Morin, interviennent, notamment sur le plan philosophique. L'influence de Renan concernant son ouvrage sur la Vie de Jésus se fait sentir dans des classes sociales de plus en plus nombreuses.

Durant cette période, les rapports de Napoléon III avec le clergé et le pape se détériorent. L'Empereur échappe de justesse à un attentat perpétré par le patriote italien Orsini, le 14 janvier 1858. L'Eglise de France, indignée, lui

(1) "A essayer de jeter un trait d'union entre catholicisme et libéralisme, il (le libéralisme catholique) rencontre de grandes difficultés : la philosophie libérale est en effet liée au rationalisme moderne et semble inséparable de la critique de tout enseignement dogmatique... Tel est le point de vue que Lamennais exprime en 1829 dans l'ouvrage qu'il intitule Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise. La bataille contre le monopole universitaire, les luttes pour la liberté de l'enseignement, les disputes autour du droit d'association et sur le statut des congrégations fournissent autant d'arguments aux thèses libérales et actualisent leur programme". R. REMOND : "Catholicisme libéral et catholicisme social" dans Universalis. Vol III. (p : 1074)

adresse des lettres de sympathie et lui conseille d'être plus autoritaire envers les contestataires, c'est à dire, à ses yeux, les libéraux. Veuillot voit en lui l'image de Saint-Louis ! Quelques années plus tard, des troubles graves éclatent en Italie. L'Empereur s'engage de plus en plus ouvertement. Montalembert le compare alors à Ponce-Pilate. Le clergé français se soulève et multiplie les déclarations anti-gouvernementales, par l'intermédiaire des journaux et des livres. L'Univers, journal ultramontain, se trouve interdit. A côté des revues universitaires spécialisées comme l'Année littéraire et dramatique, fondée par Vapereau en 1858, où l'Année historique, dirigée par Zeller, ou la Revue de l'Instruction Publique qui poursuit ses analyses d'auteurs et de thèmes universitaires, notamment, s'en détachent d'autres, animés par une autre mission : critiquer l'action du gouvernement. C'est le cas de la Revue des Deux Mondes et de la Revue de Paris. Le ministre tente de fonder une nouvelle revue qui recruterait des collaborateurs dans le milieu universitaire. Mais ces derniers se méfient et ne veulent pas s'engager. Aussi Rouland oriente-il les lecteurs vers celles qui soutiendraient ou, tout au moins, n'apparaîtraient pas en opposition avec le gouvernement. C'est ce qui se passe avec la Revue Contemporaine. En 1859, une circulaire recommande même de s'abonner et de faire de la propagande afin de développer son audience. La Revue de l'Instruction Publique reste fidèle à ses engagements et maintient la liberté de pensée et son indépendance vis à vis du pouvoir. Elle publie notam-

ment des compte-rendus d'ouvrages critiques envers le régime de Napoléon III.

Rouland suspend Renan et lui reproche de soulever des doctrines anti-chrétiennes pouvant entraîner la subversion. Mais l'Université y voit la défaite de la tolérance et de la liberté d'expression et de réflexion. Il s'attire la sympathie de Taine, au détriment des défenseurs de l'éclectisme. Cournot passe sous silence cette période d'agitation des intellectuels et se tient à l'écart. Il ne cite pas une seule fois le nom de Renan dans son ouvrage. De même, en tant que philosophe, conteste-t-il la validité des théories de Hegel (1) ou, tant au moins, son importance. Pourtant, au même moment, sa philosophie se trouve reconnue dans le milieu universitaire par des personnalités telles que Vera ou Vacherot, qui publie sa Métaphysique et Science : Cournot rappelle dans les Considérations que "dans la Revue des Deux-Mondes et dans le Journal des Débats, deux philosophes de grand renom : MM. Vacherot et Taine, ont bien voulu dire "qu'on ne nous avait pas assez lu (2). Ce qui explique, peut-être, la sympathie qu'il éprouve pour ces deux personnalités marquantes du XIX^e siècle, même s'il ne partage pas entièrement leur système philosophique. Pour Taine, l'originalité

(1) A ce sujet on peut se reporter à l'article que J. D'HONDT consacre à Cournot : Hegel dans Cournot dans Etudes pour le Centenaire ... Il déplore qu'il n'ait pas trouvé intéressant la lecture du philosophe allemand, alors qu'il aurait pu en tirer partie d'une façon remarquable : "Cournot a négligé ou même ignoré complètement Hegel. Lorsqu'il l'évoque, rarement, c'est plutôt comme un repoussoir, comme l'un des avatars de cette métaphysique allemande qu'il rejette en bloc, sur sa mauvaise réputation. Cournot ne traite guère Hegel lui-même, il l'enveloppe dans une réprobation collective... il tient pour achever ce mouvement idéaliste dépourvu d'intérêt". p : 156-157. Bien que Hegel soit assez mal compris, il n'en demeure pas moins un sujet de curiosité. On lui préfère cependant les philosophes du XVIII^e siècle.

de sa pensée a "consisté en l'union qu'il opéra entre la philosophie associationniste et analytique du XVIII^e siècle, qui prétendait tout expliquer par la sensation et l'association, et la foi en l'énergie spirituelle qu'avait professé le romantisme allemand... Ce structuralisme avant la lettre est évidemment trop rigide. Il ne saisit pas l'unicité de l'individu dans son authentique originalité" (1). A. Robinet précise, dans une note importante, que Vacherot s'était étonné, dans La situation philosophique en France, que Ravaisson ne mette pas davantage en valeur l'oeuvre de Cournot : "Enfin si un esprit comme M. Ravaisson n'a de préférence que pour la vérité de la doctrine et la valeur de la pensée, on peut parfois lui demander pourquoi un philosophe de la force de M. Cournot tient une place si modeste dans un compte-rendu"... Il s'agit du fameux rapport de F. Ravaisson sur la philosophie en France au XIX^e siècle. L'article de Taine est paru dans le Journal des Débats du 27 juin 1867 : "On n'a point assez lu son Essai... et son Traité. On goûte médiocrement chez nous les écrits graves, un peu austères dont les auteurs ne se présentent point comme les champions d'un parti ou les sauveurs de l'ordre moral" (2).

(1) Article de H. PEYRE sur TAINÉ. Dans Encyclopaedia Universalis (p : 712)

(2) A. ROBINET : Notes aux Considérations (p : 552). A. ROBINET précise que c'est VACHEROT qui prononcera l'éloge funèbre de Cournot.

Politiquement, la tension s'accroît entre le gouvernement français et le clergé. Pie IX publie le 8 décembre 1864 l'Encyclique intitulé Quanta Cura, destiné, entre autres, aux français. Sur les quatre vingt propositions, certaines se révèlent particulièrement violentes : le Pape critique ceux qui affirment que l'Eglise n'a pas le droit d'employer la force ; elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect "(24)". Toute la direction des écoles publiques dans lesquelles la jeunesse d'un Etat chrétien est élevée, si l'on en excepte dans une certaine mesure les séminaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile "(45)", la science des choses philosophiques et morales, de même que les lois civiles, peuvent et doivent être soustraites à l'autorité divine et ecclésiastique "(57)". "A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes "(77)".

Rouland se trouve tenu par l'Empereur de condamner publiquement au Sénat l'Encyclique. Cela n'est pas sans soulever indignation et colère du clergé, qui voit là une suppression progressive, à long terme, de ses privilèges.

Dans ce contexte d'évolution sociale, de changement des moeurs et des traditions, le corps universitaire se trouve encore mal perçu par le grand public. Au sein même de l'Université, une crise dans le recrutement et la formation des enseignants éclate au grand jour. Rouland veille à la sélection et aux critères d'évaluation. Il s'appuie notamment sur les inspecteurs généraux, dont les pouvoirs sont accentués. Ces derniers se révèlent impitoyables, imbus de leur personnalité et méprisants : "chaque année, les tournées de l'inspection brisent ou entravent des carrières ; elles contribuent à grossir le nombre des fonctionnaires appelés entre août et octobre à changer d'établissement. L'accès des chaires de l'enseignement supérieur est rendu difficile à ceux dont l'attitude inquiète le pouvoir... Les sanctions atteignent même l'enseignement supérieur". (1)

Parallèlement à ces problèmes, à moins qu'ils en constituent l'origine, on assiste à une baisse de la qualité des cours et des diplômes délivrés, le niveau étant de plus en plus faible. (2).

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 366)

(2) Le corps enseignant reste fidèle aux traditions mais complexé par un ministre autoritaire. Il cherche des stimulations et une revalorisation globale et la profession. Hors elle manque cruellement et se répercutent sur la qualité de l'enseignement.

Pourtant, des universitaires estiment que, depuis 1857, on assiste à un certain relâchement de la surveillance ministérielle. Dès 1860, on remarque un nombre croissant de réintégrations d'enseignants. Mais l'importance prise par les diplômes devient primordiale pour la sélection des candidats.

Ce constat d'échec et de renouveau ne se trouve pas contesté par Cournot qui refuse de se poser en interrogateur. Les problèmes ou, plutôt, les origines des problèmes paraissent multiples et proviennent autant de l'attitude de certains universitaires, qui marque l'opinion publique, que du gouvernement. P. Gerbod établit ce constat "en 1863, la condition universitaire s'est sensiblement aggravée. Cette aggravation dont la responsabilité incombe plus à l'Etat qu'au corps enseignant lui-même ne nourrit pas seulement un mécontentement grandissant. Elle favorise aussi les desseins de ceux qui dans l'université et à ses frontières ont depuis 1856 repris la lutte pour l'arracher à une tutelle nuisible. Tirailé entre deux tendances contradictoires (soumission à l'Etat ou révolte contre le Régime), le corps enseignant en 1863 est parvenu à la croisée des chemins"(1). La solution, dans ces conditions, ne pouvait être que politique, puisque les problèmes pédagogiques s'étaient transformés en querelles de groupes politiques. Mais Cournot ne relève pas ces difficultés. Ainsi, dans ces discours de rentrée à partir de 1860, il soulève seulement des questions de détail : l'enseignement de la philosophie, les conditions du Beau dans les Sciences...

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 148)

F) LE MINISTÈRE DURUY :

Cette libéralisation progressive de l'Empire en 1860 a pour conséquence une nouvelle impulsion du système éducatif. La nomination en 1863 de Victor Duruy en qualité de "ministre réformateur" de l'instruction publique oriente l'université dans une nouvelle voie. Elle préfigure les grandes pédagogies politiciennes de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Cournot ne semble pas avoir été séduit par ce personnage étonnant. Il ne le citera qu'une seule fois dans son ouvrage, et encore au milieu d'une liste de ministres d'origine universitaire (1) ayant gouverné la France depuis la mort de Louis XVIII. Cet ancien enseignant issu de milieu modeste, ayant connu les problèmes socio-économiques du développement de l'industrialisation notamment, gravit tous les échelons de la carrière enseignante. Ancien élève de l'Ecole Normale, comme Cournot, agrégé d'histoire, il devient inspecteur général avant d'être nommé ministre. S'il se révèle particulièrement compétent pour tout ce qui concerne l'enseignement, il l'est moins dans le domaine politique. Durant la car-

(1) Pourtant dans la Revue de l'Instruction publique de la littérature et des sciences, du 1^o octobre 1863 n^o 27, dont le responsable est V. Chauvin. On trouve sous sa plume le texte suivant : "Un de nos amis (Cournot) qui a une longue expérience de l'enseignement et de l'administration universitaires, a bien voulu nous communiquer quelques chapitres d'un ouvrage qu'il achève en ce moment... Nous pensons qu'elle jettera une vive lumière sur les discussions auxquelles donne lieu chaque jour les réformes que le nouveau ministre (Duruy) introduit dans l'enseignement public". On sait que Cournot restera particulièrement discret sur le plan de la discussion.

rière, il a connu soit indirectement, comme élève, soit directement comme confrère, les grandes figures de l'éducation telles que Guizot, ou Michelet. Bien qu'ayant voté contre Napoléon et pour Cavaignac, comme Cournot, il se retrouve cependant promu à la fonction de ministre. Cela ne constitue pas le moindre des paradoxes puisqu'il continue d'appliquer la loi Falloux issue de l'Empire autoritaire. Dès sa prise de fonction, il rétablit l'agrégation de philosophie, modifie le programme, introduit l'histoire contemporaine dans l'enseignement secondaire et supérieur. Il abandonne le système de la bifurcation et rétablit les études classiques en revalorisant parallèlement les sciences et les langues vivantes.

Fort de ses expériences d'homme de terrain, il connaît bien les nécessités sociales, économiques et les priorités scolaires. Ainsi, il crée l'enseignement spécial comme orientation nouvelle dans le Secondaire. Son but, consiste à donner "des chefs à cette armée de travailleurs" dans des domaines aussi divers que le commerce, l'agriculture ou l'administration. Il faut pour cela leur fournir des éléments d'informations générales littéraires et scientifiques, mais aussi pratiques. Il organise également en octobre 1867 l'enseignement secondaire féminin, ainsi que les cours d'adultes : Deux domaines qui n'avaient pas les faveurs de Cournot et qu'il accepta à contre-cœur. La formation supérieure intéresse particulièrement le ministre, tout d'abord parce qu'elle fait corps avec les autres composantes du système éducatif primaire et secondaire, mais aussi parce qu'elle correspond à une certaine

forme d'élitisme. Or, pour lui, c'est une saine institution, qui a pour fonction de façonner des êtres supérieurs capables de faire avancer la société toute entière et à tous les niveaux, quelles que soient les disciplines. Il ne perçoit pas, comme Cournot, l'éducation en terme de catégorie, mais d'étape que tout le monde peut, théoriquement, franchir. Il n'a pas de préférence affichée, dans les textes, entre l'enseignement primaire, dont il s'occupera particulièrement, l'enseignement secondaire et le supérieur. Ils constituent un passage impliquant la continuité donc la solidarité dans les disciplines et dans les programmes de façon à ce que l'information reçue dans le Primaire, soit prolongé dans le Secondaire, lequel se retrouve dans le Supérieur.

Il veut combattre le "laissez-aller" ou le "laissez-faire", selon l'expression utilisée par Cournot. Celle-ci revient en effet très souvent chez lui, notamment en ce qui concerne l'économie et l'éducation (1). Cette doctrine du "laissez-faire" est-elle synonyme de libéralisme ou de démagogie ? Cournot l'emploie aussi bien dans ses articles et ouvrages que dans les discours de rentrée, par exemple celui du 17 novembre 1859. Dans une note de la ré-édition des Institutions en 1877, Kremer-Marietti rappelle que "dans la discussion de la Convention du

(1) "Quant à moi, s'il m'étais permis de détourner à un sens profane le mot de mon grand patron, je dirais aux personnes chargées de ce haut enseignement : "Aimez la vérité, et faites ce que vous voudrez". Aimez la vérité non de cet amour vulgaire qui fait seulement qu'on évite le mensonge, mais de cet amour délicat et désintéressé"...

10 novembre 1793 (20 brumaire), Fourcroy et Thibaudeau s'opposaient, au nom de la liberté, au projet : "Laissez-faire est ici le grand secret" (1).

Cournot explique que "la doctrine du "laissez-faire économique, en matière d'enseignement secondaire, n'a (t-elle) jamais été du goût de ceux qui aspirent à exercer, sur les forces vives de la société, une action qu'ils croient utile à ses progrès futurs, à son éducation politique, et qui pensent que le régime de protection et d'encouragement sous lesquels les sociétés modernes se sont transformées par l'avènement des classes moyennes au pouvoir, et encore ce qu'il y a de mieux pour amener les transformations qu'ils désirent. Nous ne partageons pas, à beaucoup près, toutes leurs espérances" (2). Il reconnaît, tout au moins, qu'une absence complète d'encouragement deviendrait rapidement négative.

Peut-on lier la doctrine du laissez-faire à l'idée de hasard, en relation avec une réflexion philosophique ? Cournot ne dit-il pas que les combinaisons entre les causes et le hasard apparaissent supérieurs dans l'ordre des abstractions, à la géométrie et à la mécanique ? Elles s'appliquent aux faits de la nature vivante, à ceux du monde intellectuel et du monde moral, comme aux phénomènes produits par les mouvements de la matière.

(1) A. KREMER-MARIETTI : Note page 363 de la ré-édition des Institutions

(2) A. COURNOT : Des Institutions... (p : 86-87)

On peut donc s'interroger sur sa véritable motivation pédagogique, notamment lorsqu'il s'agit de l'enseignement supérieur, qui a pour fonction, entre autres, de diffuser les connaissances théoriques. Pour cela, Duruy procure aux chercheurs un "budget de la science", destiné à favoriser au maximum des recherches, travaux et publications, ainsi que leur diffusion. A cet effet, sera créée "l'Ecole Pratique des Hautes Etudes" en 1868. Pour P. Gerbod, "marqué profondément par l'humanisme classique dont ses maîtres l'ont imprégné, tant au lycée qu'à l'Ecole Normale, il en sent à la fois l'importance et les limites. Au conservatisme étroit des défenseurs aveugles des lettres anciennes, il oppose la nécessité d'un enseignement plus ouvert aux sciences, aux langues vivantes et aux techniques industrielles et commerciales. L'instruction secondaire a pour vocation de former l'honnête homme mais aussi l'homme moderne et l'Université doit marcher avec son siècle, sinon le devancer. Car, derrière l'universitaire rompu aux subtilités du grec, du latin et de la rhétorique, respectueux des traditions qui ont fait l'honneur et la force du corps auquel il appartient, se profile le disciple des philosophes du XVIII^e siècle qui croit sincèrement en la philosophie et dans les sciences, qui adhère à l'idée d'une humanité perfectible. Sans doute la religion a-t-elle sa place dans le monde mais le prêtre à l'autel a "les yeux levés au ciel, la patrie future". Le professeur dans sa chaire, lui, a les regards tournés vers la terre, sur les siècles écoulés et la vie présente"(1)

(1) P. GERBOD : La condition universitaire : (p : 442-443)

Paradoxalement, s'il est apprécié des universitaires, il ne s'en trouve pas pour autant totalement accepté. Il s'entoure de professeurs et d'inspecteurs généraux au lieu de politiciens. Il consulte les multiples rapports des inspections. Il cherche à perfectionner la qualité de l'enseignement et comprend la nécessité d'améliorer les conditions de travail des enseignants. Il établit un catalogue des discours de rentrée aux universités, ainsi que les thèses soutenues.

Il peut ainsi démontrer publiquement que le corps universitaire ne se situe pas en marge de la société, qu'il produit un certain nombre de recherches, et que les enseignements dispensés se révèlent de qualité, sans être systématiquement anticléricaux, immoraux ou politisés. Parallèlement, il sévit contre la corruption qui existe cependant, et tente de supprimer le favoritisme que l'on rencontre envers certains professeurs ou étudiants. Pourtant, ces améliorations des conditions d'existence et de fonctionnement, la revalorisation du statut des enseignants, le dialogue renoué avec le ministre, se trouvent mal perçus. P. Gerbod remarque que l'Université apparaît comme un monde sourcilleux, hérissé de susceptibilités, méfiant, à l'esprit critique fiévreux et aiguisé. Il faut, lorsqu'on traite avec lui, "convaincre avant d'ordonner" (1).

(1) P. GERBOD : La condition universitaire... (p : 444)

Si le corps social se trouve si mal perçu, peut-être peut-on l'expliquer par ce rejet systématique qu'il manifeste envers tout étranger à l'enseignement. Cournot évitera d'ailleurs de se prononcer sur ce point sensible des relations entre professeurs et société. Le conservatisme dont font preuve les professeurs d'université n'est pas fait pour détendre le climat. Aussi Duruy rencontrera-t-il de nombreux problèmes lorsqu'il s'agira d'innover. "A travers les actes et ses paroles, Duruy poursuit ainsi un double but : universitaire lui-même, il tient à obtenir réparation des injustices dont l'Université a été la victime ; ministre du gouvernement impérial, il cherche à rétablir un climat de confiance entre le corps enseignant et le Régime qu'il juge engagé dans une politique libérale. Ce rapprochement est nécessaire" (1). Cependant, les opposants à l'Université, c'est à dire essentiellement le clergé, se révoltent contre les mesures jugées trop en faveur de la laïcité et du modernisme. On taxera le ministre et les universitaires de matérialistes, et de libre-penseurs. On s'insurgera contre le métissage à l'école et à l'université, et contre la présence de jeunes filles sur les bancs de facultés. Dupanloup sera parmi les plus violents contestataires de la démocratisation de l'enseignement alors que, "pour Duruy, l'éducation des filles, et surtout des jeunes filles de classes aisées, était un élément sans plus à l'intérieur d'un plan que

(1) P. GERBOD : La condition universitaire.... (p : 450)

les républicains et les libéraux avaient peu à peu conçu au cours du siècle ; plan de conquête ou de reconquête d'une influence. La violence des attaques du Dupanloup, les outrances de son langage, la nature même de ses arguments-tel celui du divorce intellectuel entre mari et femme- amenèrent ceux qui avaient épousé le parti de l'Université à se pencher avec plus de sollicitude qu'auparavant sur un secteur qu'ils avaient souvent jugé négligeable par le passé" (1).

Duruy ne semble pas critiqué pour ses réformes concernant l'éducation, mais il devient rapidement une sorte de bouc-émissaire pour les adversaires de la politique menée par Napoléon III. Les thèses concernant la moralité bafouée ou le libéralisme des moeurs sont reprises par le clergé contre le gouvernement et visent à sensibiliser l'opinion en faveur des celui-ci. On fabrique un amalgame moral et philosophique contre le libéralisme pouvant déboucher sur une remise en question des institutions sociales. "Les catholiques avaient résolu de se débarrasser de ce ministre encombrant. En mai 1867, une pétition avait été lancée au Sénat contre le matérialisme de l'enseignement à la Faculté de médecine. L'Ecole Normale qui donnait également des inquiétudes à ce sujet, venait d'être fermée. Le monde catholique essayait de se mobiliser en vue d'une riposte appropriée : c'est ainsi qu'est née la Société Générale d'Education et d'Enseignement" (2). L'ouvrage intitulé : M. Duruy et l'éducation des filles déclenche la guerre entre les catholiques et le ministre.

(1) Mrg. DUPANLOUP et les problèmes politiques de son temps (p : 60).

(2) Mrg. DUPANLOUP et les problèmes politiques de son temps (p : 54)

Les journaux reprennent l'affaire en main et apparaissent plutôt favorables à V. Duruy. Mais la querelle portée au grand jour laissera des traces néfastes à l'image de marque du ministre. Pourtant, il rappelle ses sympathies pour le spiritualisme " symbole du perfectionnement moral " qui ne constitue, en réalité, que la nouvelle appellation de l'éclectisme, toujours en faveur à l'Université, notamment avec Jules Simon et Adolphe Franck.

Le développement du catholicisme social, particulièrement bien représenté à l'Université, ne rend pas aisée la défense du ministre. La politisation du débat, amène rapidement sa chute, alors qu'il avait cependant accompli une oeuvre remarquable, et posé les bases d'un enseignement libre, gratuit et obligatoire. Il annonçait les lois Jules Ferry. Sa vision des problèmes et des préoccupations sociales ainsi que sa connaissance des priorités éducatives et institutionnelles, le situent comme un novateur à qui l'avenir donnera raison. On notera le manque de soutien de Cournot qui ne mentionnera pas ses projets même si, effectivement, la loi du 21 juin 1865 concernant l'enseignement secondaire spécial est instaurée alors que les Institutions ont déjà été rédigées. La réorganisation de l'enseignement dans les lycées prend corps dans le décret du 2 septembre 1863. Pourtant, le 12 juillet 1869, à la satisfaction générale, Duruy se trouve remplacé par un personnage sans envergure, M. Bourbeau, lui-même écarté quelques mois après.

CONCLUSION

La conception de Cournot concernant l'enseignement supérieur, sa finalité, son contenu, ses institutions, reflète sa place principale dans le système éducatif et pédagogique. Pour F.Vial, ce qui nous reste aujourd'hui de ses travaux, ce ne sont pas des questions de détails, mais sa méthode, son analyse, ses propositions concernant la réalisation des objectifs pédagogiques : "la méthode de Cournot en pédagogie n'est ni dogmatique ni dialectique. Le pédagogue, pense-t-il, ne doit pas, ne peut pas "se poser en convertisseur". Les sujets dont il traite ne comportent pas l'emploi de la logique pure, car "le principe absolu de démonstration fait défaut". Aussi ne doit-on pas perdre son temps à "démontrer comment les choses devraient être arrangées pour la pleine satisfaction de la théorie. Les problèmes d'éducation ne sont pas d'ordre théorique mais bien plutôt d'ordre historique "(1). Cela explique effectivement sa méthode. Elle consiste à partir des réalités concrètes, économiques, politiques et culturelles, afin de comprendre le système éducatif dans son ensemble. On ne peut séparer Cournot philosophe, de l'historien et du pédagogue, car ils ne font qu'un. Cependant, certaines composantes lui semblent plus importantes que d'autres, notamment le Secondaire. Il se propose, d'une façon générale, d'informer le public sur l'état de l'éducation en France, tout en critiquant et en proposant des solutions face à certaines aberrations pédagogiques.

(1) F.VIAL : "Cournot et l'enseignement " p: 435

Si le mouvement général des civilisations entraîne tel type d'enseignement, il faut nécessairement en tenir compte mais l'Etat doit rester seul juge dans l'application des réformes.

D'une certaine façon, il met en évidence la dichotomie qui existait sous l'Ancien Régime. Les riches, bourgeois, aristocrates et nobles, accaparaient à leur profit l'éducation, qui constituait une étape avant l'accès à des postes importants de l'économie nationale. Au contraire, l'éducation populaire se proposait essentiellement de dispenser des rudiments d'information, lecture, calcul, écriture. Mais l'enseignement supérieur ne concernait qu'une élite, déjà bien établie dans la société.

Dans la mesure où la profession n'était pas apprise dans l'institution scolaire, le type d'enseignement se trouvait représenté par les études classiques. Cournot remarque que, au XIX^e siècle, la situation change, le nivellement des classes, l'uniformisation de la société entraîne un système différent de relation, de profession, et d'éducation.

De nouveaux métiers apparaissent ; l'Ecole et l'Université deviennent alors des lieux de formation. Toutes les classes sociales se retrouvent à égalité au départ, tout au moins théoriquement. On privilégie alors, dans l'enseignement, les sciences par rapport aux lettres classiques. Cette situation se fait particulièrement sentir dans l'Université.

Cournot regrette le caractère pratique de l'enseignement, au détriment d'une formation polyvalente, pluridisciplinaire, humaniste en quelque sorte : "la science proprement dite est un fruit tardif de la civilisation... Doit-on s'étonner si l'esprit humain, qui sent le besoin de la discipline, de la méthode et du travail, a créé pour ainsi dire des sciences artificielles, sur lesquelles il pût exercer son activité et acquérir ainsi des forces destinées à déployer un jour d'une manière plus utile... soit pour nous élever à l'intelligence des lois naturelles, soit pour nous assujettir les forces de la nature et les faire servir à la satisfaction de nos besoins, de nos goûts et de nos caprices" (1) ?

Derrière ces deux systèmes d'éducation, se dissimulent deux idéologies. Le premier système, l'enseignement classique, lettres et latin - grec, incarne l'idéologie bourgeoise et, plus particulièrement, celle du clergé. Le second système, dit moderne, se proposait de développer les sciences, la philosophie et l'histoire. On le trouve appliqué dans les Ecoles Centrales au lendemain de la Révolution. Or Cournot tente d'analyser ces faits d'une manière particulière : "On voit bien maintenant avec quelle méthode et dans quel esprit Cournot a conduit son étude des institutions pédagogiques. Cette méthode est expéri-

(1) A. COURNOT : Des institutions.... (p : 36)

mentale et historique. Il s'est appliqué à bien observer les faits, à découvrir les causes et à décrire les effets, à expliquer les institutions sur l'histoire, à suivre pas à pas leurs transformations. Il a regardé avec curiosité vivre les théories pédagogiques et les formes qui les manifestent... Science d'observation et science historique, la pédagogie doit-elle se borner à n'être que l'explication de ce qui est ? Ne peut-elle, ne doit-elle pas utiliser en vue de fins pratiques les observations que l'étude bien conduite des faits lui a permis de recueillir" (1) ?

Cournot se plie aux exigences de l'époque et accepte la suprématie des sciences sur les lettres, même s'il ne l'apprécie pas. Il prédit la décadence du système éducatif, universitaire en particulier. Cette interrogation se retrouve dans ses autres ouvrages philosophiques, notamment dans le Traité de l'enchaînement des idées fondamentales et dans l'Essai sur les fondements de nos connaissances. Comment la connaissance est-elle possible ? Par la prise en considération de la physique, des mathématiques et de la biologie. C'est un détour indispensable pour atteindre la philosophie et la culture en général. La connaissance doit être comprise dans le sens où l'entendait Platon ; une découverte de l'harmonie pré-établie, une recherche dialectique permanente, permettant d'atteindre l'essence

(1) F. VIAL : "Cournot et l'enseignement" (p : 443)

des choses, c'est à dire la connaissance : "Grâce à la notion d'ordre, la doctrine de Cournot aboutit ainsi bien nettement au réalisme ; et son ambition ne va à rien moins qu'à distinguer, dans nos diverses connaissances, ce qui vient de nous et ce qui vient des choses, ce qui est artificiel et humain et ce qui est naturel et objectif". (1)

Cette conscience de la finalité de l'éducation ne peut s'acquérir qu'à un certain niveau des connaissances, c'est à dire à l'Université. Cela apparaît de façon particulièrement nette dans les discours de rentrée aux facultés de Dijon. Il s'adresse à des universitaires, dans un cadre restreint, lui permettant d'aborder d'emblée ses thèmes essentiels. Il dénonce les contradictions du système éducatif : "Au milieu des jouissances de la civilisation, en présence des merveilleuses conquêtes de la science et de l'industrie, le monde moderne est menacé d'être envahi par une barbarie d'un nouveau genre, dont chacun sent l'approche, et que nous autres, gens d'école, nous avons tous les jours occasion de reconnaître à des signes manifestes. Les temps semblent passés où l'on étudiait pour l'amour même de l'étude ou par respect pour les traditions héréditaires. On étudie maintenant pour passer un examen, pour avoir une grade, et finalement pour avoir une place". (2)

(1) D. PARODI : Le criticisme de Cournot. (p : 463)

(2) A. COURNOT : Discours de rentrée aux facultés de Dijon :
15 novembre 1854.

Cournot pose le problème essentiellement au niveau du Supérieur. Que viennent chercher les étudiants à l'Université ? Pourquoi poursuivent-ils des études ? Quel sens donnent-ils à la formation personnelle, à la culture générale, à la réflexion ? Il prévoit l'apparition d'une société nouvelle de techniciens et de technocrates, dont l'efficacité et la rentabilité semblent incontestables. Mais ces derniers auront perdu ou abandonné la notion de liberté et d'humanisme. La convivialité sera guidée par l'intérêt et le profit économique : "Or, pour quiconque a réfléchi à l'influence qu'exerce sur l'esprit et sur les destinées d'un peuple le culte des lettres et des sciences dans ce qu'il a de désintéressé, par conséquent dans ce qu'il a de moral et de beau, il est clair qu'une telle suppression, dont l'avenir nous menace, n'aurait pas lieu sans qu'il en résultât un amoindrissement de la dignité humaine et de l'honneur national" (1)

Il précise que la centralisation entraîne un affaiblissement des potentialités des villes de province et un découragement pour tous ceux qui ne poursuivent pas d'études supérieures dans la capitale. Il se félicite des tentatives fructueuses de décentralisation dans certaines disciplines comme la médecine, et dans certaines universités comme celles de Montpellier, Lyon, Besançon, Nancy. Mais il regrette le cloisonnement des disciplines et la séparation, voire la rivalité,

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée aux facultés de Dijon :
15 novembre 1854

qui caractérise les grandes Ecoles et les Facultés.

Cournot s'intéresse tout particulièrement à l'aspect pédagogique, et non seulement dans l'enseignement secondaire. Le problème demeure identique dans le Supérieur. Comment dispenser un enseignement d'une manière efficace, donc fonctionnelle ? Quelle est la part de l'expérimentation, de la pratique, dans l'enseignement théorique ou magistral ? C'est le problème de la formation des concepts scientifiques et de l'épistémologie qui se trouve ainsi soulevé : "Toute science suppose des idées générales et des termes ou des signes abstraits pour les exprimer dans leur généralité. Mais, il ne suffit pas de répéter le mot pour éveiller l'idée, et tel est parvenu à répéter une formule, une démonstration abstraite, qui en réalité n'a saisi que des mots, des chiffres, des symboles, sans atteindre l'idée qu'ils recouvrent et sans s'en rendre compte... Mais il en est autrement du moment que l'on veut, comme chez nous maintenant (...) que les éléments des sciences deviennent un instrument pédagogique à l'usage de la foule". (1)

La démocratisation de l'enseignement entraîne une modification dans la pédagogie. L'Université doit, elle aussi, réformer ses méthodes et ses objets d'étude, ainsi que ses finalités .

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée du 12 novembre 1857

Cependant , Cournot met en garde contre la séduction de l'expérimentation et la généralisation abusive de telles pratiques: "écartez-là de l'enseignement universitaire, dont l'essence est de tendre au perfectionnement de l'esprit par l'élucidation des idées et par le raisonnement théorique" (1).

Il dénonce tout autant la rationalisation abusive et le recours trop systématique à la théorisation. Il rappelle que le problème n'est pas nouveau puisqu'il se posait déjà dans l'Antiquité grecque. Platon devait mettre en garde le lecteur contre l'attraction qu'exerçait le discours des sophistes. Il s'agit, au contraire, en rendant la vérité spéculative, de susciter motivation et discussion envers les grandes figures de référence de l'histoire des sciences et des lettres, mais aussi au sein même des cours à l'Université.

Cournot s'intéresse, enfin, au contenu des programmes : tout dépend de la finalité pré-établie par le système universitaire (2). Il y revient dans ses discours de rentrée, à propos notamment de l'enseignement de l'histoire, des sciences et de la philosophie.

(1) A. COURNOT : Discours de rentrée du 12 novembre 1857

(2) Il distingue plusieurs types d'enseignement supérieur "non seulement par la nature des matières enseignées, mais par le but de l'enseignement, qui tantôt consiste à donner une instruction professionnelle, tantôt à cultiver l'esprit ou à occuper agréablement les loisirs des personnes de toutes professions... tantôt à préparer à certains services publics ; tantôt enfin à seconder le progrès des sciences". dans Des Institutions... (p : 100)

Les différents mouvements qui se succèdent ne facilitent pas les choses : ainsi, en philosophie, l'éclectisme, le spiritualisme, le kantisme rendent difficile une référence unitaire. Il est partisan d'un enseignement essentiellement global, jusqu'à la licence, c'est à dire touchant à toutes les composantes de chaque discipline. Il permet de se perfectionner, de se spécialiser en développant et en approfondissant chaque élément en particulier. Car "à côté de cet enseignement universitaire, il est bon qu'il y en ait un autre qu'on peut justement qualifier d'académique, enseignement donné à quelques travailleurs d'élite par des savants de premier ordre, qui viennent exposer avec amour la partie souvent très spéciale à laquelle ils ont consacré leurs travaux et où ils se sont acquis le renom d'inventeurs". (1)

Il considère l'enseignement supérieur comme réservé à une élite, qui deviendra, à son tour, le porte-parole de la culture universitaire. Pour cette raison, il évitera soigneusement d'émettre des critiques trop virulentes envers cette institution, préférant insister sur le caractère prestigieux de l'enseignement dispensé et son public.

(1) A. COURNOT Discours de rentrée du 12 novembre 1857 (p : 265)